Nations Unies A/68/6 (Sect. 21)

Assemblée générale

Distr. générale
30 avril 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015*

Titre V
Coopération régionale pour le développement

Chapitre 21
Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

(Programme 18 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015)**

Table des matières

Page

Vue d'ensemble 3
Orientation générale 4
Vue d'ensemble des ressources 8
Autres éléments d'information 21
A. Organes directeurs 23
B. Direction exécutive et administration 26
C. Programme de travail 31
Sous-programme 1. Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales 31
Sous-programme 2. Production et innovation 37
Sous-programme 3. Politiques macroéconomiques et croissance 43
Sous-programme 4. Financement du développement 47

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote A/68/6/Add.1.
** A/67/6/Rev.1.

13-32000 (F) 260613 270613

Merci de recycler

Sous-programme 5. Développement social et égalité sociale 51

Sous-programme 6. Intégration de la problématique hommes-femmes dans le développement régional 56

Sous-programme 7. Population et développement 60

Sous-programme 8. Développement durable et établissements humains 65

Sous-programme 9. Ressources naturelles et infrastructures 71

Sous-programme 10. Planification de l'administration publique 75

Sous-programme 11. Statistiques 80

Sous-programme 12. Activités sous-régionales concernant l'Amérique centrale, Cuba, Haïti, le Mexique et la République dominicaine 85

Sous-programme 13. Activités sous-régionales dans les Caraïbes 91

Sous-programme 14. Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales 96

D. Appui au programme 99

Annexes

I. Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2014-2015 104

II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle 105

III. Produits de l'exercice 2012-2013 non reconduits en 2014-2015 109

Vue d'ensemble

Tableau 21.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant approuvé pour 2012-2013[a]	123 310 600
Ajustements techniques (effet-report et élimination de dépenses non renouvelables)	(884 000)
Nouveaux mandats et transferts entre les composantes	881 100
Variation découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale	(2 795 800)
Variation découlant des propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015[b]	(1 090 500)
Variation	(3 889 200)
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2014-2015[a]	119 421 400

[a] Aux taux révisés de 2012-2013.
[b] A/67/529 et Corr.1.

Tableau 21.2 **Postes**

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013	496	1 SGA, 1 D-2, 14 D-1, 30 P-5, 62 P-4, 59 P-3, 49 P-2/1, 4 G(AC), 274 AL, 2 AN
Nouveaux postes	2	1 P-3 et 1 AL (sous-programme 14)
Reclassements	2	1 D-1 en D-2 et 1 AL en 1AN (composante direction exécutive et administration)
Transferts	8	1 D-1 relevant de la composante direction exécutive et administration transféré au sous-programme 4; 1 P-5 relevant du sous-programme 4 transféré à la composante direction exécutive et administration; 1 P-2 relevant du sous-programme 1 transféré au sous-programme 11; 1 AL relevant de la composante appui au programme transféré au sous-programme 2; 1 P-3 relevant du sous-programme 6 transféré au sous-programme 5; 1 P-2 relevant du sous-programme 8 transféré au sous-programme 11; 1 P-2 relevant de la composante appui au programme transféré au sous-programme 12; 1 AL de la composante appui au programme transféré au sous-programme 12
Suppressions	(25)	1 P-2 (Direction exécutive et administration); 1 P-2 (sous-programme 1); 1 P-2 et 1 AL (sous-programme 3); 1 P-2 (sous-programme 5); 1 AL (sous-programme 7); 1 AL (sous-programme 9); 1 P-3 (sous-programme 12); 1 P-2 (sous-programme 13); 1 P-4, 1 P-2 et 14 AL (composante appui au programme)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014-2015	473	1 SGA, 2 D-2, 13 D-1, 30 P-5, 61 P-4, 59 P-3, 43 P-2/1, 4 G(AC), 3 AN, 257 AL

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : AL : agent local; AN : administrateur recruté sur le plan national; BO : budget ordinaire; G(AC) : agent des services généraux (Autres classes); RxB : ressources extrabudgétaires; SGA : secrétaire général adjoint.

Orientation générale

21.1 L'objectif d'ensemble du programme est de promouvoir un développement économique et social écologiquement viable en Amérique latine et dans les Caraïbes grâce à la coopération internationale, en entreprenant des recherches et des analyses approfondies des processus de développement et en fournissant aux États membres les services de coopération nécessaires aux niveaux normatif, opérationnel et technique afin d'appuyer les efforts de développement menés sur le plan régional.

21.2 Le programme, dont l'exécution incombe à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (« la Commission »), a pour fondement la résolution 106 (VI) du Conseil économique et social, par laquelle le Conseil a créé la Commission afin de contribuer au développement social et économique de la région et de coordonner les mesures adoptées à cette fin ainsi que de resserrer les relations économiques des pays de la région, tant entre eux qu'avec les autres pays du monde. En 1996, dans sa résolution 553 (XXVI), la Commission a déclaré qu'elle devait collaborer avec les États membres à une analyse des processus de développement axée sur l'élaboration, l'évaluation et le suivi des politiques publiques et la prestation de services opérationnels dans les domaines de l'information spécialisée, des services consultatifs, de la formation et du soutien à la coopération régionale et internationale.

21.3 La Commission continuera de poursuivre les principaux objectifs communs à toutes les commissions régionales, de concourir à la réalisation du programme de développement de l'Organisation des Nations Unies, d'encourager l'intégration économique aux échelons sous-régional et régional, de promouvoir la mise en œuvre des objectifs de développement arrêtés sur le plan international pour l'après-2015, dans le prolongement des objectifs du Millénaire pour le développement, et de soutenir le développement durable en aidant à combler le fossé qui sépare les pays de la région entre eux, et celui qui les sépare des pays industrialisés, sur les plans économique, social et environnemental.

21.4 Pour atteindre ces objectifs, la Commission continuera de répondre aux besoins des pays de la région. Pour ce faire, en sa qualité de forum régional, elle facilitera la recherche d'un consensus sur le plan régional, contribuera à la formulation des politiques menées par les pouvoirs publics afin de relever les défis auxquels la région est confrontée, mènera et promouvra un dialogue multilatéral, mettra ses connaissances en commun et créera des réseaux aux échelons mondial, régional et sous-régional. Elle favorisera la coopération intrarégionale et interrégionale entre les commissions régionales et collaborera avec d'autres organisations régionales, en particulier les organismes des Nations Unies.

21.5 La stratégie d'ensemble élaborée par la Commission pour atteindre les objectifs du programme est axée autour de 14 sous-programmes interdépendants et complémentaires, exécutés selon une méthode intégrée et pluridisciplinaire. Le plan-programme biennal pour 2014-2015 s'est fondé sur les priorités et accords découlant des grandes conférences et réunions au sommet tenues dans les domaines économique, social et environnemental sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, y compris ceux découlant de la Déclaration du Millénaire, du Document final du Sommet mondial de 2005 et des sommets régionaux et sous-régionaux. Des efforts tout particuliers ont été faits pour que les 14 sous-programmes du plan-programme biennal actuel tiennent compte de la stratégie relative à la problématique hommes-femmes de la Commission.

21.6 Au cours de la période 2010-2011, l'économie des pays d'Amérique latine et des Caraïbes a continué de se redresser après la crise financière et économique mondiale dont les retombées ont touché toute la région pendant le deuxième semestre de 2008 et en 2009. Après un repli en 2009, en 2010, le produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 5,9 % en Amérique latine et dans les Caraïbes, et devrait encore s'accroître de 4,3 % en 2011, soit moins qu'en 2010, quoique les

résultats varient beaucoup d'un pays à l'autre, comme toujours dans la région. Le redressement qui s'est amorcé à la fin de 2009 et, contre toute attente, a pris de l'envergure en 2010, a cédé la place à une phase d'expansion sans précédent dans l'économie mondiale, emmenée par les politiques macroéconomiques appliquées par les pays de la région. La reprise s'est poursuivie en 2011, même si la croissance économique s'est relâchée du fait de facteurs tant internes qu'externes. Le fléchissement de la croissance régionale s'est accentué au second semestre sous l'effet du tassement des exportations, du recul des prix des principaux produits d'exportation de la région – qui sont restés malgré tout à des niveaux exceptionnellement élevés – et de la diminution de la demande intérieure. Selon les prévisions, le PIB régional par habitant devrait progresser de 3,7 % en 2012, en dépit, d'une part, de la dégradation de la conjoncture extérieure et, d'autre part, de problèmes internes complexes découlant de l'incertitude entourant l'évolution d'un certain nombre de variables macroéconomiques.

21.7 Les grands indicateurs synthétiques montrent que la diminution de la croissance des pays industrialisés commence à entraver l'essor des principaux pays émergents. Si ces tendances se poursuivent, les exportations régionales à destination de l'Europe et des États-Unis ralentiront en 2012 et 2013, ce qui risque de compromettre la croissance dans les pays fortement tributaires de ces marchés. Si la croissance ralentit dans les pays émergents et que l'économie des pays industrialisés perd encore de la vigueur, les prix internationaux des produits de base risquent de baisser, pesant ainsi sur la balance commerciale et sur la balance des opérations courantes des exportateurs nets de produits de base. Cette situation peut entraîner un certain nombre de risques et de difficultés, que ce soit à court, à moyen ou à long terme. Les turbulences économiques et le fort taux de chômage que connaissent les pays industrialisés pourraient faire ressurgir le protectionnisme et entraver les nouvelles initiatives prises pour faire face aux défis de la mondialisation, comme la conclusion du Cycle de Doha ainsi que les débats concernant la mise sur pied d'une nouvelle architecture financière internationale et d'un nouveau dispositif de réduction mondiale des émissions de gaz à effet de serre. Tout cela laisse pressentir une grande incertitude pour 2012, raison pour laquelle les pays d'Amérique latine et des Caraïbes devront faire preuve de la plus grande prudence macroéconomique. Les pays de la région devront donc consolider leur politique macroéconomique, assurer la viabilité du compte des opérations extérieures et des comptes publics, renforcer les mesures macroéconomiques préventives relatives aux flux financiers prises et définir leurs grandes orientations en fonction du comportement à long terme de leurs principales variables économiques. Cette gestion macroprudentielle doit s'accompagner de mesures concertées concernant le renforcement de la coopération régionale. Les pays doivent également mettre en place des politiques de stimulation de la productivité pour se rapprocher de la norme internationale en la matière et élaborer une structure plus dynamique qui servira de moteur à la croissance et au progrès.

21.8 Dans ce contexte, les clivages sociaux dans la région pourraient être placés sous le signe de l'ambivalence : d'un côté, les tendances négatives structurelles pourraient les renforcer, de l'autre, les progrès réalisés plus récemment offrent de nouvelles possibilités de s'acheminer vers des sociétés moins inégalitaires où l'amélioration des conditions de vie se généraliserait. La pauvreté diminue et les inégalités s'atténuent, en raison principalement des politiques sociales efficaces menées par les États, qui visent à protéger l'emploi, à augmenter le revenu du travail et à accroître les transferts publics en faveur des secteurs les plus vulnérables. Selon les estimations, le taux de pauvreté de la région en 2011 était de 30,4 %, y compris un taux d'extrême pauvreté ou d'indigence de 12,8 %. En termes absolus, ces chiffres représentent 174 millions de pauvres, dont 73 millions d'indigents. Ils montrent qu'au lendemain de la crise de 2009, la reprise économique a été prise en compte (du moins en partie) par les indicateurs de pauvreté.

21.9 Les écarts de productivité restent figés et la mobilité sociale est toujours limitée pour certains groupes dans les secteurs à faible productivité (en particulier les femmes appartenant à des groupes

socioéconomiques à faible revenu), dont le revenu n'a pas progressé. La fécondité diminue nettement, ce qui permet aux familles, moins nombreuses, de pouvoir espérer jouir de meilleures conditions de vie. Les taux de fécondité restent toutefois liés au milieu socioéconomique et au niveau d'instruction. C'est ainsi que les ménages pauvres ont des taux de fécondité plus élevés. En outre, le taux de fécondité chez les adolescentes a baissé à un rythme bien plus modéré que le taux de fécondité global. Bon nombre de pays de la région avaient même vu ce taux augmenter dans les années 90, alors que le taux de fécondité global avait sensiblement reculé. Les inégalités en matière de fécondité entre les groupes ayant des niveaux d'instruction différents sont en général particulièrement marquées dans le cas des mères adolescentes. Ces dernières années, les gouvernements ont augmenté les dépenses sociales et renforcé la protection sociale pour atténuer les répercussions de la crise de 2008-2009 sur les groupes les plus vulnérables. Il n'en reste pas moins que les systèmes de protection sociale de la région sont loin d'être universels et présentent des lacunes qui perpétuent la vulnérabilité des groupes défavorisés et des inégalités d'accès à la protection sociale. Déjà précaires, les systèmes de protection sociale des pays d'Amérique latine se heurtent à d'énormes problèmes s'agissant de la redistribution des richesses, les budgets étant limités et les structures de prestations sociales assez rigides, quand elles existent. Toute approche systémique devrait également reposer sur des systèmes de cotisations et sur des politiques ciblées liant la question des droits à l'instauration progressive de systèmes de protection véritablement universels et fondés sur la solidarité.

21.10 Enfin, du fait de problèmes mondiaux comme les changements climatiques et de la nécessité de mettre en place des systèmes économiques ne produisant que peu de carbone, il importe d'appliquer sans plus tarder de nouvelles stratégies visant à faciliter l'adaptation, à atténuer les incidences de ces problèmes et à réduire les risques ainsi qu'à améliorer les rendements énergétiques et à stimuler l'utilisation à vaste échelle de sources d'énergie renouvelables. Dans le sillage de la crise, les fonctions des institutions et la réglementation des marchés doivent être repensées et le rôle de l'État doit être redéfini afin de créer les conditions propices à un développement durable et sans exclusive permettant à la région d'avancer sur la voie d'un développement durable qui profite à tous. Au cours de la période 2014-2015, l'une des tâches essentielles sera de mettre en œuvre les accords découlant des seizième et dix-septième sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenues à Cancún (Mexique) du 29 novembre au 10 décembre 2010 et à Durban (Afrique du Sud) du 28 novembre au 9 décembre 2011.

21.11 En 2010, à la trente-deuxième session de la Commission, les États membres ont adopté un document général intitulé « L'heure de l'égalité – combler les écarts, ouvrir de nouvelles voies », qui se veut la synthèse d'un programme d'action révisé en faveur du développement de l'Amérique latine et des Caraïbes. Ce document propose une vision intégrée du développement qui évolue avec le temps, tire les enseignements de l'histoire et prévoit des changements radicaux. Ce projet a ouvert la voie à de nouveaux échanges sur les politiques actuelles et proposées et devrait orienter les travaux de la Commission dans les prochaines années. En 2012, la Commission proposera aux États membres des mesures visant à faire en sorte que les instruments macroéconomiques favorisent l'égalité et un développement durable et productif.

21.12 Étant donné la complexité des processus de réforme dans la région et les besoins très changeants des États membres, la Commission continuera de s'attacher à mener en temps voulu des travaux d'analyse utiles et à formuler des recommandations concernant les problèmes de développement. Elle collaborera étroitement avec les gouvernements des pays de la région et les autres institutions partenaires pour veiller à ce que les expériences nationales soient prises en compte dans les perspectives régionales, faciliter la comparabilité des données et l'échange de bonnes pratiques, et fournir des services de coopération technique efficaces concernant les problèmes transfrontières qui sont de son ressort.

21.13 Pour relever les défis susmentionnés, la Commission axera son programme de travail pour 2014-2015 sur les priorités suivantes :

a) Améliorer la stabilité macroéconomique et renforcer les politiques de réduction de la vulnérabilité et d'atténuation des effets des crises économiques et financières;

b) Faire en sorte que les pays de la région aient davantage accès au financement du développement et renforcer l'architecture financière aux échelons mondial, régional et national;

c) Accroître le potentiel de production de la région et améliorer sa productivité de manière à ce qu'elle se rapproche des pays plus avancés, l'accent étant mis en particulier sur l'innovation et les nouvelles technologies;

d) Améliorer le positionnement de la région dans l'économie internationale en favorisant les échanges ainsi que l'intégration et la coopération régionales;

e) Promouvoir un pacte social en améliorant l'égalité, en réduisant les risques sociaux et en renforçant la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les politiques menées par les pouvoir publics;

f) Promouvoir des politiques de développement durable et d'utilisation rationnelle de l'énergie et prendre des mesures pour faire face aux effets des changements climatiques, compte tenu des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, afin de faciliter l'application des politiques en question et réduire ainsi la vulnérabilité dans des secteurs clefs;

g) Renforcer la gestion publique afin de consolider le rôle de l'État au XXI^{e} siècle, en particulier grâce à l'adoption de politiques budgétaires progressistes;

h) Promouvoir l'émergence d'institutions chargées de la gestion des questions de portée mondiale et transfrontière et de la fourniture des biens publics sur le plan régional.

21.14 À cette fin, la Commission mettra davantage l'accent sur les travaux d'analyse, l'élaboration de normes, la mobilisation et le renforcement des capacités, afin d'améliorer la conception des stratégies et politiques de développement durable et de faciliter le suivi continu de leur application. Les services opérationnels qu'elle fournira dans des domaines comme l'information spécialisée, la coopération technique et la formation favoriseront la coopération, la création de réseaux et l'échange de bonnes pratiques aux échelons sous-régional, régional et international, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

21.15 La Commission continuera à assurer un suivi complet et intégré des sommets internationaux d'un point de vue régional; elle s'intéressera en particulier aux efforts que doit encore fournir la région pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 et au nouveau programme de développement de la région, qui découle de la réflexion sur l'après-2015 et des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012. Pour ce faire, la Commission renforcera le rôle de premier plan qu'elle joue en sa qualité d'instance responsable du mécanisme régional de coordination du programme de travail des institutions spécialisées, et des fonds et programmes des Nations Unies présents dans la région, qui fait rapport au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale. Elle continuera de jouer un rôle actif en vue de renforcer la coordination sur les questions de fond entre toutes les entités membres du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales.

21.16 La Commission continuera de faire office de secrétariat technique pour diverses initiatives intergouvernementales, comme le Comité plénier, la Conférence statistique des Amériques, la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, le Conseil régional de

planification de l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau, le Comité de coopération économique de l'Amérique centrale, le Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes, le Comité spécial sur la population et le développement et le Plan régional d'action en vue de l'édification de la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes (voir l'Annuaire statistique de la CEPALC, ELAC 2007).

21.17 La Commission poursuivra par ailleurs sa collaboration avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ainsi qu'avec les autres institutions interaméricaines et ibéro-américaines et les institutions de Bretton Woods, comme l'Organisation des États américains, le Secrétariat général ibéro-américain et la Banque interaméricaine de développement.

21.18 En outre, la Commission travaillera en étroite collaboration avec les nouveaux mécanismes régionaux, comme la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et l'Union des nations de l'Amérique du Sud, et resserrera ses liens de coopération avec la Communauté des Caraïbes, l'Association latino-américaine d'intégration, le Marché commun du Sud et le Système d'intégration de l'Amérique centrale. La Commission renforcera également sa collaboration avec les associations du secteur privé, les organisations non gouvernementales, les groupes de réflexion et les milieux universitaires afin de promouvoir la concertation et de les associer à la mise en œuvre d'un programme de développement durable.

21.19 Enfin, la Commission continuera de collaborer avec le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, qui est l'un des principaux mécanismes de portée mondiale à même de garantir la cohérence, en ce qui concerne les domaines thématiques communs, de l'action des entités du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies qui travaillent sur les questions sociales et économiques.

Vue d'ensemble des ressources

21.20 Les ressources demandées au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2014-2015 s'élèvent à 119 421 400 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 3 889 200 dollars (3,2 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013. Cette diminution tient aux quatre facteurs suivants : a) des ajustements techniques liés à l'élimination de dépenses non renouvelables et à l'effet-report du reclassement d'un poste approuvé en 2012-2013; b) des mandats nouveaux ou étendus et des transferts entre composantes; c) les changements opérés comme suite à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale; d) les changements découlant des propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015.

21.21 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources dans les tableaux 21.3 et 21.6 ci-après.

Tableau 21.3 **Ressources financières par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

			Variation								
	2010-2011 (dépenses effectives)	*2012-2013 (taux révisés)*	*Ajustement technique (effet-report et dépenses non renou-velables)*	*Nouveaux mandats et transferts entre les composantes*	*Résolution 67/248*	*Rapport sur l'esquisse budgétaire*[a]	*Total*	*Pour-centage*	*Total avant actua-lisation des coûts*	*Actua-lisation des coûts*	*2014-2015 (montant prévu)*
A. Organes directeurs	1 224,5	1 380,2	–	57,7	–	–	57,7	4,2	1 437,9	82,5	1 520,4
B. Direction exécutive et administration	8 900,1	7 945,9	19,4	185,4	(214,8)	(22,4)	(32,4)	(0,4)	7 913,5	127,9	8 041,4
C. Programme de travail											
1. Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales	5 935,3	6 721,1	(14,8)	(218,5)	(214,8)	(0,2)	(448,3)	(6,7)	6 272,8	(7,2)	6 265,6
2. Production et innovation	5 348,8	6 290,1	(192,6)	174,3	–	210,7	192,4	3,1	6 482,5	(83,6)	6 398,9
3. Politiques macroéconomiques et croissance	8 519,2	7 827,9	–	19,8	(360,1)	–	(340,3)	(4,3)	7 487,6	(81,0)	7 406,6
4. Financement du développement	–	2 053,5	(29,6)	48,8	–	(3,0)	16,2	0,8	2 069,7	(31,0)	2 038,7
5. Développement social et égalité sociale	4 415,0	4 677,7	–	53,7	–	–	53,7	1,1	4 731,4	(71,9)	4 659,5
6. Intégration de la problématique hommes-femmes dans le développement régional	2 302,1	2 603,2	–	(53,6)	(214,8)	–	(268,4)	(10,3)	2 334,8	(34,4)	2 300,4
7. Population et développement	4 520,7	3 870,1	–	–	(145,3)	–	(145,3)	(3,8)	3 724,8	(13,9)	3 710,9
8. Développement durable et établissements humains	4 630,6	5 334,3	(195,0)	(132,6)	–	103,5	(224,1)	(4,2)	5 110,2	(87,6)	5 022,6
9. Ressources naturelles et infrastructures	4 437,0	4 756,4	(44,4)	–	(145,3)	–	(189,7)	(4,0)	4 566,7	(59,6)	4 507,1
10. Planification de l'administration publique	3 071,1	2 354,3	–	(20,8)	–	(4,0)	(24,8)	(1,1)	2 329,5	40,4	2 369,9
11. Statistiques	5 715,9	5 691,3	(159,9)	467,3	–	182,8	490,2	8,6	6 181,5	45,9	6 227,4
12. Activités sous-régionales concernant l'Amérique centrale et le Mexique	8 640,0	8 791,2	–	304,2	(242,0)	–	62,2	0,7	8 853,4	467,1	9 320,5
13. Activités sous-régionales dans les Caraïbes	5 554,9	6 944,0	(81,1)	(0,1)	(211,3)	–	(292,5)	(4,2)	6 651,6	270,6	6 922,2
14. Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales	–	–	–	384,9	39,2	(55,6)	368,5	–	368,5	175,4	543,9
Total partiel, C	**63 090,7**	**67 915,1**	**(717,4)**	**1 027,4**	**(1 494,4)**	**434,2**	**(750,2)**	**(1,1)**	**67 164,9**	**529,2**	**67 694,1**

	2010-2011 (dépenses effectives)	*2012-2013 (taux révisés)*	*Variation*						*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*2014-2015 (montant prévu)*
			Ajustement technique (effet-report et dépenses non renouvelables)	*Nouveaux mandats et transferts entre les composantes*	*Résolution 67/248*	*Rapport sur l'esquisse budgétaire*[a]	*Total*	*Pourcentage*			
D. Appui au programme	46 785,3	46 069,4	(186,0)	(389,4)	(1 086,6)	(1 502,3)	(3 164,3)	(6,9)	42 905,1	1 702,8	44 607,9
Total partiel, 1	**120 000,6**	**123 310,6**	**(884,0)**	**881,1**	**(2 795,8)**	**(1 090,5)**	**(3 889,2)**	**(3,2)**	**119 421,4**	**2 442,4**	**121 863,8**

2) *Ressources extrabudgétaires*

	2010-2011 (dépenses effectives)	*2012-2013 (montant estimatif)*	*2014-2015 (montant prévu)*
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	664,2	1 333,4	1 334,0
C. Programme de travail	31 588,6	30 042,4	29 458,0
D. Appui au programme	913,7	720,8	715,0
Total partiel, 2	**33 166,5**	**32 096,6**	**31 507,0**
Total	**153 167,1**	**155 407,2**	**153 370,8**

[a] A/67/529 et Corr.1.

Tableau 21.4 **Postes nécessaires**

	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		*Postes temporaires*						*Total*	
			Budget ordinaire		*Quotes-parts hors budget ordinaire*		*Ressources extrabudgétaires*			
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015*	*2012-2013*	*2014-2015*	*2012-2013*	*2014-2015*	*2012-2013*	*2014-2015*	*2012-2013*	*2014-2015*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
SGA	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1
D-2	1	2	–	–	–	–	–	–	1	2
D-1	14	13	–	–	–	–	1	1	15	14
P-5	30	30	–	–	–	–	2	3	32	33
P-4/3	120	120	1	–	–	–	7	4	128	124
P-2/1	49	43	–	–	–	–	4	1	53	44
Total partiel	**215**	**209**	**1**	**–**	**–**	**–**	**14**	**9**	**230**	**218**
Agents des services généraux										
Autres classes	4	4	–	–	–	–	–	–	4	4
Total partiel	**4**	**4**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**4**	**4**

	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		*Postes temporaires*							
			Budget ordinaire		*Quotes-parts hors budget ordinaire*		*Ressources extrabudgétaires*		*Total*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015*	*2012-2013*	*2014-2015*	*2012-2013*	*2014-2015*	*2012-2013*	*2014-2015*	*2012-2013*	*2014-2015*
Catégories diverses										
Agents locaux	273	257	1	–	–	–	28	33	302	290
Administrateurs recrutés sur le plan national	2	3	–	–	–	–	–	–	2	3
Total partiel	**275**	**260**	**1**	**–**	**–**	**–**	**28**	**33**	**304**	**293**
Total	**494**	**473**	**2**	**–**	**–**	**–**	**42**	**42**	**538**	**515**

Tableau 21.5 **Répartition des ressources par composante**

(Pourcentage)

	Budget ordinaire	*Quotes-parts hors budget ordinaire*	*Ressources extrabudgétaires*
A. Organes directeurs	1,2	–	–
B. Direction exécutive et administration	6,5	–	4,2
C. Programme de travail			
1. Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales	5,3	–	2,6
2. Production et innovation	5,4	–	15,2
3. Politiques macroéconomiques et croissance	6,3	–	11,0
4. Financement du développement	1,7	–	0,5
5. Développement social et égalité sociale	4,0	–	6,9
6. Intégration de la problématique hommes-femmes dans le développement régional	2,0	–	2,9
7. Population et développement	3,1	–	5,5
8. Développement durable et établissements humains	4,3	–	10,9
9. Ressources naturelles et infrastructures	3,8	–	2,3
10. Planification de l'administration publique	2,0	–	17,7
11. Statistiques	5,2	–	4,2
12. Activités sous-régionales concernant l'Amérique centrale et le Mexique	7,4	–	6,9
13. Activités sous-régionales dans les Caraïbes	5,6	–	6,9
14. Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales	0,3	–	–
Total partiel, C	**56,4**	**–**	**93,5**
D. Appui au programme	35,9	–	2,3
Total	**100,0**	**–**	**100,0**

Ajustements techniques

21.22 La diminution nette de 884 000 dollars des ressources demandées provient de la non-reconduction des dépenses ponctuelles liées à la mise en œuvre pendant l'exercice 2012-2013 des activités liées à la Conférence Rio +20 (910 700 dollars), partiellement compensée par l'effet-report du

reclassement d'un poste de P-4 à P-5 (26 700 dollars), que l'Assemblée générale a approuvé au cours de l'exercice 2012-2013 (au paragraphe 3 de la section VI de sa résolution 67/246).

Nouveaux mandats et transferts entre les composantes

21.23 Un montant non renouvelable de 881 100 dollars a été prévu pour la mise en œuvre de la résolution 66/288 de l'Assemblée générale, par laquelle l'Assemblée a fait sienne le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui s'intitule « L'avenir que nous voulons ». En outre, des ressources ont été redistribuées entre les sous-programmes et parmi différents objets de dépense afin de mieux exécuter les mandats existants.

Variations découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale

21.24 Une réduction des crédits d'un montant total de 2 795 800 dollars est proposée en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, comme indiqué dans le tableau 21.6 ci-dessous.

Tableau 21.6 **Variations découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale**

	Réduction nette : moyens nécessaires	*Description*	*Réduction : produits*	*Réduction : objectifs de résultats*
1	**Direction exécutive et administration**	**Réduction de l'assistance fonctionnelle fournie aux hauts responsables du Bureau de la Secrétaire exécutive**	–	–
	Suppression :	Montant total de la réduction : 214 800 dollars		
	1 poste P-2 d'économiste adjoint	La suppression proposée d'un poste P-2 aurait une incidence sur la capacité qu'a le Bureau de la Secrétaire exécutive de produire des notes d'information, des exposés et des discours destinés à des enceintes intergouvernementales, d'élaborer des dossiers de fond sur les différents volets du programme de la CEPALC et d'assurer une coordination sur les diverses problématiques appelant une intervention de la Secrétaire exécutive.		
2	**Programme de travail** *Sous-programme 1* Suppression : 1 poste P-2 d'économiste adjoint	**Réduction du nombre d'études publiées par la CEPALC; actualisation moins fréquente des systèmes et des bases de données; diminution de la quantité de services de conseil et d'assistance technique fournis aux parties prenantes; annulation de réunions de groupes d'experts; recours accru au personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour assurer les services de**	**Programme de travail** *Sous-programme 1* Paragraphe 21.66, alinéa b) ii) : suppression d'une étude sur les conséquences des changements climatiques et des	**Programme de travail** *Sous-programme 1* Tableau 21.13 a) i) : augmentation du nombre de pays de la région ayant adopté ou formulé des politiques et des mesures conformes aux

Réduction nette : moyens nécessaires	*Description*	*Réduction : produits*	*Réduction : objectifs de résultats*
1 poste P-2 d'économiste adjoint	**secrétariat liés à la mise en place du nouveau sous-programme 14**	mesures politiques prises pour y parer sur les échanges commerciaux et la compétitivité de certains pays de la région, le nombre total passant de 3 en 2012-2013 à 2 en 2014-2015	recommandations de la Commission concernant l'évaluation des conséquences des échanges commerciaux sur le développement durable et la contribution qu'ils peuvent apporter dans ce domaine
Sous-programme 3		*Sous-programme 3*	
Suppressions :	Montant total de la réduction : 1 494 400 dollars	Paragraphe 21.83, alinéa b) ii) : suppression d'une étude sur les politiques de promotion d'une croissance économique viable dans la région, le nombre total passant de 2 en 2012-2013 à 1 en 2014-2015, et d'une étude sur le fonctionnement du secteur extérieur et son influence sur la croissance en Amérique latine et dans les Caraïbes, le nombre total passant de 2 en 2012-2013 à 1 en 2014-2015	2012-2013 (estimation) : 6 2014-2015 (objectif) : 6 Tableau 21.13 b) ii) : nombre accru d'institutions publiques et d'organismes privés reconnaissant que les services de coopération technique de la Commission les ont aidés à renforcer leurs capacités dans les domaines des échanges commerciaux et du développement durable
1 poste P-2 d'économiste adjoint 1 poste d'assistant (agent local)	La suppression proposée d'un poste P-2 aurait une incidence sur l'assistance fournie aux États membres concernant les moyens de revoir leurs stratégies commerciales pour les adapter aux tendances actuelles en matière de changements climatiques qui affectent la conjoncture économique et les échanges au niveau mondial. La fréquence d'actualisation du Système graphique interactif de données sur le commerce international serait réduite.		
Sous-programme 5			
Suppression :			
1 poste P-2 de spécialiste adjoint des questions sociales			
Sous-programme 7	La Division du développement économique a conçu et mis en œuvre différentes méthodes d'analyse pour améliorer ses prévisions concernant la croissance économique des pays de la région à court et à long terme. La suppression proposée de 1 P-2 aboutirait à une utilisation moins fréquente de ces méthodes. Le développement et l'entretien de l'observatoire des politiques publiques mises en œuvre en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui suit et évalue ces politiques en mettant l'accent sur la dimension de la politique budgétaire, seraient aussi affectés, aussi bien en termes du temps pouvant être consacré à son développement qu'en ce qui concerne la fréquence d'actualisation des données. La suppression proposée		
Suppression :			
1 poste de secrétaire (agent local)			
Sous-programme 9		*Sous-programme 5*	
Suppression :		Paragraphe 21.101, alinéa b) ii) : suppression d'une étude des innovations concernant les réseaux de protection sociale et les systèmes de santé dans les pays d'Amérique latine et	2012-2013 (estimation) : 12 2014-2015 (objectif) : 12
1 poste d'assistant aux recherches (agent local)			*Sous-programme 3* Tableau 21.17 a) ii) : nombre de références aux publications et activités du sous-programme mentionnées dans les
Sous-programme 12			
Suppression :			
1 poste P-3 d'économiste			

Réduction nette : moyens nécessaires	*Description*	*Réduction : produits*	*Réduction : objectifs de résultats*
Sous-programme 13 Suppression : 1 poste P-2 de spécialiste adjoint des questions d'environnement	d'un poste d'agent local au bureau de la CEPALC à Buenos Aires aurait une incidence sur la gestion de la correspondance ainsi que sur la fourniture de services de logistique et d'appui administratif au personnel opérationnel du bureau, notamment pour ce qui est de l'organisation de réunions techniques, sachant que le personnel de secrétariat de ce petit bureau est déjà obligé de se montrer très polyvalent.	des Caraïbes (prenant en compte l'évolution des besoins concernant les soins à donner aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes handicapées) et d'une étude sur la promotion de l'informatique et des communications pour la mise en œuvre des politiques et programmes sociaux, le nombre total d'études passant de 2 en 2012-2013 à 1 en 2014-2015	documents publiés par les banques centrales, les ministères, les organes législatifs et d'autres sources officielles 2012-2013 (estimation) : 9 2014-2015 (objectif) : 8 Tableau 21.17 b) ii) : nombre d'initiatives, de démarches ou de mesures prises par les gouvernements nationaux en matière de politique macroéconomique en suivant les recommandations de la CEPALC 2012-2013 (estimation) : 11 2014-2015 (objectif) : 10
Sous-programme 14 Ajouts : Autres catégories de personnel Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	La suppression proposée d'un poste P-2 aurait une incidence sur deux publications isolées. En outre, la capacité de la CEPALC de fournir des services de coopération technique et de conseil aux pays et aux institutions de la région dans des domaines liés à la protection sociale et à la situation des groupes vulnérables serait aussi affectée. La suppression proposée d'un poste d'agent local aurait une incidence sur la gestion de la correspondance et sur la fourniture de services de logistique et d'appui administratif, notamment pour ce qui est de l'organisation de réunions techniques. La suppression proposée d'un poste d'agent local aurait une incidence sur les services d'appui aux travaux de recherche sur les questions d'infrastructure menés en collaboration avec les mécanismes d'intégration régionale et sous-régionale. Elle affecterait aussi la qualité des informations figurant dans la base de données sur les transports maritimes dans la région et la fréquence de leur actualisation. La suppression proposée de 1 P-3 aurait une incidence sur la fourniture de services de conseil et d'assistance technique aux pays dans le domaine du renforcement des capacités relatives à	*Sous-programme 9* Paragraphe 21.137, alinéa b) ii) : le nombre de numéros du Bulletin sur la facilitation du commerce et des transports en Amérique latine et dans les Caraïbes (Bulletin FAL) sera réduit de 16 en 2012-2013 à 12 en 2014-2015 *Sous-programme 12* Paragraphe 21.202, alinéa b) ii) : le nombre d'études sous-régionales sur des aspects choisis de la croissance économique et de la stabilisation financière dans certains pays	*Sous-programme 5* Tableau 21.21 b) i) : augmentation du nombre d'institutions chargées de la mise en œuvre des politiques sociales ayant adopté des programmes dans le sens des recommandations de la Commission concernant l'innovation institutionnelle dans le secteur social et de nouvelles formes de travail en réseau entre les entités gouvernementales et les parties prenantes

Réduction nette : moyens nécessaires	*Description*	*Réduction : produits*	*Réduction : objectifs de résultats*
	la conception et à la mise en œuvre de politiques macroéconomiques et prudentielles, ainsi qu'à l'intégration économique et au développement. Le nombre de pays recevant une assistance serait limité. Il faudrait aussi réduire la fréquence des actualisations de la base de données sur les statistiques économiques et la comptabilité nationale des pays de la sous-région d'Amérique centrale. La suppression proposée de 1 P-2 aurait une incidence sur la capacité à répondre aux demandes de services de conseil et d'assistance technique formulées par les parties prenantes des Caraïbes dans le domaine des politiques visant à promouvoir les technologies qui favorisent la protection de l'environnement, la préparation aux catastrophes et l'atténuation des risques dans leur sous-région. Il faudrait prévoir du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour assurer les services de secrétariat liés à la mise en place du nouveau sous-programme 14, notamment un appui pour le recrutement du personnel proposé pour le sous-programme.	d'Amérique centrale sera réduit de 2 en 2012-2013 à 1 en 2014-2015 *Sous-programme 13* Paragraphe 21.112, alinéa a) ii) : suppression d'une réunion d'experts sur les nouvelles technologies, notamment les dispositifs à haut rendement énergétique et les énergies renouvelables, dans les Caraïbes, le nombre total passant de 2 en 2012-2013 à 1 en 2014-2015 Paragraphe 21.112, alinéa b) ii) : suppression d'une étude sur les nouvelles technologies, notamment les dispositifs à haut rendement énergétique et les énergies renouvelables, dans les Caraïbes, le nombre total passant de 2 en 2012-2013 à 1 en 2014-2015	2012-2013 (estimation) : 8 2014-2015 (objectif) : 8 Tableau 21.21 b) ii) : augmentation du nombre de parties prenantes disant avoir bénéficié des services de coopération technique fournis et des réseaux thématiques mis en place par la Commission pour promouvoir la concertation et renforcer leur capacité d'améliorer les retombées sociales de l'intervention des pouvoirs publics

Réduction nette : moyens nécessaires	*Description*	*Réduction : produits*	*Réduction : objectifs de résultats*
			2012-2013 (estimation) : 11 2014-2015 (objectif) : 11 *Sous-programme 12* Tableau 21.35 b) ii) : augmentation du nombre de parties prenantes clefs disant avoir bénéficié des produits et des services de la Commission dans les domaines du développement économique et du changement structurel, du commerce, de l'intégration et du développement durable, y compris en ce qui concerne l'agriculture, l'énergie et les changements climatiques 2012-2013 (estimation) : 20 2014-2015 (objectif) : 20 *Sous-programme 13* Tableau 21.37 a) i) : augmentation du nombre de pays qui s'inspirent des analyses ou suivent les recommandations de la Commission lorsqu'ils élaborent ou adoptent des politiques et des mesures dans les domaines du développement économique et social et de l'environnement

Réduction nette : moyens nécessaires	*Description*	*Réduction : produits*	*Réduction : objectifs de résultats*
			2012-2013 (estimation) : 10 2014-2015 (objectif) : 10 Tableau 21.37 a) ii) : augmentation du nombre d'institutions gouvernementales, de décideurs et d'autres parties prenantes disant avoir bénéficié des produits et des services de la Commission dans leurs efforts de promotion du développement dans les domaines économique, social et environnemental 2012-2013 (estimation) : 8 2014-2015 (objectif) : 8
3 Appui au programme Suppression : 1 poste P-2 de traducteur adjoint 1 poste de bibliothécaire (agent local) 1 poste de superviseur du Groupe de traitement de texte (agent local) 1 poste de chauffeur (agent local) 1 poste d'aide-comptable (agent local)	**Réduction des services d'appui fournis** Montant total de la réduction : 1 086 600 dollars La suppression proposée d'un poste P-2 obligerait la CEPALC à externaliser en partie les traductions vers l'anglais et le français effectuées par sa Division des documents et publications. La suppression proposée d'un poste de bibliothécaire (agent local) aurait une incidence sur les fonctions suivantes : mise en œuvre du plan d'achats, gestion des licences et abonnements, apports au Consortium du système des Nations Unies pour l'acquisition d'informations électroniques, gestion des accords d'échange et des dons, recueil de statistiques sur l'emploi des ressources électroniques; elle retarderait également la numérisation du fonds documentaire de la bibliothèque de la CEPALC.	–	–

Réduction nette : moyens nécessaires	*Description*	*Réduction : produits*	*Réduction : objectifs de résultats*
1 poste d'assistant à la gestion des installations (agent local) 1 poste d'assistant préposé au courrier (agent local)	La suppression proposée du poste de superviseur du Groupe de traitement de texte (agent local) au sein de la Division des documents et publications nuirait à la conception des publications, à leur qualité et à l'efficacité de la chaîne de traitement les concernant, tant à l'étape de la mise en page qu'à celles de la correction d'épreuves et de la mise en forme des illustrations. La suppression proposée d'un poste de chauffeur (agent local) obligerait la CEPALC à recourir à des prestataires extérieurs pour des services de livraison et de réception de biens, y compris ceux passant par la valise diplomatique, pour le paiement de droits de douane et la gestion de documents à l'aéroport, et pour la livraison de la correspondance officielle locale au gouvernement hôte, aux ambassades et aux consulats. La suppression proposée d'un poste d'aide-comptable (agent local) aurait une incidence sur l'exécution des tâches liées aux rapprochements bancaires quotidiens et au compte d'avances temporaires, ainsi qu'au suivi et à l'administration du compte de compensation pour les services échangés avec tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que sur le traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études. Il serait aussi nécessaire de redistribuer au sein de la Section des finances des tâches liées aux voyages et aux démarches relatives à la Caisse des pensions. La suppression proposée d'un poste d'assistant à la gestion des installations (agent local) aurait une incidence sur l'exécution de tâches de réception et d'inspection des biens en vue de leur suivi, de leur stockage et de leur distribution.		

Réduction nette : moyens nécessaires	*Description*	*Réduction : produits*	*Réduction : objectifs de résultats*
	La suppression proposée d'un poste d'assistant préposé au courrier (agent local) obligerait la CEPALC à externaliser plusieurs tâches et processus administratifs, comme le traitement du courrier, la gestion de la valise diplomatique et l'enregistrement.		

Variations découlant des propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015

21.25 Une réduction des crédits d'un montant total de 1 090 500 dollars est proposée comme suite au rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire.

21.26 Les principales réductions, chiffrées à 1 296 600 dollars, sont indiquées dans le tableau 21.7 ci-après.

Tableau 21.7 **Principales variations découlant des propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015**

Réduction : moyens nécessaires	*Description*	*Réduction : produits*	*Réduction : objectifs de résultats*
Appui au programme Suppression : 1 poste P-4 d'informaticien systèmes 1 poste d'aide-comptable (agent local) 1 poste de commis de bibliothèque (agent local) 1 poste d'assistant stocks et fournitures (agent local) 1 poste d'assistant administratif (agent local) 1 poste d'informaticien systèmes (agent local)	**Réduction des services d'appui au programme; fonctions transférées à d'autres postes et assurées au niveau central depuis Santiago** Montant total de la réduction nette : 1 296 600 dollars La CEPALC adaptera son organigramme en vue de rationnaliser ses processus et d'optimiser la répartition de son personnel, afin de continuer à assurer les tâches prévues par son mandat avec un moindre ratio de personnel d'appui à personnel opérationnel. La suppression proposée d'un poste P-2 obligerait la CEPALC à externaliser en partie les traductions vers l'anglais et le français effectuées par sa Division des documents et publications. La suppression proposée d'un poste de bibliothécaire (agent local) aurait une incidence sur les fonctions suivantes : mise en œuvre du plan d'achats, gestion des licences et abonnements, apports au Consortium du système des Nations Unies pour l'acquisition	–	–

Réduction : moyens nécessaires	*Description*	*Réduction : produits*	*Réduction : objectifs de résultats*
1 poste d'assistant informaticien (agent local) 1 technicien chauffage, ventilation et climatisation (agent local) 1 poste de commis à l'enregistrement (agent local) Suppression : 1 poste P-2 de traducteur adjoint 1 poste de libraire (agent local) 1 poste de superviseur du Groupe de traitement de texte (agent local) 1 poste de chauffeur (agent local) 1 poste d'aide-comptable (agent local) 1 poste d'assistant à la gestion des installations (agent local) 1 poste d'assistant préposé au courrier (agent local)	d'informations électroniques, gestion des accords d'échange et des dons, recueil de statistiques sur l'emploi des ressources électroniques; elle retarderait également la numérisation du fonds documentaire de la bibliothèque de la CEPALC. La suppression proposée du poste de superviseur du Groupe de traitement de texte (agent local) au sein de la Division des documents et publications nuirait à la conception des publications, à leur qualité et à l'efficacité de la chaîne de traitement les concernant, tant à l'étape de la mise en page qu'à celles de la correction d'épreuves et de la mise en forme des illustrations. La suppression proposée d'un poste de chauffeur (agent local) obligerait la CEPALC à recourir à des prestataires extérieurs pour des services de livraison et de réception de biens, y compris ceux passant par la valise diplomatique, pour le paiement de droits de douane et la gestion de documents à l'aéroport, et pour la livraison de la correspondance officielle locale au gouvernement hôte, aux ambassades et aux consulats. La suppression proposée d'un poste d'aide-comptable (agent local) aurait une incidence sur l'exécution des tâches liées aux rapprochements bancaires quotidiens et au compte d'avances temporaires, ainsi qu'au suivi et à l'administration du compte de compensation pour les services échangés avec tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que sur le traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études. Il serait aussi nécessaire de redistribuer au sein de la Section des finances des tâches liées aux voyages et aux démarches relatives à la Caisse des pensions. La suppression proposée d'un poste d'assistant à la gestion des installations (agent local) aurait une incidence sur l'exécution de tâches de réception et d'inspection des biens en vue de leur suivi, de leur stockage et de leur distribution.		

Réduction : moyens nécessaires	*Description*	*Réduction : produits*	*Réduction : objectifs de résultats*
	La suppression proposée d'un poste d'assistant préposé au courrier (agent local) obligerait la CEPALC à externaliser plusieurs tâches et processus administratifs, comme le traitement du courrier, la gestion de la valise diplomatique et l'enregistrement.		

Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

21.27 Des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 31 507 000 dollars, en baisse de 589 600 dollars par rapport au montant révisé des ressources de l'exercice biennal 2012-2013, serviront à financer divers travaux d'étude et des activités de coopération technique, notamment la fourniture de services consultatifs, d'une assistance et d'un appui aux pays de la région et à des projets de terrain sur les questions d'intégration, ainsi que des stages de formation à l'intention des décideurs pour renforcer les capacités des institutions en matière de lutte contre la pauvreté, les inégalités sociales et l'inégalité des sexes. Bien que les ressources extrabudgétaires de la CEPALC aient augmenté régulièrement au cours des deux derniers exercices, il apparaît d'après des échanges avec les donateurs que la mobilisation extrabudgétaire risque de fléchir en raison, d'une part, de la crise financière mondiale qui touche les économies de la communauté des donateurs traditionnels et, d'autre part, d'un déplacement des principaux flux d'aide au développement vers d'autres régions parce que la plupart des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sont considérés comme des pays à revenu intermédiaire, nonobstant les vastes disparités socioéconomiques et lacunes de développement qui touchent la région.

Autres éléments d'information

21.28 En application de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a prié le Secrétaire général de veiller à ce que des ressources soient nettement désignées dans tous les chapitres du projet de budget-programme comme devant servir aux activités de suivi et d'évaluation, un montant de 957 300 dollars a été désigné comme devant servir à financer ces activités. Il correspond à 49,30 mois de travail d'administrateur et 23,0 mois de travail d'agent local, qui seront financés au moyen du budget ordinaire à hauteur de 755 900 dollars (répartis entre les différents sous-programmes) et par des ressources extrabudgétaires à hauteur de 25 000 dollars, et comprend aussi 178 700 dollars destinés à des objets de dépense autres que les postes (demandés au titre des composantes direction exécutive et administration et programme de travail).

21.29 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement dans le tableau 21.8 ci-dessous et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 21.8 **Répartition des publications**

	2010-2011 (nombre effectif)			*2012-2013 (nombre estimatif)*			*2014-2015 (nombre prévu)*		
	Support papier	*Support électronique*	*Support papier et support électronique*	*Support papier*	*Support électronique*	*Support papier et support électronique*	*Support papier*	*Support électronique*	*Support papier et support électronique*
Publications en série	–	1	102	–	2	62	10	2	53
Publications isolées	5	2	184	1	–	179	2	10	152
Total	**5**	**3**	**286**	**1**	**2**	**241**	**12**	**12**	**205**

21.30 Le secrétariat de la CEPALC continuera de faire office de secrétariat technique pour les organes subsidiaires de la Commission, comme le Comité plénier, le Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau, le Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes, le Comité de coopération économique de l'Amérique centrale, la Conférence statistique des Amériques de la CEPALC et les réunions de son bureau directeur, la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes et les réunions de son bureau directeur, le Conseil régional de planification de l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes et les réunions de son bureau directeur, la Conférence régionale sur la population et le développement de l'Amérique latine et des Caraïbes et la Conférence sur la science et les techniques, l'innovation et l'informatique et les télécommunications de la CEPALC. La collaboration se poursuivra également avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ainsi qu'avec les institutions interaméricaines et ibéro-américaines et les institutions de Bretton Woods, comme l'Organisation des États américains, le Secrétariat général ibéro-américain et la Banque interaméricaine de développement.

21.31 En outre, la CEPALC travaillera en étroite collaboration avec de nouveaux mécanismes régionaux, comme la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, l'Union des nations de l'Amérique du Sud et l'Alternative bolivarienne pour les Amériques, et resserrera ses liens de coopération avec la Communauté des Caraïbes, l'Association latino-américaine d'intégration, le Marché commun du Sud et le Système d'intégration de l'Amérique centrale. Par ailleurs, elle renforcera sa collaboration avec les associations du secteur privé, les organisations non gouvernementales, les groupes de réflexion et les milieux universitaires afin de promouvoir la concertation et de les associer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

21.32 Enfin, la Commission continuera de collaborer avec le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, qui est un des principaux mécanismes de portée mondiale à même de garantir la cohérence, en ce qui concerne les domaines thématiques communs, de l'action des entités du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies qui travaillent sur les questions sociales et économiques.

A. Organes directeurs

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 437 900 dollars

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

21.33 Le mandat de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a été arrêté par le Conseil économique et social dans sa résolution 106 (VI) des 25 février et 5 mars 1948 et dans les textes ultérieurs en portant modification. La Commission se compose de 44 membres et de 12 membres associés et tient, les années paires, une session de cinq jours durant laquelle elle examine les travaux de son secrétariat et approuve son programme de travail biennal. Un comité spécial, chargé de la coopération Sud-Sud, se réunit au cours de ces sessions. La trente-cinquième session de la Commission se tiendra à Santiago au premier semestre de 2014.

Comité plénier

21.34 Créé en 1952, le Comité plénier tient généralement des réunions avec les représentants permanents des États membres de la CEPALC au Siège de l'ONU, si besoin est, les années où la Commission ne siège pas. Il devrait tenir une session de trois jours à New York en 2015 pour examiner les questions qui intéressent la Commission.

Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau

21.35 Créé le 7 mai 1971, le Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau est un organe subsidiaire de la Commission qui favorise les échanges de vues sur l'analyse de différents aspects de la mise en œuvre et de l'évaluation des stratégies de développement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Il tient, selon les besoins, des réunions annuelles. Les prochaines devraient avoir lieu à New York en 2014 et en 2015.

Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes

21.36 Créé en 1975, le Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes coordonne les activités de coopération en faveur du développement économique et social et s'occupe des questions de développement qui présentent un intérêt pour les pays des Caraïbes membres de la CEPALC. Il remplit également les fonctions d'organe consultatif auprès du Secrétaire exécutif de la CEPALC pour les questions relatives aux Caraïbes. Il se réunira une fois par an au cours de l'exercice biennal 2014-2015.

Comité de coopération économique de l'Amérique centrale

21.37 Créé en 1952, le Comité de coopération économique de l'Amérique centrale assure la coordination et la direction d'ensemble des activités du secrétariat visant à promouvoir l'intégration des économies nationales en Amérique centrale. Il joue un rôle consultatif auprès du Secrétaire exécutif de la CEPALC pour les questions relatives à l'Amérique centrale et est un organe subsidiaire de la Commission. Il se réunira une fois par an au cours de l'exercice biennal 2014-2015, dans la ville de Panama et à Tegucigalpa, respectivement.

Bureau directeur de la Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes

21.38 Le Bureau directeur fixe les grandes orientations des travaux du secrétariat relatifs aux questions touchant à l'intégration des femmes dans le développement de la région, conformément au paragraphe 88.2 du Plan d'action régional pour l'intégration de la femme au développement

économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes. Il se réunira à trois reprises au cours du prochain exercice biennal : deux fois en 2014, à Quito et à Lima, et une fois en 2015, à Brasilia.

21.39 La Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes (connue auparavant sous le nom de Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes) a été créée en tant qu'organe subsidiaire permanent de la CEPALC à la onzième session extraordinaire du Comité plénier, tenue le 21 novembre 1977, durant laquelle la Commission a approuvé le Plan d'action régional en faveur de l'intégration des femmes au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes, adopté la même année à La Havane. La Conférence régionale a pour rôle de recenser les besoins des femmes aux niveaux régional et sous-régional, de présenter des recommandations, de procéder à des évaluations périodiques des activités entreprises pour donner effet aux plans et accords régionaux et internationaux sur la question et de faciliter les échanges de vues. Elle tient une session tous les trois ans, la prochaine étant prévue pour 2016 à Santiago.

Conseil régional de planification et Bureau directeur du Conseil régional de planification de l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

21.40 Créé en 1974, le Conseil régional de planification de l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes est le principal organe intergouvernemental de l'Institut, qui compte 40 États membres et se réunit tous les quatre ans. Il devrait se réunir à Santiago en 2014.

21.41 Le Bureau directeur du Conseil régional de planification comprend des représentants de 11 États membres. Il examine le programme de travail de l'Institut et évalue ses activités passées. Il devrait se réunir à Buenos Aires en 2015.

Conférence statistique des Amériques de la CEPALC

21.42 La Conférence statistique des Amériques a été créée en tant qu'organe subsidiaire de la Commission, conformément à la résolution 580 (XXVIII) de celle-ci et à la résolution 2000/7 du Conseil économique et social.

21.43 La Conférence, qui se réunit une fois tous les deux ans, a pour objectifs de promouvoir le développement et l'amélioration des statistiques nationales et leur comparabilité à l'échelon international, de renforcer la coopération entre les bureaux nationaux de statistique et les organismes internationaux et régionaux, et d'établir un programme biennal de coopération internationale et régionale en vue de répondre aux besoins des pays de la région en matière de statistiques. Elle se réunira à Bogota en 2015.

Comité exécutif de la Conférence statistique des Amériques de la CEPALC

21.44 Le Comité exécutif de la Conférence statistique des Amériques a été institué en même temps que la Conférence statistique des Amériques. Il se réunit tous les ans pour apporter un appui à la Conférence. Ses tâches principales consistent à établir un programme biennal pour la promotion de la coopération régionale et internationale dans le domaine de la statistique et à le présenter à la Conférence, à assurer le suivi de la mise en œuvre des accords et à s'acquitter des tâches qui lui sont confiées par la Conférence, et à décider de la documentation de fond qu'il convient de présenter à cette dernière. Le Comité exécutif se réunira à La Paz en 2014 et à Montevideo en 2015.

Conférence régionale sur la population et le développement

21.45 Dans sa résolution 670 (XXXIV), la CEPALC a décidé que son Comité spécial sur la population et le développement serait rebaptisé « Conférence régionale sur la population et le développement de l'Amérique latine et des Caraïbes », et a transféré à cette dernière toutes les attributions dudit comité. La Conférence a pour objectif d'examiner et de suivre toutes les questions relatives à la population et au développement (vieillissement, migrations internationales, peuples autochtones et personnes d'ascendance africaine, notamment). La Conférence régionale, qui se tient tous les deux ans, se réunira à Santiago en 2015.

Conférence sur les sciences, l'innovation et les technologies de l'information et des communications de la CEPALC

21.46 La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a approuvé, à sa trente-quatrième session, la création de la Conférence sur les sciences, l'innovation et les technologies de l'information et des communications en tant qu'organe subsidiaire de la Commission [voir résolution 672 (XXXIV)].

21.47 La Conférence tient ses réunions ordinaires tous les ans et ses objectifs sont les suivants : a) promouvoir l'élaboration et l'amélioration des politiques nationales pour la science, la technologie et l'innovation ainsi que des politiques liées au progrès de la société de l'information et du savoir, en gardant à l'esprit les recommandations faites par les organismes spécialisés et autres organisations concernées; b) favoriser la coopération internationale, régionale et bilatérale entre les bureaux nationaux et les organismes internationaux et régionaux afin de faciliter le transfert des technologies et des connaissances et les activités conjointes dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation; c) élaborer un programme biennal d'activités de coopération régionale et internationale conçu pour répondre aux besoins des pays de la région, sous réserve des ressources disponibles.

21.48 La Conférence se réunira à Brasilia en 2014 et à Lima en 2015.

21.49 La répartition des ressources pour les organes directeurs est indiquée dans le tableau 21.9.

Tableau 21.9 **Ressources nécessaires : organes directeurs**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	–	–	–	–
Autres objets de dépense	1 380,2	1 437,9	–	–
Total	**1 380,2**	**1 437,9**	**–**	**–**

21.50 Le montant demandé au titre des organes directeurs (1 437 900 dollars), en augmentation nette de 57 700 dollars, permettra de financer le service des réunions des organes intergouvernementaux de la CEPALC.

21.51 Cette augmentation nette de 57 700 dollars, au titre, en particulier, des autres dépenses de personnel et des voyages, s'explique principalement par l'augmentation des dépenses, notamment au titre du personnel temporaire et des heures supplémentaires, requises pour la nouvelle

Conférence sur les sciences, l'innovation et les technologies de l'information et des communications de la CEPALC.

B. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 913 500 dollars

21.52 Le Bureau du Secrétaire exécutif assure la direction, la supervision et l'administration d'ensemble du secrétariat de la CEPALC, dans le cadre de l'exécution des activités prescrites par les organes délibérants et du programme de travail approuvé. Il est chargé de la coordination et de l'établissement d'un document institutionnel sur les principales questions qui sont examinées à la session biennale de la Commission, ainsi que de la publication de la *CEPAL Review*.

21.53 En outre, le Bureau définit les orientations générales et fixe les critères voulus pour coordonner le suivi des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire, et l'intégration dans tous les sous-programmes de la CEPALC d'autres questions transversales telles que la problématique hommes-femmes et le développement durable. Il sera également appelé à participer aux négociations relatives au programme de développement pour l'après-2015 et aux nombreux mécanismes auxquels a donné lieu le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio +20), en définissant des orientations générales à cette fin. Il est en outre chargé de coordonner le programme de travail avec les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, dans un souci de cohérence de l'action du système. Il chapeaute le Bureau du secrétariat de la Commission, qui est chargé du suivi des relations politiques avec les gouvernements et les autorités des pays membres de la Commission, des questions diplomatiques et du protocole, ainsi que du service des réunions intergouvernementales.

21.54 La Division des opérations et de la planification des programmes continuera d'assurer la coordination générale et de fournir des directives et des conseils aux directeurs de sous-programmes de la CEPALC lors de la formulation du projet de plan-programme biennal, de ses priorités et de ses révisions, de l'établissement du projet de programme de travail et du projet de rapport biennal de la Commission sur ses travaux, en vue de leur examen et de leur adoption à la session de la Commission, qui se tient tous les deux ans, ainsi que de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal et des rapports correspondants sur l'exécution dudit budget-programme.

21.55 La Division continuera : a) de procéder au suivi et à l'évaluation du programme de travail, notamment en effectuant l'exercice d'auto-évaluation obligatoire et les évaluations internes discrétionnaires; b) d'améliorer le travail d'évaluation en procédant à des évaluations de certains projets, sous-programmes ou thèmes en fonction des risques encourus par l'Organisation et de ses besoins; c) d'effectuer une budgétisation axée sur les résultats et de développer les pratiques de gestion axée sur les résultats mises en œuvre à la CEPALC; d) d'assurer la coordination, l'orientation et la supervision du programme de coopération technique de la Commission et des activités de collecte de fonds qui s'y rapportent, entreprises par le Groupe de la gestion des programmes, ainsi que du travail de la bibliothèque de la CEPALC.

21.56 Le Groupe de l'information et des services Web, basé au Siège de la CEPALC, à Santiago, relève de la composante direction exécutive et administration. Il est dirigé par un administrateur de la classe P-4, qui rend compte au Secrétaire de la Commission et travaille en collaboration étroite avec le Département de l'information de l'ONU.

Tableau 21.10 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Veiller à l'application intégrale des décisions des organes délibérants et au respect des politiques et procédures de l'Organisation relatives à la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Gestion efficace du programme de travail	a) i) Exécution des produits et fourniture des services dans les délais prévus *Mesure des résultats* 2010-2011 : délais respectés dans 96,5 % des cas 2012-2013 (estimation) : délais respectés dans 97 % des cas 2014-2015 (objectif) : délais respectés dans 97 % des cas ii) Gestion efficiente et efficace des ressources *Mesure des résultats* 2010-2011 : utilisation de 100 % des ressources disponibles 2012-2013 (estimation) : utilisation de 100 % des ressources disponibles 2014-2015 (objectif) : utilisation de 100 % des ressources disponibles
b) Amélioration des délais de présentation de la documentation destinée aux réunions intergouvernementales	b) Augmentation du pourcentage de documents d'avant-session présentés dans les délais impartis *Mesure des résultats* 2010-2011 : sans objet 2012-2013 (estimation) : 70 % des documents présentés dans les délais impartis 2014-2015 (objectif) : 80 % des documents présentés dans les délais impartis
c) Mise en évidence des questions nouvelles concernant les priorités de la région en matière de développement	c) Augmentation du nombre de fois où le secrétariat a porté des questions nouvelles à l'attention des États Membres *Mesure des résultats* 2010-2011 : 5 fois 2012-2013 (estimation) : 6 fois 2014-2015 (objectif) : 7 fois

d) Plus grande cohérence dans la politique de gestion des activités économiques et sociales de l'ONU	d) Augmentation du nombre d'activités menées en collaboration avec d'autres organismes *Mesure des résultats* 2010-2011 : 4 activités conjointes 2012-2013 (estimation) : 5 activités conjointes 2014-2015 (objectif) : 6 activités conjointes
e) Amélioration de la connaissance qu'a le public du rôle de la CEPALC dans la promotion du développement économique et social de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes grâce à des activités d'information	e) i) Élargissement de la couverture médiatique des activités de la CEPALC *Mesure des résultats* 2010-2011 : 1 250 coupures de presse issues de médias latino-américains 2012-2013 (estimation) : 1 300 coupures de presse issues de médias latino-américains 2014-2015 (objectif) : 1 350 coupures de presse issues de médias latino-américains ii) Augmentation de l'utilisation des informations publiées par la CEPALC *Mesure des résultats* 2010-2011 : 3 600 000 visites sur le site Web de la CEPALC 2012-2013 (estimation) : 3 600 500 visites sur le site Web de la CEPALC 2014-2015 (objectif) : 3 700 000 visites sur le site Web de la CEPALC

Facteurs externes

21.57 La composante devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si toutes les parties intéressées coopèrent pleinement.

Produits

21.58 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Services fonctionnels pour les réunions : session biennale de la CEPALC (2);

ii) Documentation destinée aux organes délibérants: projet de programme de travail de la CEPALC pour l'exercice biennal 2016-2017 (1); projet de budget-programme de la CEPALC pour l'exercice biennal 2016-2017 (1); rapport sur l'exécution du budget-programme de la CEPALC pour l'exercice biennal 2014-2015 (1); rapport sur les principales questions que la Commission examinera à sa trente-cinquième session (1); projet de plan-programme biennal de la CEPALC pour l'exercice biennal 2016-2017 (1); rapport sur les travaux de la CEPALC depuis sa trente-quatrième session (1); rapport sur les activités de la CEPALC visant à promouvoir et à soutenir la coopération technique Sud-Sud pendant l'exercice biennal 2012-2013 (1); rapport sur les travaux de la Commission à sa trente-cinquième session (1);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications en série *: CEPAL Review* (6);

ii) Publications isolées : rapport sur l'examen de l'état d'avancement de l'un des objectifs du Millénaire pour le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (1);

iii) Expositions, visites guidées, conférences : visites guidées des locaux de la Commission à Santiago (2); activités d'information liées aux manifestations et célébrations organisées par l'ONU et la Commission (journées internationales) (2);

iv) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation *:* élaboration d'un bulletin d'information électronique intitulé *Notas de la CEPAL/ECLAC* – Notes en anglais, espagnol et portugais (quatre numéros par an) (2); réponses apportées oralement et par écrit aux demandes d'information du public concernant l'ONU (2);

v) Communiqués et conférences de presse *:* organisation de conférences de presse et de points de presse relatifs au lancement des publications phares de la CEPALC et de l'ONU (2); élaboration et diffusion de communiqués de presse en anglais et en espagnol relatifs aux travaux de la CEPALC et de l'ONU (2);

vi) Manifestations spéciales *:* activités de liaison avec les médias d'information nationaux et internationaux pour coordonner les interviews avec les porte-parole de la CEPALC et de l'ONU (2);

vii) Activités ou documentation techniques *:* coordination et élaboration, sur demande et en collaboration avec d'autres organismes, de documents de fond pour les réunions intergouvernementales, telles que le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR) et de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), le Sommet Amérique latine et Caraïbes-Union européenne et le Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement (1); gestion de l'architecture informatique du site Internet de la CEPALC et coordination, développement et mise à jour du site, y compris la formation du réseau de coordonnateurs et la fourniture de statistiques sur le nombre de visiteurs et de pages consultées (2);

viii) Audiovisuel *:* organisation de campagnes virales dans les nouveaux médias sociaux (2); couverture photographique des réunions et activités de la CEPALC (2); production de documents audiovisuels sur les travaux de la CEPALC (2);

ix) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : réunions du Mécanisme de coordination régionale (2);

c) Services de conférence, administration et contrôle (budget ordinaire) :

Évaluation : évaluations internes discrétionnaires (3).

21.59 La répartition des ressources pour la composante direction exécutive et administration est indiquée dans le tableau 21.11.

Tableau 21.11 **Ressources nécessaires direction exécutive et administration**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
A. Budget ordinaire				
Postes	6 795,4	6 806,0	30	29
Autres objets de dépense	1 150,5	1 107,5	–	–
Total partiel	**7 945,9**	**7 913,5**	**30**	**29**
B. Quotes-parts hors budget ordinaire	–	–	–	–
C. Ressources extrabudgétaires	1 333,4	1 334,0	2	1
Total	**9 279,3**	**9 247,5**	**32**	**30**

21.60 Le montant de 7 913 500 dollars, qui représente une diminution nette de 32 400 dollars, servira à financer 29 postes (1 SGA, 2 D-2, 3 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 19 AL et 1 AN) (6 806 000 dollars) et à couvrir d'autres objets de dépense (1 107 500 dollars).

21.61 Cette diminution nette de 32 400 dollars s'explique par une diminution nette des dépenses autres que les postes (43 000 dollars), en partie contrebalancée par une augmentation nette des dépenses au titre des postes (10 600 dollars), découlant des propositions suivantes :

a) Gain d'un poste P-5 par transfert de la Division du financement pour le développement, au titre du sous-programme 4, à la tête du Bureau de la Secrétaire exécutive (394 500 dollars);

b) Reclassement à D-2 d'un poste D-1 de directeur, dont le titulaire sera chargé de coordonner et de surveiller les fonctions de gestion et d'appui aux programmes et de suivre les activités d'appui aux programmes à la CEPALC et les fonctions administratives au siège de la Commission et dans ses bureaux sous-régionaux et nationaux situés dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Le reclassement qu'il est proposé d'opérer a pour but de résoudre les problèmes que pose la structure horizontale de la direction de la CEPALC en aidant la Secrétaire exécutive à mieux s'acquitter de ses fonctions en réduisant le nombre de personnes qui doivent lui rendre compte directement. Il permettra également de donner suite à une évaluation du Bureau des services de contrôle interne et d'États membres de la CEPALC, qui avaient estimé que la structure horizontale de la Commission pénalisait son travail (57 300 dollars); en outre, il est proposé de reclasser au Bureau de la Secrétaire exécutive un poste d'agent local en poste d'administrateur recruté sur le plan national dont le titulaire fera office de Conseiller juridique (184 300 dollars);

c) Effet-report du reclassement à P-5, décidé en 2012-2013, d'un poste au Bureau de la Secrétaire exécutive de la Commission, approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 3 de la section VI de sa résolution 67/246, et pris en compte au titre des ajustements techniques et des modifications (26 700 dollars);

d) Perte d'un poste de secrétaire de la Commission (D-1) par transfert à la Division du financement pour le développement, au titre du sous-programme 4 (437 400 dollars);

e) Suppression d'un poste P-2 résultant de l'application de la résolution 67/248 (214 800 dollars), comme indiqué à la rubrique 1 du tableau 21.6.

21.62 Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, des ressources extrabudgétaires, devraient s'élever à 1 334 000 dollars devraient permettre de financer les activités entreprises au titre de cette composante.

C. Programme de travail

Tableau 21.12 **Ressources nécessaires, par sous-programme**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2012-2013	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
1. Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales	6 721,1	6 272,8	26	24
2. Production et innovation	6 290,1	6 482,5	21	22
3. Politiques macroéconomiques et croissance	7 827,9	7 487,6	30	28
4. Financement du développement	2 053,5	2 069,7	7	7
5. Développement social et égalité sociale	4 677,7	4 731,4	17	17
6. Intégration de la problématique hommes-femmes dans le développement régional	2 603,2	2 334,8	9	8
7. Population et développement	3 870,1	3 724,8	16	15
8. Développement durable et établissements humains	5 334,3	5 110,2	18	17
9. Ressources naturelles et infrastructures	4 756,4	4 566,7	18	17
10. Planification de l'administration publique	2 354,3	2 329,5	11	11
11. Statistiques	5 691,3	6 181,5	24	26
12. Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale	8 791,2	8 853,4	43	44
13. Activités sous-régionales dans les Caraïbes	6 944,0	6 651,5	36	35
14. Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales	–	368,5	–	2
Total partiel	**67 915,1**	**67 164,9**	**276**	**273**
Ressources extrabudgétaires	30 042,4	29 458,0	30	29
Total	**97 957,5**	**96 622,9**	**306**	**302**

Sous-programme 1
Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 272 800 dollars

21.63 Le sous-programme relève de la Division du commerce international et de l'intégration, qui est dirigée par un fonctionnaire de classe D-1 et appuyée par les bureaux de la CEPALC à Washington et à Brasilia. Le sous-programme vise à donner aux pays de l'Amérique latine et des Caraïbes une meilleure position dans le commerce et l'économie mondiaux en renforçant leur capacité de formuler et de mettre en œuvre des politiques commerciales et des stratégies de développement des exportations. Il aidera les parties prenantes à relever les nouveaux défis dans le commerce international, les négociations commerciales, l'intégration régionale et les relations économiques internationales grâce aux analyses qu'il fera et aux recommandations qu'il leur adressera. Ses

activités viseront à promouvoir le dialogue politique et la recherche du consensus. En particulier, la stratégie tiendra compte des buts et objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, en particulier ceux qui concernent l'autonomisation des femmes (dans le cadre de l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les travaux du sous-programme), la réduction de la pauvreté et le partenariat mondial pour le développement.

21.64 Ce sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 1 du programme 18 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 21.13 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Renforcer l'intégration régionale et la coopération à l'échelle mondiale pour permettre à la région de l'Amérique latine et des Caraïbes d'obtenir une meilleure position dans l'économie mondiale

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la capacité des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes de participer aux échanges commerciaux et aux chaînes de valorisation aux niveaux mondial et régional	a) i) Augmentation du nombre de pays de la région qui, afin de mieux participer aux échanges commerciaux et aux chaînes de valorisation aux niveaux mondial et régional, ont adopté ou formulé des politiques et des mesures conformes aux recommandations de la Commission dans les domaines de l'intégration et du commerce *Mesure des résultats* 2010-2011 : 5 2012-2013 (estimation) : 6 2014-2015 (objectif) : 7 ii) Augmentation du pourcentage de lecteurs reconnaissant l'utilité de l'analyse et des recommandations concernant les politiques commerciales et les stratégies de développement des exportations figurant dans la publication intitulée *Latin America and the Caribbean in the World Economy* (L'Amérique latine et les Caraïbes dans l'économie mondiale) et d'autres publications *Mesure des résultats* 2010-2011 : 90 % 2012-2013 (estimation) : 90 % 2014-2015 (objectif) : 91 %
b) Renforcement de la capacité des parties prenantes des pays de la région d'évaluer l'effet des politiques commerciales et la contribution qu'elles peuvent apporter au développement durable, notamment à la réduction de la	b) i) Augmentation du nombre de pays de la région ayant adopté ou formulé des politiques et des mesures conformes aux recommandations de la Commission concernant l'évaluation des conséquences des

pauvreté, à l'égalité des sexes et à l'atténuation des changements climatiques	échanges commerciaux sur le développement durable et la contribution qu'ils peuvent apporter dans ce domaine *Mesure des résultats* 2010-2011 : 5 2012-2013 (estimation) : 6 2014-2015 (objectif) : 7 ii) Augmentation du nombre d'institutions publiques et d'organismes privés qui disent que les services de coopération technique de la Commission les ont aidés à renforcer leurs capacités dans les domaines des échanges commerciaux et du développement durable *Mesure des résultats* 2010-2011 : 10 2012-2013 (estimation) : 12 2014-2015 (objectif) : 13

Facteurs externes

21.65 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs et les réalisations escomptées si les conditions ci-après sont réunies : a) la communauté internationale apporte son soutien aux États membres de la Commission et répond à leurs besoins et préoccupations en matière d'échanges commerciaux internationaux et d'intégration, en tenant compte des directives de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ainsi que des objectifs de développement arrêtés au plan international, notamment ceux du Millénaire, et des engagements pris au titre des divers accords commerciaux bilatéraux, sous-régionaux et multilatéraux; b) les États membres continuent d'approfondir les mécanismes d'intégration régionale en tenant compte des mutations intervenant sur la scène économique mondiale, et des politiques et mesures sont mises en place afin de maximiser les profits et de réduire les coûts en faveur de la majorité de la population, qui sera le principal bénéficiaire du développement économique et social; et c) la communauté internationale et plus particulièrement les pays de la région s'efforcent de tirer parti des avantages qui pourraient découler des négociations menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce ou au sein d'autres instances, spécialement en ce qui concerne la facilitation des échanges commerciaux et l'initiative Aide pour le commerce.

Produits

21.66 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : groupes spéciaux d'experts : réunion d'experts chargés d'examiner les faits nouveaux et les perspectives concernant les initiatives en matière de coopération et de facilitation du commerce en Amérique latine et dans les Caraïbes (1); réunion d'experts chargés d'examiner les efforts d'intégration des pays de la région dans les domaines du commerce et des investissements, ainsi que leurs stratégies nationales en matière d'échanges commerciaux et de développement (1); réunion d'experts chargés d'examiner et de comparer les stratégies de participation aux chaînes de valorisation mondiales (1); réunion d'experts chargés d'examiner les liens entre le commerce et le

développement durable, conformément aux priorités fixées par la Conférence Rio +20 (1); réunion d'experts chargés d'examiner l'évolution récente des échanges commerciaux et des politiques s'y rapportant dans les pays de la région, au regard des tendances de l'économie mondiale. Une attention particulière sera portée aux effets de ces politiques et aux perspectives pour la région (1); réunion d'experts chargés d'examiner les relations entre le développement des échanges et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier ceux qui se réfèrent à la réduction des écarts (notamment en termes de participation des PME, d'emploi et d'égalité des sexes) dans le secteur des exportations et des politiques axées sur ces objectifs (1);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications en série : *Latin America and the Caribbean in the World Economy 2013-2014* (1); *Latin America and the Caribbean in the World Economy, 2014-2015* (1); études sur l'évolution de la situation et les perspectives en matière d'intégration aux niveaux sous-régional et régional (publication annuelle) (2); études sur les questions prioritaires concernant les relations commerciales entre les États-Unis d'Amérique et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, comprenant notamment l'analyse des obstacles aux exportations en provenance des pays de la région (2); études portant sur les négociations multilatérales et l'interaction entre les politiques des grands pays industrialisés et celles des régions en développement, notamment l'Amérique latine et les Caraïbes (2);

ii) Publications isolées : étude de l'évolution économique des pays de la région Asie-Pacifique, une attention particulière étant portée aux réseaux logistiques interrégionaux (1); étude des tendances de l'économie mondiale et de leurs répercussions sur les économies des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, l'accent étant mis sur la mondialisation des entreprises de cette région (1); étude des tendances, par pays, concernant l'internationalisation des PME et les politiques susceptibles d'y contribuer, en particulier les politiques d'innovation et de financement des activités commerciales (1); étude des facteurs nouveaux influant sur la compétitivité et sur les politiques publiques de promotion de la compétitivité et de l'innovation (1); étude des tendances récentes de l'économie mondiale et de leurs conséquences sur les économies de certains pays de la région (1); étude de l'impact des accords commerciaux bilatéraux sur le processus d'intégration (1); étude des obstacles à l'application des mesures de facilitation du commerce dans certains pays de la région et des solutions mises en pratique par d'autres régions dans des cas similaires (1); étude des relations entre les activités commerciales et le développement durable, dans une perspective régionale, axée sur les obstacles au commerce régional et mondial des biens et services de protection de l'environnement et sur les moyens de les éliminer (1); étude des rapports entre le commerce et le développement durable, dans une perspective régionale, axée sur le rôle des droits de propriété intellectuelle (figurant dans divers accords internationaux) notamment dans les rapports entre la santé et la population, la biodiversité et le transfert de technologies (1); étude sur la place du Brésil dans l'économie internationale et sa participation aux organisations multilatérales, au Groupe des Vingt (G-20) et aux initiatives régionales (1); étude sur l'utilisation faite des normes internationales du commerce pour améliorer la compétitivité de certains pays de la région (1); étude des tendances et de l'évolution du financement extérieur, l'accent étant mis sur les pays à revenu intermédiaire (1); étude visant à évaluer les retombées des initiatives en faveur de la coopération internationale mises en place dans certains pays de la région (1); étude visant à évaluer les retombées des initiatives en faveur de l'intégration régionale et sous-régionale mises en place dans certains pays de la région (1);

étude visant à évaluer la place croissante des entreprises d'Amérique latine et des Caraïbes dans les chaînes d'approvisionnement et de valorisation mondiales et régionales (1); études sur les aspects stratégiques des relations économiques et commerciales qu'entretiennent les pays d'Asie et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Une attention particulière sera accordée, entre autres, aux cas de la Chine et de l'Inde (2); études sur les conséquences des changements climatiques et des mesures politiques prises pour y parer sur les échanges commerciaux et la compétitivité de certains pays de la région (2); études de l'impact des activités commerciales sur les clivages structurels et sociaux qui existent dans certains pays de la région, notamment en termes de participation des PME, d'emploi et d'égalité des sexes (2);

iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : *CEPAL News* (24 numéros), publication périodique du bureau de la CEPALC à Washington (en anglais uniquement) (2); *CEPAL Trade Note* (4 numéros), publication semestrielle consacrée aux derniers événements concernant les échanges commerciaux régionaux et mondiaux (2); rapports d'information sur les flux de capitaux en direction de l'Amérique latine et des Caraïbes (qui fourniront également de la matière aux publications *Preliminary Overview of the Economies of Latin America and the Caribbean* et *Economic Survey of Latin America and the Caribbean*) (en anglais uniquement) (6); rapports d'information sur l'économie des États-Unis (qui fourniront également de la matière aux publications *Preliminary Overview of the Economies of Latin America and the Caribbean* et *Economic Survey of Latin America and the Caribbean*) (6);

iv) Activités ou documentation techniques : mise à jour, exploitation et développement de la base de données Integrated Database of Trade Disputes for Latin America and the Caribbean, qui analyse de façon approfondie les différends surgis dans le cadre des règles de l'Organisation mondiale du commerce, des quatre systèmes d'intégration sous-régionaux et de l'Accord de libre-échange nord-américain (2); mise à jour, exploitation et développement du Système graphique interactif des données commerciales internationales, qui contient des données sur les échanges commerciaux effectués aux niveaux national, régional et mondial (2); mise à jour, exploitation et développement de la base de données Observatory of Imports Customs Control, qui contient des données sur les produits d'importation auxquels l'entrée sur le territoire des États-Unis a été refusée (2);

c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Services consultatifs : prestation de services de coopération technique aux pays de la région et aux autres grands acteurs qui en feront la demande, dans les domaines de la négociation, de la mise en œuvre et de la gestion des accords commerciaux et réglementations multilatérales (1); prestation de services de conseil aux pays de la région et aux organisations d'intégration régionale qui en feront la demande, en vue d'accentuer les avantages de l'intégration (1); prestation de services de conseil aux pays de la région ainsi qu'aux groupements professionnels, organismes de promotion des échanges commerciaux et autres parties prenantes qui en feront la demande, sur la suite à donner aux sommets mondiaux et autres réunions de haut niveau consacrés aux échanges commerciaux (1); prestation de services de coopération technique aux pays de la région, notamment aux ministères et aux administrations, ainsi qu'aux groupements professionnels, organismes de promotion des échanges commerciaux, organismes de promotion des PME et autres parties prenantes qui en feront la demande, afin de renforcer les capacités dont ils disposent pour concevoir et mettre en œuvre des

politiques commerciales (1); prestation de services de coopération technique aux pays de la région et à d'autres entités importantes des secteurs public et privé qui en feront la demande, dans des domaines relatifs aux stratégies de développement des exportations, à la facilitation des échanges commerciaux et à l'initiative Aide pour le commerce (1); prestation de services de coopération technique aux pays de la région, aux groupements professionnels, aux organismes de promotion des échanges commerciaux et aux autres grands acteurs qui en feront la demande, sur les partenariats public-privé au service du développement et sur des questions relatives à la responsabilité sociale des entreprises, notamment les nouvelles difficultés que pose la gouvernance d'entreprise (1); prestation de services de coopération technique aux pays de la région, aux groupements professionnels, aux organismes de promotion des échanges commerciaux et aux autres grands acteurs qui en feront la demande, sur les liens existant entre les échanges commerciaux et des questions sociales telles que la pauvreté, la répartition des revenus, les écarts de productivité et la création d'emplois (1); prestation de services de coopération technique aux pays de la région ainsi qu'aux groupements professionnels, aux organismes de promotion des échanges commerciaux et aux autres acteurs qui en feront la demande, dans les domaines relatifs aux échanges commerciaux et au développement durable (1);

ii) Stages, séminaires et ateliers : coopération avec des organismes publics, des établissements d'enseignement supérieur et universités ainsi que des organismes régionaux en vue de la mise au point d'activités de formation visant à renforcer la participation des acteurs régionaux, et particulièrement des PME, aux réseaux d'approvisionnement mondiaux des secteurs de l'industrie, des services et des produits à base de ressources naturelles. D'autres questions, telles que la prise en compte des questions sociales dans les politiques commerciales et les partenariats public-privé pour le développement, seront traitées sur demande (1);

iii) Projets opérationnels : il est prévu de réaliser des projets financés au moyen de ressources extrabudgétaires dans les domaines des politiques et stratégies commerciales, de l'adaptation aux changements climatiques, des politiques d'atténuation de leurs effets et de la participation des PME aux chaînes de valorisation (1).

21.67 La répartition des ressources pour le sous-programme 1 est indiquée dans le tableau 21.14.

Tableau 21.14 **Ressources nécessaires : sous-programme 1**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	6 433,8	6 004,2	26	24
Autres objets de dépense	287,3	268,6	–	–
Total partiel	**6 721,1**	**6 272,8**	**26**	**24**
Ressources extrabudgétaires	807,9	808,0	–	–
Total	**7 529,0**	**7 080,8**	**26**	**26**

21.68 Le montant de 6 272 800 dollars demandé, qui correspond à une diminution nette de 448 300 dollars, permettra de financer 24 postes (1 D-1, 2 P-5, 4 P-4, 5 P-3, 3 P-2, 4 G(AC), 5 AL) (6 004 200 dollars) et d'autres objets de dépense (268 600 dollars). La diminution nette de 448 300 dollars résulte de :

a) La diminution des montants prévus au titre des postes (429 600 dollars), qui s'explique par le transfert prévu d'un poste P-2 au sous-programme 11 (214 800 dollars) et la suppression proposée d'un poste P-2 (214 800 dollars), en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, comme indiqué au point 2 du tableau 21.6 du présent rapport;

b) La diminution nette des montants demandés au titre des autres objets de dépense (18 700 dollars), qui s'explique par la diminution des ressources nécessaires au titre des consultants (21 500 dollars) occasionnée par l'élimination des dépenses non renouvelables de 2013, les activités résultant de la Conférence Rio +20 ayant été exécutées pendant l'exercice biennal 2012-2013 (14 800 dollars) et au titre des compétences spécialisées extérieures destinées au bureau national de Washington (6 700 dollars); cette diminution est partiellement compensée par l'augmentation des ressources demandées au titre des voyages (2 800 dollars).

21.69 Pendant l'exercice biennal 2014-2015, des ressources extrabudgétaires qui devraient s'élever à 808 000 dollars permettront de financer : a) des services de coopération technique, notamment des services consultatifs sur l'intégration dans l'UNASUR, la Communauté andine et la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, la promotion du commerce à l'intérieur de la région, les données statistiques sur le commerce international, le financement du commerce et le commerce interrégional avec l'Europe; b) le renforcement des capacités qui seront consacrées aux recherches sur les liens entre le commerce et les changements climatiques, à la négociation et à la gestion des accords commerciaux et à l'évaluation des effets de la politique commerciale sur le développement, en particulier sur l'élimination de la pauvreté, au sujet de laquelle une formation sur les indicateurs du commerce international est dispensée aux administrations publiques d'El Salvador et de l'Équateur; sur les bases de l'économétrie du commerce au Paraguay; sur les structures du commerce international en Amérique latine et dans les Caraïbes et les échanges commerciaux de services en direction des autorités publiques du Panama, dans le cadre de leur adhésion récente à l'Association latino-américaine d'intégration.

Sous-programme 2
Production et innovation

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 482 500 dollars

21.70 La responsabilité du sous-programme incombe principalement à la Division du développement de la production et des entreprises, récemment restructurée en fonction des domaines d'activités thématiques. Les activités seront menées en étroite coordination avec les autres divisions et services de la Commission, en particulier la Division du commerce international et de l'intégration et les bureaux nationaux de la Commission à Buenos Aires et à Montevideo, pour ce qui est de l'internationalisation des petites et moyennes entreprises, des politiques de développement de la production et de l'étude de certains secteurs de production.

21.71 Le sous-programme, qui repose sur une approche globale de l'innovation et de la technologie, résumée sous la forme d'un système d'innovation national, a pour objectif stratégique de renforcer les politiques publiques afin de parvenir à une convergence de la productivité et d'atteindre les objectifs de développement technique et de productivité dans tous les secteurs de production. À cet égard, une attention particulière sera également accordée aux nouvelles technologies visant à accroître l'innovation sociale et à renforcer la compétitivité des petites exploitations agricoles

familiales et des petites et moyennes entreprises. Le sous-programme aura pour objectif de renforcer le développement des secteurs de production, favoriser la convergence de la productivité et réduire les écarts de productivité en Amérique latine et dans les Caraïbes. La stratégie adoptée tiendra particulièrement compte des dispositions pertinentes relatives aux buts et objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, en particulier ceux qui concernent la réduction de la pauvreté extrême et de la faim grâce à la promotion de l'emploi productif, le partenariat mondial pour le développement, l'engagement en faveur de la bonne gouvernance, le développement et la réduction de la pauvreté et la généralisation des bénéfices retirés des nouvelles technologies, notamment les technologies de l'information et des communications. À cet égard, les travaux de la Division, qui comprennent la préparation de supports techniques, seront orientés de manière à appuyer le nouveau Comité de la science, de l'innovation et des technologies de l'information et des communications de la Conférence régionale.

21.72 Les activités du sous-programme seront exécutées conformément à la stratégie décrite au sous-programme 2 du programme 18 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 21.15 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Encourager la convergence de la productivité et l'innovation en Amérique latine et dans les Caraïbes en tenant dûment compte de leur incidence sur le développement durable et de leurs liens avec l'économie mondiale

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes de formuler des politiques et des stratégies pour faire évoluer leurs structures de production en se concentrant sur les secteurs les plus innovants et en jetant des ponts entre les sociétés et entre les secteurs	a) i) Augmentation du nombre de politiques ou de mesures adoptés par les pays de la région visant à faire évoluer leurs structures de production conformément aux recommandations de la Commission *Mesure des résultats* 2010-2011: 5 pays 2012-2013 (estimation) : 6 pays 2014-2015 (objectif) : 7 pays ii) Augmentation du nombre d'autorités gouvernementales et d'institutions publiques ayant dit avoir bénéficié des services de coopération technique fournis par la Commission ou des études qu'elle a soumises à des réunions intergouvernementales visant à faire évoluer leurs structures de production *Mesure des résultats* 2010-2011: 8 autorités gouvernementales et institutions publiques 2012-2013 (estimation): 9 autorités gouvernementales et institutions publiques

	2014-2015 (objectif): 10 autorités gouvernementales et institutions publiques
b) Renforcement des connaissances et des capacités institutionnelles des pays d'Amérique latine et des Caraïbes en vue de promouvoir la convergence de la productivité, d'encourager l'innovation et d'appuyer l'intégration de nouvelles technologies dans les mécanismes de gestion et de production	b) i) Augmentation du pourcentage de participants aux séminaires, ateliers et activités de formation organisés dans le cadre du sous-programme ayant dit avoir bénéficié des services de coopération technique fournis par la Commission pour les aider à améliorer leurs capacités de promouvoir la convergence de la productivité, d'encourager l'innovation et d'appuyer l'intégration de nouvelles technologies *Mesure des résultats* 2010-2011: 91 % 2012-2013 (estimation): 92 % 2014-2015 (objectif): 93 % ii) Augmentation du pourcentage de lecteurs disant avoir bénéficié des analyses et des recommandations de politique générale concernant les schémas d'investissement, la compétitivité et le développement agricole et rural figurant dans les publications intitulées *Foreign Direct Investment in Latin America and the Caribbean* et *The Outlook for Agriculture and Rural Development in the Americas*, et dans d'autres publications choisies éditées dans le cadre du sous-programme *Mesure des résultats* 2010-2011: 75 % 2012-2013 (estimation): 80 % 2014-2015 (objectif) : 81 %

Facteurs externes

21.73 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les autorités de la région continuent de considérer que la priorité doit être accordée à l'approfondissement de la compréhension et de la connaissance des questions visées dans le sous-programme ainsi qu'à l'établissement de statistiques pertinentes aux plans régional et international; et b) la communauté internationale continue de se montrer sensible aux besoins et aux préoccupations des pays de la région en matière de politiques de développement de la production, dans le cadre des programmes et priorités de développement arrêtés aux échelons régional et international. À cet égard, l'exécution du sous-programme tiendra dûment compte des directives établies par l'Assemblée générale et par le Conseil économique et social, ainsi que des objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Produits

21.74 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Services fonctionnels pour les réunions : appui technique fourni au Comité de la science, de l'innovation et des technologies de l'information et des communications, y compris préparation des supports techniques (1);

ii) Groupes spéciaux d'experts : réunion d'experts chargés d'étudier les tendances en matière d'utilisation de l'informatique et des réseaux connexes aux niveaux local, national et régional (1); réunion d'experts chargés d'analyser les derniers changements structurels dans la région (1); réunion d'experts chargés d'analyser les politiques régionales et nationales du secteur agricole en Amérique latine et dans les Caraïbes, et dans d'autres régions en développement du monde, notamment les politiques relatives aux exploitations agricoles familiales (1); réunion d'experts chargés d'analyser les priorités de la région en matière d'innovation au service du développement (1); réunion d'experts chargés d'étudier les stratégies d'investissement de groupes d'entreprises dans certains sous-secteurs et pays de la région (1);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications en série : étude de l'évolution des structures de production des pays de la région. Une attention particulière sera accordée aux similarités et aux différences entre les structures de production et leurs incidences sur l'action des pouvoirs publics (1); étude des politiques de développement de la production de certains sous-secteurs et pays de la région (1); publication intitulée *Foreign Direct Investment in Latin America and the Caribbean, 2014* (1); publication intitulée *Foreign Direct Investment in Latin America and the Caribbean, 2015* (1); publication intitulée *The Outlook for Agriculture and Rural Development in the Americas: A Perspective in Latin America, 2014*, qui présente les tendances et l'évolution des politiques dans le secteur agricole et fournit des données statistiques actualisées; elle présente également un rapport spécial annuel sur les nouvelles questions qui se posent dans les domaines de l'agriculture et du développement rural. Cette publication est éditée conjointement par la Commission, le Bureau régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (1);

ii) Publications isolées : étude sur les politiques industrielles et d'innovation mises en œuvre depuis 2002 au Brésil et leurs répercussions sur la création d'institutions (1); étude sur l'innovation au service du développement productif durable des petites et moyennes entreprises dans certains sous-secteurs et pays de la région (1); étude sur les nouvelles technologies et l'innovation au service du développement (1); étude sur le développement régional en Colombie (1); étude sur les changements structurels dans le secteur agricole de la région et leurs incidences sur les politiques agricoles et rurales pertinentes (1); étude sur les changements structurels dans les économies rurales de la région et leurs incidences sur les politiques de développement sectorielles et rurales pertinentes (1); étude sur les innovations technologiques et institutionnelles et l'évolution des politiques d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation dans la région (1); étude sur l'évolution des sociétés transnationales dans certains sous-secteurs et pays de la région (1); étude sur les liens entre le développement productif et le développement social en tenant compte des différences géographiques et de la question de l'égalité des sexes (1); étude sur les politiques concernant les petites et

moyennes entreprises dans certains pays de la région (1); publication actualisée du projet relatif à la biotechnologie et de la carte des entreprises en Argentine (1); compétitivité de la Colombie : classement par département (1);

iii) Activités ou documentation techniques : élaboration, gestion et mise à jour de bases de données sur l'agriculture et l'économie rurale, l'industrie manufacturière et l'informatique, s'appuyant sur des informations tirées de recensements, d'enquêtes auprès des ménages et d'autres sources de microdonnées pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes (2); élaboration, gestion et mise à jour du logiciel d'analyse de la compétitivité des pays (2); élaboration, gestion et mise à jour des informations statistiques sur les investissements et l'activité des principaux agents économiques de la région (2); renforcement des capacités permettant de mener des activités locales de recherche, de suivi et d'évaluation à l'appui de l'analyse et du suivi des tendances environnementales dans les entreprises et les industries, et la mise en place d'infrastructures scientifiques et technologiques pour la gestion de l'environnement; et de mettre au point des bases de données, de mener des travaux de recherche et de fournir une assistance technique (1);

c) Coopération technique (ressources extrabudgétaires) :

i) Services consultatifs : fourniture de services de coopération technique aux pays de la région qui en font la demande, dans les domaines suivants : a) politiques relatives à l'informatique et à d'autres technologies nouvelles (1); b) petites exploitations agricoles familiales (1); c) conception et mise en œuvre de politiques et de stratégies visant le développement productif et la compétitivité; (1); d) mise au point de systèmes d'innovation aux niveaux national, sectoriel et local (1); e) fourniture de services de coopération technique aux pays de la région qui en font la demande, dans les domaines de l'élaboration des politiques pour la promotion de l'investissement étranger direct, des petites et moyennes entreprises et la sous-traitance des réseaux de sociétés transnationales et d'entreprises locales (1); et f) promotion du développement agricole et rural et des petites exploitations agricoles familiales (1);

ii) Stages, séminaires et ateliers : coopération avec les organismes publics, les institutions universitaires et les organismes régionaux pour mettre au point des activités de formation dans les domaines suivants : a) innovation au service du développement et politiques relatives à l'informatique et à d'autres technologies nouvelles (1); b) stratégies pour l'investissement étranger direct ou promotion des petites et moyennes entreprises aux niveaux national et local (1); c) développement de la productivité et des entreprises dans les domaines de l'agriculture, de l'économie rurale et de l'industrie aux niveaux régional, national ou local (1); atelier international sur la gestion des politiques d'innovation en Amérique latine, 2014 (1); atelier international sur la gestion des politiques d'innovation en Amérique latine, 2015 (1); atelier international sur l'économie des pays d'Amérique latine, 2014 (1); atelier international sur l'économie des pays d'Amérique latine, 2015 (1);

iii) Projets opérationnels: études sur l'évolution récente et les tendances dans le secteur agricole de la région (1); projets extrabudgétaires consacrés aux technologies nouvelles et aux politiques de promotion des systèmes de la science, de la technologie et de l'innovation (1), à l'investissement étranger direct et aux petites et moyennes entreprises (1).

21.75 La répartition des ressources pour le sous-programme 2 est indiquée dans le tableau 21.16.

Tableau 21.16 **Ressources nécessaires : sous-programme 2**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	5 820,5	5 965,8	21	22
Autres objets de dépense	469,6	516,7	–	–
Total partiel	**6 290,1**	**6 482,5**	**21**	**22**
Ressources extrabudgétaires	4,852,6	4,778,0	5	1
Total	**11 142,7**	**11 260,5**	**26**	**23**

21.76 Le montant de 6 482 500 dollars, en augmentation nette de 192 400 dollars, permet de financer 22 postes (1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 5 P-3, 2 P-2, 6 AL) (5 965 800 dollars); ainsi que d'autres objets de dépense (516 700 dollars). L'augmentation nette de 192 400 dollars est due aux facteurs suivants :

a) Le transfert prévu d'un poste d'agent local pris à l'appui aux programmes (145 300 dollars);

b) L'augmentation nette des ressources nécessaires au titre des autres objets de dépense (47 100 dollars), du fait de l'augmentation des dépenses pour le recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) afin d'exécuter les activités liées à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable pendant l'exercice 2014-2015, tel qu'approuvé par la résolution 66/288 de l'Assemblée générale (63 300 dollars); en partie compensée par une baisse des crédits demandés au titre des réunions des groupes spéciaux d'experts (16 200 dollars).

21.77 Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, des ressources extrabudgétaires qui devraient s'élever à 4 778 000 dollars permettront d'entreprendre des activités de recherche et de proposer une assistance technique afin d'améliorer la capacité des gouvernements à concevoir des politiques publiques adaptées aux particularités de leur structure de production et à tirer parti des tendances de la concurrence internationale au niveau microéconomique. Ces ressources serviront également à financer des services consultatifs, notamment la fourniture d'un appui technique concernant l'informatique, l'innovation et le développement; les politiques règlementaires et la concurrence, le développement de l'industrie agroalimentaire, les stratégies et systèmes d'innovation aux niveaux national et local, les stratégies pour l'investissement étranger direct, l'informatique et la création d'emplois, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de renforcement de la production, plus particulièrement celles concernant les microentreprises et les petites et moyennes entreprises.

21.78 Des ressources extrabudgétaires serviront également à financer des stages, des séminaires et des ateliers, en coopération avec les organismes publics, les institutions universitaires et les organismes régionaux, dans des domaines concernant le développement de la productivité et des entreprises dans les secteurs agricole et industriel et dans certains secteurs des services; l'innovation au service du développement et les politiques en matière d'informatique; et l'évolution de l'économie en Amérique latine.

21.79 Grâce à ces ressources, la Commission peut mener des activités opérationnelles dans le cadre du mandat approuvé par les pays membres de la Commission à sa trente-quatrième session, tenue à San Salvador en août 2012. Une attention particulière sera accordée aux dispositions pertinentes

des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment l'objectif 8 (Mettre en place un partenariat mondial pour le développement) et la cible 18 concernant la diffusion des avantages des nouvelles technologies, notamment en matière d'informatique et de communications.

Sous-programme 3
Politiques macroéconomiques et croissance

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 487 600 dollars

21.80 La responsabilité du sous-programme incombe à la Division du développement économique, avec l'appui des bureaux de la Commission à Buenos Aires, Brasilia, Montevideo et Bogota. La Division fournit des recommandations pratiques en rapport avec les résultats macroéconomiques de la région en vue de relever les défis posés par le renforcement d'une croissance économique à long terme dans le cadre d'un environnement propice à la stabilité, à des modes de répartition des revenus plus équitables et à l'élimination de la pauvreté. En outre, les bureaux de la Commission à Buenos Aires, Brasilia, Montevideo et Bogota participent activement à la mise en œuvre des activités du sous-programme, apportant une contribution de fond aux principales publications analytiques faites au titre du sous-programme et fournissant des services de coopération technique aux parties prenantes dans les différents pays hôtes.

21.81 La Division continuera d'entreprendre des recherches appliquées sur le bilan des politiques macroéconomiques des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que de la région dans son ensemble, de poursuivre le renforcement de ses capacités de prévisions et de diffuser en temps utile des informations exactes, des analyses et des suggestions ou recommandations de politique générale par l'entremise de ses publications périodiques et spécialisées, ainsi que des ateliers et des séminaires qu'elle organise. Elle continuera également d'appuyer la création et le fonctionnement de réseaux afin de faciliter le partage de données d'expérience et de bonnes pratiques et, sur demande, à entreprendre des activités de coopération technique et à fournir des services consultatifs.

21.82 Les activités du sous-programme seront exécutées conformément à la stratégie décrite au sous-programme 3 du programme 18 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 21.17 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Assurer une croissance économiquement durable dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes en améliorant la conception et la mise en œuvre de politiques macroéconomiques adaptées

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la connaissance et de la compréhension qu'ont les décideurs et les autres parties prenantes de l'Amérique latine et des Caraïbes des questions macroéconomiques actuelles et nouvelles dans un contexte qui change rapidement	a) i) Pourcentage de lecteurs disant avoir bénéficié des analyses concernant les questions macroéconomiques figurant dans les publications intitulées *Economic Survey of Latin America and the Caribbean*, *Preliminary Overview of the Economies of Latin America and the Caribbean* et d'autres publications pertinentes

	Mesure des résultats 2010-2011 : 70 % 2012-2013 (estimation) : 75 % 2014-2015 (objectif) : 80 % ii) Nombre de références aux publications et activités du sous-programme mentionnées dans les documents publiés par les banques centrales, les ministères, les organes législatifs et d'autres sources officielles *Mesure des résultats* 2010-2011 : 9 références 2012-2013 (estimation) : 10 références 2014-2015 (objectif) : 10 références
b) Renforcement de la capacité des décideurs dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes d'analyser, de concevoir et de mettre en œuvre des politiques macroéconomiques de nature à promouvoir la croissance à long terme et à améliorer son incidence sur les principales variables sociales	b) i) Pourcentage de participants aux réseaux organisés par le sous-programme qui jugent « utiles » ou « très utiles » leurs forums et leurs recommandations concernant les questions macroéconomiques et les politiques de nature à promouvoir une croissance à long terme *Mesure des résultats* 2010-2011 : 70 % 2012-2013 (estimation) : 80 % 2014-2015 (objectif) : 85 % ii) Nombre d'initiatives, de démarches ou de mesures prises par les gouvernements nationaux en matière de politique macroéconomique en suivant les recommandations de la Commission *Mesure des résultats* 2010-2011 : 10 initiatives, démarches ou mesures 2012-2013 (estimation) : 10 initiatives, démarches ou mesures 2014-2015 (objectif) : 11 initiatives, démarches ou mesures

Facteurs externes

21.83 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les conditions pour le développement économique de la région sont favorables et sont prises en compte dans l'économie pour faire progresser autant que possible le bien-être économique et social des populations d'Amérique latine et des Caraïbes; et b) la communauté internationale appuiera les préoccupations et les besoins des États membres de la Commission concernant les politiques macroéconomiques et les stratégies de croissance économique durable dans le cadre du développement régional et international, et leur accordera la priorité. À cet égard, l'exécution du sous-programme tiendra dûment compte des

directives établies par l'Assemblée générale et par le Conseil économique et social, ainsi que des objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire, ainsi que dans les textes issus des conférences et réunions au sommet des Nations Unies concernant les questions économiques et sociales.

Produits

21.84 Les produits finals de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Groupes spéciaux d'experts : réunion d'experts chargés d'examiner les nouveaux progrès en matière de prévisions à court terme (1); réunion d'experts chargés d'examiner un aspect donné des liens entre l'Amérique latine et les Caraïbes et l'économie mondiale (1); réunion d'experts portant sur une question de politique macroéconomique particulière de grande importance pour la région (1); réunion d'experts portant sur les expériences de politique budgétaire en matière de planification, de budgétisation et d'évaluation dans les pays de la région (2);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications en série : *Economic Survey of Latin America and the Caribbean, 2013-2014* (1); *Economic Survey of Latin America and the Caribbean, 2014-2015* (1); *Preliminary Overview of the Economies of Latin America and the Caribbean, 2014* (1); *Preliminary Overview of the Economies of Latin America and the Caribbean, 2015* (1);

ii) Publications isolées : étude des marchés de crédit et de capitaux au Brésil et leur évolution dans les premières décennies du XXI^{e} siècle ainsi que leur contribution à la croissance économique et à la répartition des revenus dans cette période (1); étude d'un aspect hautement prioritaire concernant la situation macroéconomique en Amérique latine et dans les Caraïbes (1); étude d'une question hautement prioritaire relevant de la politique budgétaire appliquée dans la région (1); étude d'une question hautement prioritaire concernant le développement des institutions dans la région (1); étude d'un aspect hautement prioritaire concernant la situation économique en Amérique latine et dans les Caraïbes (1); étude d'une question monétaire hautement prioritaire en Amérique latine et dans les Caraïbes (1); étude d'un sujet hautement prioritaire concernant la croissance économique durable, le marché du travail, l'égalité des chances et l'égalité des sexes dans la région (1); étude d'une question de développement macroéconomique en Uruguay, dans le contexte du renforcement de la croissance (1); étude économique et sociale de la Colombie (1); étude de la dynamique de l'emploi en Argentine (1); étude des politiques en faveur d'une croissance économique durable dans la région (1); étude des stratégies favorisant l'investissement et les changements structurels dans la région (1); étude de la dynamique du secteur extérieur et de son influence sur la croissance en Amérique latine et dans les Caraïbes (1); étude des aspects pertinents pour la région de la situation économique en Colombie (1);

iii) Activités ou documentation techniques : création et gestion d'un observatoire des politiques publiques mises en œuvre en Amérique latine et dans les Caraïbes, chargé de suivre et d'évaluer les politiques publiques mises en œuvre dans la région, en s'attachant plus particulièrement à la politique budgétaire, gardant à l'esprit les questions d'égalité des chances et des sexes (2); publication mensuelle du bulletin statistique sur les résultats de l'économie brésilienne (en anglais, portugais et espagnol) (2); publication trimestrielle d'indicateurs macroéconomiques en Argentine (2); mise à jour et enrichissement des bases de données sur les résultats économiques en Amérique

latine et dans les Caraïbes, en particulier celles qui contiennent les informations nécessaires à l'établissement des publications en série susmentionnées (2);

c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Services consultatifs : prestation aux pays qui en font la demande de services de coopération technique portant sur la conception et la mise en œuvre de politiques macroéconomiques axées sur la croissance. Les domaines de coopération peuvent inclure, notamment, la coordination des politiques macroéconomiques, la conception et la mise en œuvre de politiques budgétaires et de réformes structurelles (1); prestation aux États membres et aux organes régionaux qui en font la demande de services de coopération technique portant sur la mise au point de systèmes de supervision et de modélisation du développement économique et l'élaboration d'indicateurs (1);

ii) Stages, séminaires et ateliers : coopération avec les organismes publics, les universités, les organisations non gouvernementales et les organismes régionaux et sous-régionaux, en vue d'appuyer les activités de formation portant sur des questions touchant la politique budgétaire et les institutions du marché du travail (1);

iii) Projets opérationnels : projets prévus consacrés à des questions de politique fiscale (1); et aux politiques du marché du travail (1).

21.85 La répartition des ressources pour le sous-programme 3 est indiquée dans le tableau 21.18.

Tableau 21.18 **Ressources nécessaires : sous-programme 3**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	7 534,7	7 174,6	30	28
Autres objets de dépense	293,2	313,0	–	–
Total partiel	**7 827,9**	**7 487,6**	**30**	**28**
Ressources extrabudgétaires	3 463,2	3 462,0	7	9
Total	**11 291,1**	**10 949,6**	**37**	**37**

21.86 Le montant de 7 487 600 dollars, en baisse nette de 340 300 dollars, permettra de financer 28 postes (1 D-1, 4 P-5, 6 P-4, 3 P-3, 4 P-2, 10 AL) (7 174 600 dollars); et de couvrir d'autres objets de dépense (313 000 dollars). La baisse nette de 340 300 dollars s'explique par la suppression prévue d'un poste de P-2 et d'un poste d'agent local, conformément à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale (360 100 dollars), comme il est indiqué à la rubrique 2 du tableau 21.6; compensée en partie par la hausse des crédits demandés au titre des réunions des groupes d'experts (19 800 dollars).

21.87 Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, des ressources extrabudgétaires qui devraient s'élever à 3 462 000 dollars serviront à mener des activités de recherche et à fournir des services consultatifs techniques afin d'améliorer la capacité des gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes à concevoir des politiques macroéconomiques adaptées visant à assurer une croissance régulière à long terme. Ces ressources permettront également de financer plusieurs publications isolées

prévues au titre du sous-programme. Les ressources extrabudgétaires sont indispensables pour l'élaboration des publications et la fourniture d'une assistance technique et de services consultatifs aux bureaux nationaux de la Commission qui le demandent. En outre, elles financent des activités de coopération technique telles que des services consultatifs pour la conception et la mise en œuvre de politiques macroéconomiques axées sur la croissance. Les projets opérationnels concernent la fiscalité décentralisée, les politiques du marché du travail, les groupes vulnérables, les politiques fiscales anticycliques et la stabilité macroéconomique.

21.88 Les ressources extrabudgétaires permettront de financer des activités opérationnelles hautement prioritaires dans le cadre du mandat approuvé par les pays membres de la Commission à sa trente-quatrième session, tenue à San Salvador en août 2012. Dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre des activités du sous-programme, des efforts particuliers seront faits pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, plus particulièrement l'objectif 8 (Mettre en place un partenariat mondial pour le développement). Grâce à ces ressources extrabudgétaires, la priorité sera donnée à la stabilité macroéconomique et aux politiques visant à réduire la vulnérabilité.

Sous-programme 4
Financement du développement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 069 700 dollars

21.89 Ce sous-programme relève de la Division du financement pour le développement. Celle-ci est chargée de mener à bien, dans le cadre du sous-programme, des travaux analytiques, normatifs et opérationnels. Elle procède à des analyses et formule des recommandations de politique générale dans le domaine du financement du développement dans le but de surmonter les difficultés rencontrées pour promouvoir une obtention et une allocation efficaces des ressources financières afin d'appuyer le développement économique, social et environnemental en Amérique latine et dans les Caraïbes.

21.90 Le travail d'exécution du sous-programme mené par la Division sera axé sur les thèmes suivants : les politiques de financement du développement, y compris la réglementation macroéconomique aux niveaux local et international; l'élaboration de systèmes financiers qui profitent à tous et qui soutiennent les petites et moyennes entreprises et les mécanismes de protection sociale; l'architecture et le système financiers internationaux; et l'intégration et la coopération financière. Dans ce cadre, l'objectif du sous-programme sera de procéder à des analyses et de formuler des recommandations sur les difficultés que rencontrent les pays à revenu intermédiaire et sur les sources de financement comme l'aide publique au développement (APD) et les mécanismes de financement novateurs liés aux systèmes de protection sociale et à l'essor du microfinancement.

21.91 Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 4 du programme 18 du plan-programme biennal pour 2014-2015.

Tableau 21.19 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Promouvoir une obtention et une allocation efficaces des ressources financières afin d'appuyer le développement et l'égalité en Amérique latine et dans les Caraïbes

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des décideurs d'Amérique latine et des Caraïbes à formuler et mettre en œuvre des politiques financières permettant de dégager et d'allouer des ressources nationales et de mobiliser des ressources extérieures de manière à promouvoir le développement	a) i) Augmentation du nombre de politiques, programmes et plans adoptés par les pays de la région pour assurer l'obtention et l'allocation de ressources nationales et la mobilisation de ressources extérieures, ainsi que pour instituer une macroréglementation prudentielle conforme aux recommandations et aux méthodes de la Commission *Mesure des résultats* 2010-2011 : 2 politiques, programmes ou plans 2012-2013 (estimation) : 3 politiques, programmes ou plans 2014-2015 (objectif) : 4 politiques, programmes ou plans ii) Augmentation du pourcentage de lecteurs signalant qu'ils ont bénéficié des analyses et des recommandations de la Commission concernant le financement du développement figurant dans les publications en série *Mesure des résultats* 2010-2011 : sans objet 2012-2013 (estimation) : 70 % 2014-2015 (objectif) : 75 %
b) Renforcement de la capacité des décideurs des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et des autres parties prenantes à contribuer aux débats sur la réforme de l'architecture financière mondiale et régionale concernant les pays à revenu intermédiaire, l'aide publique au développement et les mécanismes de financement novateurs	b) i) Augmentation du nombre de pays et d'institutions de la région qui formulent des propositions lors des débats mondiaux, régionaux et nationaux sur l'amélioration de l'architecture financière aux niveaux mondial et régional et y contribuent, conformément aux recommandations formulées par la Commission *Mesure des résultats* 2010-2011 : 2 pays 2012-2013 (estimation) : 3 pays 2014-2015 (objectif) : 4 pays

Facteurs externes

21.92 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si la communauté internationale considère que les préoccupations et les besoins concrets des États membres de la Commission en matière de politiques financières au service du développement ont un caractère prioritaire et apporte un appui à ces derniers même si l'Amérique latine et les Caraïbes doivent faire face à une situation internationale des plus imprévisibles, marquée par une plus grande instabilité financière des flux de capitaux privés et publics et une volatilité réelle causée par les termes de l'échange. Il est difficile de prévoir l'évolution de la situation internationale qui continue de subir les contrecoups de la crise des prêts hypothécaires à haut risque et peut aller d'une longue période de stagnation à l'apparition de nouvelles récessions dans les pays développés. La dynamique des pays émergents, notamment ceux d'Amérique latine et des Caraïbes, est également incertaine. Par conséquent, pour ces pays, l'élaboration de politiques financières, la capacité à intégrer les marchés financiers mondiaux et les stratégies à mettre en œuvre pour y accéder dépendront de l'évolution de la situation internationale et du scénario qui prévaudra.

Produits

21.93 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

Groupes spéciaux d'experts : réunions d'experts sur un thème lié à l'architecture financière nationale, régionale et mondiale (2); réunions d'experts sur un thème lié au financement du développement (2);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications en série : *rapport 2013-2014 sur le financement du développement en Amérique latine et dans les Caraïbes* (1); *rapport 2014-2015 sur le financement du développement en Amérique latine et dans les Caraïbes* (1);

ii) Publications isolées : étude d'un aspect hautement prioritaire des activités des banques en faveur du développement (2); étude d'un aspect hautement prioritaire de l'intégration financière de l'Amérique latine et des Caraïbes aux niveaux mondial et régional (2); étude d'un aspect hautement prioritaire du financement de la protection sociale en Amérique latine et dans les Caraïbes (2); étude d'un aspect hautement prioritaire du financement des secteurs de production et du développement durable (2);

iii) Activités ou documentations techniques : conception et mise à jour régulière d'une base de données sur les variables et les indicateurs financiers en Amérique latine et dans les Caraïbes, en particulier les informations nécessaires à l'élaboration des publications en série mentionnées plus haut (2);

c) Coopération technique (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires) :

i) Services consultatifs : fourniture aux pays et institutions de la région qui le souhaitent de services de coopération technique dans les domaines de la conception et de la mise en œuvre de mécanismes et de politiques de financement du développement visant à assurer un développement sur le plan financier et en matière de production (1); fourniture aux pays et institutions de la région qui le souhaitent de services de coopération technique dans les domaines de la conception et de la mise en œuvre de

mécanismes et de politiques de financement du développement visant à assurer la protection sociale (1);

ii) Projets opérationnels : projet portant sur des questions liées au financement du développement (1).

21.94 La répartition des ressources pour le sous-programme 4 est indiquée dans le tableau 21.20 ci-dessous.

Tableau 21.20 **Ressources nécessaires, sous-programme 4**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	1 902,5	1 945,4	7	7
Autres objets de dépense	151,0	124,3	–	–
Total partiel	**2 053,5**	**2 069,7**	**7**	**7**
Ressources extrabudgétaires	156,8	156,0	–	–
Total	**2 210,3**	**2 225,7**	**7**	**7**

21.95 Des ressources d'un montant de 2 069 700 dollars, soit une augmentation nette de 16 200 dollars, permettront de financer 7 postes (1 D-1, 2 P-4, 2 P-2, 2 AL), soit un coût de 1 945 400 dollars, ainsi que de couvrir les objets de dépense autres que les postes, soit un coût de 124 300 dollars. L'augmentation nette de 16 200 dollars est le résultat :

a) D'une augmentation nette des dépenses au titre des postes (42 900 dollars), conséquence de la proposition de transférer de la composante direction exécutive et administration un poste de la classe D-1 (soit un coût de 437 400 dollars) dont le titulaire est appelé à diriger la Division du financement pour le développement; cette augmentation est en partie annulée par la proposition de transférer un poste P-5 à la composante direction exécutive et administration (soit un coût de 394 500 dollars);

b) Du fait que l'augmentation détaillée ci-dessus est en partie annulée par une baisse des dépenses au titre des objets de dépense autres que les postes (26 700 dollars).

21.96 Au cours l'exercice biennal 2014-2015, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 156 000 dollars permettront de financer la recherche appliquée et la fourniture de services consultatifs d'assistance technique visant à donner aux gouvernements des pays d'Amérique latine et des Caraïbes les moyens de consolider leur architecture financière nationale et notamment le microfinancement, le financement des petites et moyennes entreprises et les mécanismes financiers destinés à assurer la protection sociale; de traiter les questions d'intégration et de coopération au niveau régional pour trouver de nouveaux mécanismes de financement du développement; et d'aborder le système financier mondial et l'architecture financière internationale, y compris les questions concernant les institutions financières internationales et leurs mécanismes de gouvernance.

21.97 Les ressources extrabudgétaires permettront à la Commission de mener les activités opérationnelles que les pays membres l'ont chargé de mener lors de sa trente-quatrième session,

qui s'est tenue à San Salvador en août 2012. L'accent sera notamment mis sur les dispositions pertinentes des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier sur l'objectif 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement.

Sous-programme 5
Développement social et égalité sociale

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 731 400 dollars

21.98 Ce sous-programme relève de la Division du développement social. La Division formule des recommandations de politique générale concernant les thèmes suivants : a) l'instauration de systèmes de protection sociale fondés sur des mécanismes financièrement viables et des cadres reposant sur la solidarité, l'objectif étant de progresser par étapes vers plus d'égalité et de bien-être pour les groupes vulnérables; b) l'utilisation à bon escient des ressources publiques afin de mettre en place des politiques de grande envergure mettant l'accent sur la possibilité pour les membres d'une famille en âge de travailler de trouver un emploi, l'objectif étant de réduire les disparités de revenu et de productivité sur le marché du travail; c) le renforcement des institutions sociales afin d'orienter l'action publique et privée visant à mettre un terme au phénomène de transmission de la pauvreté et des inégalités au sein d'une même génération et entre différentes générations; d) la promotion de nouvelles approches sociales et l'élaboration de programmes intégrés visant à favoriser le progrès de l'ensemble des groupes de la société, y compris les pauvres et les populations à revenu intermédiaire; et e) la réglementation des interactions entre les principales institutions faisant partie des réseaux de protection sociale, à savoir l'État, le marché et la cellule familiale, afin d'instaurer un pacte social aboutissant à la mise sur pied de politiques à long terme ayant des incidences positives sur la répartition des revenus et autres actifs.

21.99 La stratégie consistera à mener des travaux de recherche appliquée, à établir des analyses, à en faire connaître les résultats et à formuler des recommandations quant à la façon de renforcer la capacité des parties prenantes à analyser les questions sociales de manière à faciliter la formulation des politiques et des programmes. Un autre de ses éléments importants consistera à renforcer les réseaux existants afin d'obtenir des données pertinentes, de les mettre à jour et de les diffuser, et de faciliter les échanges de données d'expérience et de pratiques optimales entre les décideurs politiques, les universitaires et les autres parties intéressées. La stratégie suivie tiendra compte des objectifs de développement adoptés au niveau international lors des grandes conférences des Nations Unies concernant les domaines économique et social, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, ainsi que du progrès des négociations sur le programme de développement pour l'après-2015.

21.100 Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 5 du programme 18 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 21.21 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Accélérer la réduction de la pauvreté, diminuer la vulnérabilité sociale et promouvoir l'égalité sociale dans la région

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des gouvernements des pays d'Amérique latine et	a) i) Augmentation du nombre de politiques, programmes et plans de protection sociale

des Caraïbes à formuler des politiques et des programmes visant à résoudre les problèmes structurels et à traiter les risques sociaux auxquels sont confrontés divers groupes socioéconomiques, selon une démarche fondée sur les droits de l'homme et l'égalité	adoptés par les pays de la région pour traiter les risques structurels et sociaux nouveaux, en tenant compte des contributions et recommandations de la Commission *Mesure des résultats* 2010-2011 : 6 2012-2013 (estimation) : 8 2014-2015 (objectif) : 9 ii) Augmentation du pourcentage de lecteurs reconnaissant avoir bénéficié des analyses et recommandations concernant les politiques et programmes sociaux figurant dans la publication intitulée *Social Panorama of Latin America* et dans certaines autres publications *Mesure des résultats* 2010-2011 : 70 % 2012-2013 (estimation) : 75 % 2014-2015 (objectif) : 76 %
b) Renforcement de la capacité technique des institutions chargées de la mise en œuvre des politiques sociales à accentuer les effets de redistribution de l'intervention des pouvoirs publics, à améliorer les complémentarités entre les politiques sociales et à susciter en amont des échanges avec d'autres entités gouvernementales et parties prenantes concernant l'élargissement des réseaux de protection sociale et la réduction de la pauvreté et de l'inégalité	b) i) Augmentation du nombre d'institutions chargées de la mise en œuvre des politiques sociales ayant adopté des programmes allant dans le sens des recommandations de la Commission concernant l'innovation institutionnelle dans le secteur social et de nouvelles formes de travail en réseau entre les entités gouvernementales et les parties prenantes *Mesure des résultats* 2010-2011 : 6 institutions 2012-2013 (estimation) : 8 institutions 2014-2015 (objectif) : 9 institutions ii) Augmentation du nombre de parties prenantes disant avoir bénéficié des services de coopération technique fournis et des réseaux thématiques mis en place par la Commission pour promouvoir la concertation et renforcer leur capacité d'améliorer les retombées sociales de l'intervention des pouvoirs publics *Mesure des résultats* 2010-2011 : 10 parties prenantes 2012-2013 (estimation) : 11 parties prenantes 2014-2015 (objectif) : 12 parties prenantes

Facteurs externes

21.101 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) la communauté internationale considère que les préoccupations et les besoins concrets des États membres de la Commission en matière de développement social et de protection sociale et d'égalité fondées sur les droits de l'homme sont prioritaires et apporte un appui à ces derniers, conformément aux directives fixées par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social et aux objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment ceux découlant de la Déclaration du Millénaire; b) les pays de la région continuent de tendre vers des politiques sociales fondées sur un plus large consensus et la durabilité à long terme, en mettant l'accent sur : la réduction des inégalités, de la pauvreté et de la vulnérabilité, qui entravent l'accès aux principaux piliers du développement social (éducation, santé, sécurité sociale, travail décent et aide sociale); ils accordent davantage d'attention aux déterminants sociaux de la dynamique économique et élaborent une stratégie de développement fondée sur les droits de l'homme; et c) la communauté régionale et la communauté internationale s'emploient à coordonner les travaux des diverses organisations et entités qui s'intéressent au lien entre les questions sociales et les tendances démographiques (dividende démographique, vieillissement, chute du taux de fécondité, modifications des structures familiales) et entre les questions sociales et la dynamique économique, et notamment le commerce, l'intégration et la finance internationale, afin de créer de nouvelles perspectives de développement dans le contexte de la mondialisation et des tendances à long terme.

Produits

21.102 Les produits de l'exercice 2014-2015 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Groupes spéciaux d'experts : réunion d'experts en vue de formuler des recommandations de politique générale concernant les droits de groupes sociaux particuliers (femmes, enfants, jeunes, minorités ethniques et personnes handicapées) (1); réunion d'experts sur les réformes proposées pour renforcer les capacités des institutions à vocation sociale à prendre des mesures et promouvoir une meilleure coordination entre les divers acteurs étatiques au stade de l'élaboration des stratégies de développement social (1); réunion d'experts chargés de réfléchir aux ajustements de politiques nécessaires pour traiter les nouveaux risques sociaux, dans une perspective fondée sur le respect des droits de l'homme et de l'égalité (1); réunion d'experts chargés d'évaluer les progrès accomplis s'agissant du recueil d'informations sur les dépenses sociales et leurs effets sur la redistribution des richesses dans les comptabilités nationales et des informations issues des enquêtes sur les ménages dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes (1); réunion d'experts chargés d'évaluer les prestations économiques, sociales et culturelles dont bénéficient effectivement certains groupes de population et leurs incidences en termes de redistribution des richesses (1); réunion d'experts chargés d'examiner des mécanismes visant à élargir la couverture existante et à garantir progressivement l'égalité au sein des systèmes de protection sociale (1); réunion d'experts chargés d'examiner les nouvelles tendances des modèles de protection sociale fonctionnant par cotisations ou d'autres modalités et leurs incidences sur l'égalité (1); réunion d'experts chargés d'examiner les progrès accomplis en matière de gouvernance, de promotion des pactes sociaux et de dialogue social et les difficultés restant encore à surmonter (1);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Publications en série : *Social Panorama of Latin America*, éditions de 2014 et 2015 (2);

ii) Publications isolées : étude d'un aspect hautement prioritaire du développement social en Uruguay (1); étude des bonnes pratiques concernant l'établissement de pactes sociaux et la promotion du dialogue social lors de l'élaboration de politiques sociales viables à long terme (1); étude sur la contribution de la population active à un système de protection sociale non subordonné au versement de cotisations (1); étude des innovations concernant les réseaux de protection sociale et les systèmes de santé dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes du fait de l'évolution des besoins concernant les soins à donner aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes handicapées (1); étude des politiques axées sur les structures familiales et l'économie domestique dans le cadre plus large des systèmes nationaux de protection sociale (1); étude sur les tendances et recommandations en matière de politique générale concernant la protection de certains groupes sociaux et l'action menée en leur faveur (1); étude de la pauvreté et de la protection sociale en Colombie (1); étude des dépenses sociales et de leur financement en Colombie (1); étude des progrès accomplis dans la promotion des droits sociaux de certains groupes de population, une large place étant faite à la lutte contre la vulnérabilité, la discrimination et l'exclusion (1); étude sur la promotion des technologies de l'information et des communications (TIC) dans la mise en œuvre des politiques et programmes sociaux (1); étude des moyens de réduire la pauvreté et d'améliorer la répartition des revenus en développant la redistribution des transferts publics (1);

iii) Activités ou documentation techniques : communication à des participants à des réunions intergouvernementales (comme celles de la CELAC, du Sommet commun CELAC-Union européenne et de la Conférence ibéro-américaine des chefs d'État et de gouvernement), à leur demande et en collaboration avec d'autres organismes, de données de fond sur la protection sociale et l'égalité (1); renforcement du Réseau d'institutions sociales en Amérique latine et dans les Caraïbes et d'autres réseaux en ligne (2);

c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Services consultatifs : fourniture aux pays et institutions de la région qui le souhaitent de services de coopération technique dans les domaines : a) de la conception des politiques sociales, de la mise en œuvre des programmes sociaux et de la gestion de programmes de ce type et d'institutions à vocation sociale (1); b) de la protection sociale et des groupes vulnérables (1) ; et c) du suivi et de l'évaluation des dépenses et des politiques sociales (1);

ii) Stages, séminaires et ateliers : coopération avec les organismes publics, les établissements d'enseignement supérieur, les organisations non gouvernementales et les organismes régionaux et sous-régionaux en vue de proposer des formations dans les domaines suivants : a) élaboration de mesures visant à réduire la pauvreté, à améliorer l'accès aux réseaux de protection sociale et à autonomiser divers groupes sociaux (1); et b) diffusion des politiques de lutte contre la pauvreté et de promotion de l'égalité (1);

iii) Projets opérationnels : projets portant sur la protection sociale, l'accent étant mis sur les droits sociaux et la combinaison de systèmes subordonnés ou non au versement de contributions; le suivi de la dernière phase de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans des domaines précis, comme la réduction de l'extrême pauvreté et de la malnutrition et l'amélioration des taux de réussite scolaire (1); la

promotion de la mise en place de systèmes de protection sociale fondés sur les droits de l'homme; les dépenses sociales et leurs incidences en termes de redistribution; et l'optimisation de l'utilisation des TIC dans les secteurs sociaux (1).

21.103 La répartition des ressources pour le sous-programme 5 est indiquée dans le tableau 21.22 ci-après.

Tableau 21.22 **Ressources nécessaires : sous-programme 5**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	4 494,7	4 548,3	17	17
Autres objets de dépense	183,0	183,1	–	–
Total partiel	**4 677,7**	**4 731,4**	**17**	**17**
Quotes-parts hors budget ordinaire	–	–	–	–
Ressources extrabudgétaires	2 382,8	2 182,0	2	–
Total	**7 060,5**	**6 913,4**	**19**	**17**

21.104 Des ressources d'un montant de 4 731 400 dollars, soit une augmentation nette de 53 700 dollars, permettront de financer 17 postes (1 D-1, 1 P-5, 5 P-4, 4 P-3, 1 P-2 et 5 AL), soit un coût de 4 548 300 dollars, ainsi que de couvrir les autres objets de dépense, soit un coût de 183 100 dollars. L'augmentation nette de 53 700 dollars s'explique par la proposition de transférer un poste P-3 (soit un coût de 268 400 dollars) du sous-programme 6; elle est partiellement annulée par la proposition de supprimer un poste P-2 (214 800 dollars), conformément à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale et comme il apparaît à la rubrique 2 du tableau 21.6 ci-dessus.

21.105 Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 2 182 000 dollars permettront d'aider les pays d'Amérique latine et des Caraïbes à évaluer, concevoir et mettre en œuvre des politiques et des programmes publics destinés à accélérer la lutte contre la pauvreté et à promouvoir un nouveau pacte social, dont l'instauration est cruciale pour parvenir à l'égalité sociale dans la région. Les activités viseront la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la mortalité infantile, à l'élimination de l'extrême pauvreté, à la faim, à la sécurité alimentaire, à l'éducation et à la santé.

21.106 Les ressources serviront également à mener des activités de coopération technique avec les États qui le souhaitent dans les domaines de la protection sociale et des groupes vulnérables, de l'élaboration de politiques sociales, du lancement et de la gestion de programmes sociaux et de l'administration des institutions à vocation sociale. Des activités de formation à la formulation de politiques sociales visant à réduire la pauvreté, à élargir la couverture fournie par les réseaux de protection sociale et à autonomiser certains groupes sociaux seront menées.

21.107 Les ressources extrabudgétaires sont complémentaires des ressources provenant du budget ordinaire et permettent de financer des activités opérationnelles hautement prioritaires, qui ont été approuvées par les pays de la région lors de la trente-quatrième session de la Commission, qui s'est tenue à San Salvador en août 2012. Une attention toute particulière sera accordée aux objectifs du Millénaire pour le développement, qui ont fait l'objet d'un consensus international, notamment l'objectif 1 (Éliminer l'extrême pauvreté et la faim), l'objectif 2 (Assurer l'éducation primaire pour tous) et l'objectif 4 (Réduire la mortalité infantile).

Sous-programme 6
Intégration de la problématique hommes-femmes dans le développement régional

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 334 800 dollars

21.108 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division de la promotion de l'égalité des sexes. La Division continuera d'appuyer les efforts faits par les États participant à la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes et les membres du Bureau directeur pour produire des connaissances concernant les indicateurs et statistiques relatifs à l'égalité des sexes et se doter de capacités pour élaborer et rassembler des statistiques concernant la problématique hommes-femmes de nature à éclairer la prise de décisions, notamment en ce qui concerne l'émancipation économique des femmes. Elle aidera aussi les autorités des pays de la région à élaborer des politiques de promotion de l'égalité des sexes fondées sur des faits établis.

21.109 Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 6 du programme 18 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 21.23 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateur de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Assurer l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les stratégies des pays d'Amérique latine et des Caraïbes en vue de la réalisation d'un développement durable partagé par tous

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des pays de la région d'appliquer des politiques d'égalité entre les sexes conformément aux accords internationaux relatifs aux droits fondamentaux des femmes	a) Augmentation du nombre de mesures politiques dans les domaines prioritaires définis par l'Observatoire de l'égalité des sexes en Amérique latine et dans les Caraïbes conformément aux accords internationaux relatifs aux droits fondamentaux des femmes *Mesure des résultats* 2010-2011 : sans objet 2012-2013 (estimation) : 4 mesures politiques 2014-2015 (objectif) : 6 mesures politiques
b) Renforcement de la capacité des pays de la région d'appliquer les accords de la douzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, en particulier en ce qui concerne l'émancipation économique des femmes, la reconnaissance de leur travail non rémunéré et leur participation à la société de l'information	b) i) Augmentation du nombre de mesures politiques adoptées par les pays de la région pour donner suite aux accords de la douzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, en particulier en ce qui concerne l'émancipation économique des femmes, la reconnaissance de leur travail non rémunéré et leur participation à la société de l'information

Mesure des résultats
2010-2011 : 12 mesures politiques
2012-2013 (estimation) : 16 mesures politiques
2014-2015 (objectif) : 18 mesures politiques

ii) Augmentation du nombre de mesures politiques visant en particulier à promouvoir l'émancipation économique des femmes qui sont fondées sur les mesures de l'emploi du temps ou les indicateurs proposés par la CEPALC

Mesure des résultats
2010-2011 : 4 mesures politiques
2012-2013 (estimation) : 8 mesures politiques
2014-2015 (objectif) : 10 mesures politiques

iii) Augmentation du nombre de parties prenantes déclarant avoir bénéficié de la coopération technique de la CEPALC et de leur participation à la coopération technique horizontale Sud-Sud facilitée par la CEPALC pour appuyer l'application des accords de la douzième Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, en particulier en ce qui concerne l'émancipation économique des femmes, la reconnaissance de leur travail non rémunéré et leur participation à la société de l'information

Mesure des résultats
2010-2011 : 12 parties prenantes
2012-2013 (estimation) : 16 parties prenantes
2014-2015 (objectif) : 18 parties prenantes

Facteurs externes

21.110 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les principales parties prenantes continuent de soutenir la promotion de l'égalité des sexes, dans un contexte de stabilité politique et de gouvernance démocratique; et b) la communauté internationale continue de prêter son appui et de donner la priorité à l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les politiques publiques des États membres de la CEPALC, considérée comme fondamentale pour le développement régional et international. À cette fin, la communauté internationale et régionale continue de faire mieux connaître les directives de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et les objectifs de développement arrêtés au niveau international et d'y donner suite.

Produits

21.111 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Réunion du Bureau directeur de la Conférence régionale sur les femmes d'Amérique latine et des Caraïbes :

Services fonctionnels pour les réunions du Bureau directeur de la Conférence régionale sur les femmes d'Amérique latine et des Caraïbes, y compris élaboration de rapports sur les activités du secrétariat de la CEPALC et de documents de fonds (premier et second semestres de 2014 et premier et second semestres de 2015) (4);

ii) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions avec les programmes, fonds et institutions spécialisées des Nations Unies, y compris élaboration de documents de fond et de rapports pertinents (un en 2014 et un en 2015) (2);

iii) Groupes spéciaux d'experts : réunions d'experts chargés d'examiner les questions d'importance prioritaire recensées lors de la douzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, soit : a) l'évaluation des pratiques optimales et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des politiques en faveur de l'égalité des sexes sur la base des rapports de l'Observatoire de l'égalité des sexes pour l'Amérique latine et les Caraïbes; b) la promotion d'un programme économique en faveur de l'égalité des sexes; c) le recensement des problèmes nouveaux; d) les technologies de l'information et des communications et l'émancipation économique des femmes; e) la mise en œuvre des politiques d'intégration de la problématique hommes-femmes dans la région; f) l'analyse des bonnes politiques en faveur de l'égalité des sexes (6);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Publications en série : numéros de la revue *Mujer y desarrollo* portant notamment sur les thèmes suivants : a) transferts de fonds, protection sociale et égalité dans les relations et les responsabilités familiales (1); b) pauvreté des femmes et suivi des progrès accomplis dans la réalisation des premier et troisième objectifs du Millénaire pour le développement (1); c) politiques du travail favorisant l'émancipation économique des femmes (1); d) politiques de partage des responsabilités au sein du ménage et sur le marché du travail (1); e) application des textes issus de la douzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes (1); f) évaluation des progrès dans l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les structures d'État de la région durant les 20 années qui ont suivi l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (1); g) valeur du travail non rémunéré des femmes (1); h) autonomisation des femmes et rôle des technologies de l'information et des communications (1);

ii) Publications isolées : étude comparative régionale sur les comptes satellites servant à mesurer le travail non rémunéré des femmes (1); étude régionale sur les progrès accomplis en matière d'émancipation économique des femmes mettant l'accent sur les systèmes de santé dans la région (1); étude sur l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans le développement des pays de la région, dans le prolongement de la trente-quatrième session de la CEPALC et de la douzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes (3);

iii) Activités ou documentation techniques : mise à jour et amélioration du site Web de l'Observatoire de l'égalité des sexes pour l'Amérique latine et les Caraïbes avec les données fournies périodiquement par les autorités nationales de la région (2); mise à jour de la page Web de la CEPALC présentant des statistiques sur la condition de la femme avec les données provenant des enquêtes sur les ménages menées en 2012 et d'autres sources (2);

c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Services consultatifs : prestation de services de coopération technique aux pays et aux institutions de la région qui en font la demande pour l'élaboration de politiques publiques d'intégration de la problématique hommes-femmes et le renforcement des capacités institutionnelles des organismes et entités publics chargés des politiques et programmes en faveur des femmes ainsi que d'autres organismes sectoriels compétents (1); prestation de services de coopération technique aux pays et aux institutions de la région qui en font la demande pour l'élaboration et l'utilisation d'indicateurs relatifs à l'égalité des sexes (1); appui à la coopération technique horizontale Sud-Sud entre les pays qui en font la demande sur les questions relatives à la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et à l'application des textes issus de la douzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes de la CEPALC (1);

ii) Stages, séminaires et ateliers : élaboration, à l'intention des organismes gouvernementaux, d'un programme de formation sur les politiques relatives à l'égalité des sexes, y compris des cours en ligne portant sur les thèmes suivants : a) méthodes d'élaboration et de mesure des indicateurs de l'égalité des sexes; b) intégration de la problématique hommes-femmes dans les politiques de développement; c) outils de recherche pour l'émancipation économique (1);

iii) Projets opérationnels : projets portant sur le travail non rémunéré et la protection sociale des femmes, sur l'émancipation économique des femmes et sur l'égalité des sexes et le développement durable (1).

21.112 La répartition des ressources pour le sous-programme 6 est indiquée dans le tableau 21.24.

Tableau 21.24 **Ressources nécessaires : sous-programme 6**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	2 429,2	2 160,8	9	8
Autres objets de dépense	174,0	174,0	–	–
Total partiel	**2 603,2**	**2 334,8**	**9**	**8**
Ressources extrabudgétaires	1,102,5	910,0	1	1
Total	**3 705,7**	**3 244,8**	**10**	**9**

21.113 Le montant de 2 334 800 dollars prévu, qui représente une diminution nette de 268 400 dollars par rapport à l'exercice précédent, permettra de financer 8 postes (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 P-2, 2 AL) (2 160 800 dollars) et d'autres objets de dépense (174 000 dollars). La diminution de 268 400 dollars tient au transfert d'un poste P-3 au sous-programme 5.

21.114 Durant l'exercice biennal 2014-2015, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 910 000 dollars serviront à financer le renforcement de la capacité des parties prenantes de la CEPALC de suivre l'évolution de la situation en matière d'égalité des sexes et d'élaborer des politiques rationnelles pour améliorer les conditions de vie des femmes et renforcer le respect de leurs droits fondamentaux, et en particulier pour progresser dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international concernant l'égalité des sexes et l'émancipation économique et la promotion des femmes, tels qu'énoncés dans les accords internationaux, ainsi que dans le Consensus de Brasilia et les consensus régionaux adoptés lors des sessions antérieures de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes.

21.115 Les ressources extrabudgétaires permettront aussi à la CEPALC de faire ce qui suit : donner des conseils sur les politiques publiques promouvant l'égalité des sexes et la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, qui concernent non seulement les organes compétents mais aussi plusieurs autres organismes publics comme les ministères du développement social, les instituts nationaux de statistique et les ministères de la défense; soutenir la production et la diffusion des connaissances et fournir des services de coopération technique aux pays de l'Amérique latine et des Caraïbes s'agissant de l'utilisation des indicateurs de l'égalité des sexes aux fins de l'élaboration de politiques publiques touchant la protection sociale, le travail non rémunéré, la parité entre les sexes dans le marché du travail, la participation des femmes à la prise de décisions et l'élimination de la pauvreté et de la violence sexiste; et fournir des conseils techniques aux pays qui en font la demande en vue de renforcer la capacité des pouvoirs publics d'intégrer la problématique hommes-femmes dans les politiques publiques et de mettre en œuvre des politiques et des programmes en faveur des femmes. Un appui à la coopération Sud-Sud sera fourni aux pays qui en font la demande pour les aider à se conformer au Programme d'action de Beijing, aux objectifs du Millénaire pour le développement et aux textes issus de la douzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes.

21.116 Ces ressources extrabudgétaires, qui viendront compléter les ressources prévues au budget ordinaire, serviront à financer des activités opérationnelles prioritaires approuvées par les pays de la région et énoncées dans le consensus régional adopté à la onzième Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes et à la trente-quatrième session de la CEPALC, tenue à San Salvador en août 2012. Une attention spéciale sera accordée : a) aux objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'objectif 3 (Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes); b) au Document final du Sommet mondial de 2005; c) à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et au Protocole facultatif s'y rapportant; et d) aux conclusions de l'examen après 15 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

Sous-programme 7
Population et développement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 724 800 dollars

21.117 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Centre de démographie d'Amérique latine et des Caraïbes de la Division de la population de la CEPALC. La Division formule des recommandations quant à l'analyse des variables sociodémographiques et à leur prise en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes de développement. Elle assure aussi le

secrétariat technique de la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, fournit une formation sur la démographie et les études de population au personnel technique des institutions nationales en vue de renforcer la capacité des pays de la région de suivre l'évolution des tendances démographiques et de traiter des questions relatives à la population et au développement, et aide les pays de la région à donner suite au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, à mettre en œuvre la Stratégie régionale d'application, en Amérique latine et dans les Caraïbes, du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et à effectuer le suivi des progrès de la réalisation des buts et objectifs découlant de la Déclaration du Millénaire et d'autres documents finaux de conférences internationales relatifs aux questions démographiques. Pour ce sous-programme, son attention se portera sur la nécessité de définir et de mettre en application des stratégies régionales visant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement après 2015.

21.118 Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 6 du programme 18 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 21.25 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Renforcer la prise en compte des questions de population dans les politiques et programmes de développement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des parties prenantes concernées des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de suivre les tendances démographiques et d'étudier les questions de population et de développement à des fins de programmation sociodémographique	a) i) Augmentation du nombre de parties prenantes des pays d'Amérique latine et des Caraïbes concernées qui utilisent les connaissances, méthodologies et outils démographiques et les connaissances en matière de population et de développement produits par la CEPALC *Mesure des résultats* 2010-2011 : 35 parties prenantes 2012-2013 (estimation) : 40 parties prenantes 2014-2015 (objectif) : 45 parties prenantes ii) Augmentation du pourcentage de participants à des séminaires, des ateliers, des stages de formation ou des activités de coopération technique disant avoir bénéficié des services de coopération technique de la CEPALC dans les domaines du suivi de l'évolution des tendances démographiques et de l'étude des relations entre population et développement à des fins de programmation sociodémographique *Mesure des résultats* 2010-2011 : 71 % 2012-2013 (estimation) : 72 % 2014-2015 (objectif) : 73 %

b) Renforcement de la capacité technique des États membres de la Commission de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations et des objectifs énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et dans d'autres accords internationaux portant sur ces questions	b) Augmentation du nombre de mesures nouvelles ou supplémentaires prises par des pays d'Amérique latine ou des Caraïbes en vue d'appliquer les recommandations et atteindre les objectifs formulés dans les principaux accords internationaux relatifs à la population et au développement, et d'effectuer le suivi correspondant *Mesure des résultats* 2010-2011 : 35 mesures 2012-2013 (estimation) : 40 mesures 2014-2015 (objectif) : 45 mesures

Facteurs externes

21.119 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) la conjoncture économique internationale et la gouvernance politique, socioéconomique et institutionnelle des pays de la région se caractérisent par la stabilité, ce qui permet aux pays de continuer à donner la priorité aux questions démographiques et aux questions connexes; b) la communauté internationale accorde la priorité aux besoins et aux préoccupations des États membres de la CEPALC et les aide à donner suite aux recommandations du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et à la Stratégie régionale d'application, en Amérique latine et dans les Caraïbes, du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, conformément aux directives établies par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, ainsi qu'aux objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire; et c) la communauté régionale s'attache à prendre en compte les facteurs sociodémographiques dans l'élaboration et l'application des politiques et programmes sociaux afin de renforcer l'efficacité de ceux-ci.

Produits

21.120 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Conférence régionale sur la population et le développement :

Services fonctionnels pour les réunions : services fonctionnels pour la Conférence régionale sur la population et le développement, y compris élaboration de documents techniques et de rapports en vue de l'examen biennal du Plan d'action régional de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la population et le développement, du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, de la Déclaration de Brasilia et de la Charte de San José relative aux droits des personnes âgées (1);

ii) Groupes spéciaux d'experts : réunion d'experts chargés d'analyser les priorités de la région concernant les peuples autochtones et les groupes de souche africaine, le vieillissement ou les migrants, sous l'angle de la problématique hommes-femmes (1); réunion d'experts chargés d'examiner la série de recensements de la population de 2010 (1); réunion d'experts chargés d'examiner les progrès accomplis dans l'application des recommandations de la Conférence régionale de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la

population et le développement (1); réunions sur les changements démographiques et leur incidence sur le développement (2);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications en série : *Demographic Observatory* (2); revue *Notas de Población*, qui diffuse les résultats des travaux de recherche et des études sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (4);

ii) Publications isolées : document sur la dynamique démographique en Amérique latine et dans les Caraïbes, vue sous l'angle de la problématique hommes femmes (1); étude sur des questions liées à la population et au développement, que la Conférence régionale sur la population et le développement devra définir pour sa session de 2015 (1); études sur les questions prioritaires liées aux migrations, aux tendances démographiques et au vieillissement en Amérique latine et dans les Caraïbes, sous l'angle de la problématique hommes-femmes (3); études sur des questions prioritaires concernant les tendances démographiques chez les peuples autochtones et les groupes de souche africaine en Amérique latine et dans les Caraïbes (2); études sur la situation démographique dans la région, vue sous l'angle de la problématique hommes-femmes (3); études sur les effets socioéconomiques de la dynamique démographique dans la région, vus sous l'angle de la problématique hommes-femmes (2);

iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : bulletins d'information sur le vieillissement, qui renseignent sur les progrès accomplis par les pays de la région dans l'élaboration et l'application de politiques en faveur des personnes âgées (2); numéros de *REDATAM Informa* et diffusion de leur contenu sur la page Web du sous-programme (2);

iv) Activités ou documentation techniques : étude technique sur la méthodologie des projections démographiques en Amérique latine et dans les Caraïbes (1); étude technique sur les résultats de la série de recensements de 2010 (1); conception et mise à jour de logiciels visant à faciliter l'exploitation des données de recensements et d'enquêtes et des statistiques de l'état civil, grâce à l'utilisation du système de recherche par micro-ordinateur des données de recensement pour des zones de faible étendue (REDATAM) et des systèmes d'information géographique (2); mise au point de logiciels permettant de faire des projections démographiques aux niveaux national et infranational (2); tenue et mise à jour de la base de données du projet relatif à la localisation du peuplement et à l'urbanisation en Amérique latine et dans les Caraïbes (2); tenue et mise à jour de la banque de données sur les peuples autochtones et les groupes de souche africaine en Amérique latine et dans les Caraïbes (2); tenue et mise à jour de la banque de données sur le vieillissement dans le cadre du suivi de la Stratégie régionale d'application, en Amérique latine et dans les Caraïbes, du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, selon l'optique de la problématique hommes-femmes (2); tenue et mise à jour de la base de données sur les migrations internes en Amérique latine et dans les Caraïbes (2); tenue et mise à jour de la base de données sur les tendances et projections démographiques par sexe et par âge (2); tenue et mise à jour de la banque de données sur les migrations internationales pour l'Étude de la migration internationale en Amérique latine (IMILA) (2); tenue et mise à jour de la banque de données régionale sur les recensements de la population, les logements et les statistiques de l'état civil (2); tenue et mise à jour du système régional d'indicateurs de suivi du programme d'action adopté à la Conférence internationale sur la population et le développement (2); tenue de la banque de données sur les politiques et programmes relatifs à la population et au développement, qui doit être mise à jours

chaque année (2); mise à jour régulière du contenu de la page Web du sous-programme sur le portail Web de la CEPALC (2);

c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Services consultatifs : fourniture d'une assistance technique aux pays de la région qui en font la demande pour la collecte de données, l'analyse démographique et l'établissement de projections et estimations démographiques (1); fourniture d'une assistance technique aux pays de la région qui en font la demande pour la mise au point et l'utilisation des applications informatiques liées au système REDATAM (1); prestation de services de coopération technique aux pays de la région sur les tendances démographiques chez les populations autochtones et les populations de souche africaine (1); prestation de services de coopération technique aux pays de la région qui en font la demande pour l'application du Plan d'action régional sur la population et le développement et de la Stratégie régionale d'application, en Amérique latine et dans les Caraïbes, du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, selon l'optique de la problématique hommes-femmes (1); prestation de services de coopération technique aux pays de la région qui en font la demande pour l'intégration de variables sociodémographiques dans les politiques, programmes et projets de développement, selon l'optique de la problématique hommes-femmes (1); fourniture de services d'appui technique aux instances intergouvernementales régionales sur les questions relatives à la population et au développement (1);

ii) Stages, séminaires et ateliers : atelier sur l'intégration de variables sociodémographiques dans les politiques, programmes et projets de développement (1); stage régional intensif de trois mois et demi environ sur l'analyse démographique, destiné de préférence aux spécialistes des bureaux de statistique nationaux de la région, mais aussi aux spécialistes d'autres domaines qui ont besoin d'une formation spécialisée en analyse démographique (1); coopération avec les services gouvernementaux, les universités, les organisations non gouvernementales et les organismes régionaux et sous-régionaux en vue de la mise au point d'activités de formation sur les nouveaux problèmes se rapportant à la population et au développement (1); ateliers sur l'utilisation d'applications informatiques liées au système REDATAM et à la création de base de données correspondantes (4); ateliers sur l'utilisation de nouvelles méthodologies et de nouveaux outils pour l'établissement d'analyses et de projections démographiques (2);

iii) Projets opérationnels : projets sur la migration, l'incidence socioéconomique de la dynamique démographique, les populations autochtones et les groupes de souche africaine, et le vieillissement, selon l'optique de la problématique hommes-femmes (1).

21.121 La répartition des ressources pour le sous-programme 7 est indiquée dans le tableau 21.26.

Tableau 21.26 **Ressources nécessaires : sous-programme 7**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	3 694,9	3 549,6	16	15
Autres objets de dépense	175,2	175,2	–	–
Total partiel	**3 870,1**	**3 724,8**	**16**	**15**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Ressources extrabudgétaires	1 735,2	1 728,0	1	–
Total	**5 606,3**	**5 452,8**	**17**	**15**

21.122 Le montant de 3 724 800 dollars demandé, qui représente une diminution de 145 300 dollars par rapport à l'exercice précédent, permettra de financer 15 postes (1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 7 AL) (3 549 600 dollars) et d'autres objets de dépense (175 200 dollars). La diminution de 145 300 dollars tient à la suppression d'un poste d'agent local, en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, comme indiqué au tableau 21.6 (entrée 2).

21.123 Durant l'exercice biennal 2014-2015, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 1 728 000 dollars permettront de renforcer la capacité des pays de la région d'analyser, de surveiller et de prévoir la dynamique démographique dans la région et d'aider les pays à prendre en compte les facteurs sociodémographiques lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques. L'accent sera mis sur le vieillissement et les droits des personnes âgées, des populations autochtones et des personnes de souche africaine, la migration et la mobilité de la population, l'incidence socioéconomique de la dynamique démographique et la formation sur les questions relatives à la population et au développement. Les ressources extrabudgétaires permettront aussi d'aider les pays à donner suite aux accords internationaux relatifs aux questions de population, notamment le Plan d'action régional de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la population et le développement; le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et la Stratégie régionale d'application, en Amérique latine et dans les Caraïbes, du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, ainsi qu'aux buts et objectifs pertinents énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

21.124 Les ressources extrabudgétaires, qui viendront compléter les ressources prévues au budget ordinaire, serviront à financer des activités opérationnelles prioritaires approuvées par les pays de la région à la trente-quatrième session de la CEPALC, tenue en El Salvador en août 2012. Une attention particulière sera donnée aux pays qui ont fait un recensement de la population vers 2010, au Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ainsi qu'aux objectifs du Millénaire pour le développement pertinents, en particulier l'objectif 4 (Réduire la mortalité infantile), plus précisément les questions touchant à l'intégration de variables démographiques dans les programmes socioéconomiques, et l'objectif 5 (Améliorer la santé maternelle), plus précisément la cible 5B (Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015), et les indicateurs correspondants.

Sous-programme 8
Développement durable et établissements humains

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 110 200 dollars

21.125 La responsabilité de ce sous-programme incombe à la Division du développement durable et des établissements humains, qui travaille en étroite coordination avec d'autres bureaux et divisions de la Commission afin que le programme de travail de cette dernière tienne compte de tous les aspects

du développement durable, en particulier des changements climatiques et de l'objectif 7 des objectifs du Millénaire pour le développement.

21.126 Le sous-programme prévoit de renforcer les capacités des pays de la région dans deux domaines essentiels. D'une part, il s'agira d'évaluer les progrès du développement durable dans la région, de déterminer les risques de catastrophe, de gérer les risques et de s'adapter à la variabilité du climat et aux changements climatiques. D'autre part, il s'agira de prendre en compte le développement durable lors de l'élaboration des politiques publiques et du renforcement des institutions consacrées à la gestion de l'environnement, et d'examiner les questions de l'urbanisation, de l'aménagement du territoire et des grandes agglomérations. Le sous-programme porte aussi sur la suite donnée aux accords internationaux et régionaux sur le développement durable, dans la mesure où cette question s'inscrit dans le cadre des échanges internationaux et des marchés de biens et de services pour la protection de l'environnement.

21.127 Les principales étapes politiques et institutionnelles de l'action menée dans le cadre du sous-programme seront le Forum régional sur la réalisation du développement durable, qui doit être organisé conjointement par la CEPALC et l'instance internationale créée dans le cadre des réformes institutionnelles découlant de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20); les réunions des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; la réunion de suivi des accords conclus dans le cadre du plan d'action régional adopté lors de la Réunion régionale des ministres et des hauts responsables chargés du secteur du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et dans les Caraïbes et le Forum des ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes.

21.128 Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 8 du programme 18 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 21.27 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Renforcer l'intégration des questions relatives à la gestion de l'environnement et des zones urbaines dans les politiques économiques et sociales et dans les politiques d'aménagement du territoire dans le cadre du développement durable et des changements climatiques

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes d'appliquer des politiques et des mesures propices au développement durable, notamment en ce qui concerne les établissements humains	a) i) Augmentation du nombre de politiques et mesures propices au développement durable adoptées par les pays de la région, conformément aux recommandations de la CEPALC *Mesure des résultats* 2010-2011 : 8 pays 2012-2013 (estimation) : 10 pays 2014-2015 (objectif) : 11 pays ii) Augmentation du nombre de parties prenantes disant avoir bénéficié des services de coopération technique de la CEPALC en matière de développement durable et d'établissements humains

	Mesure des résultats 2010-2011 : sans objet 2012-2013 (estimation) : 5 2014-2015 (objectif) : 7
b) Renforcement de la capacité des gouvernements de la région et d'autres parties prenantes de suivre et de faire progresser l'application des accords internationaux relatifs au développement durable et à l'urbanisation	b) Augmentation du nombre de gouvernements de la région et d'autres parties prenantes qui suivent et font progresser l'application des accords internationaux relatifs au développement durable, notamment en matière d'urbanisation, conformément aux recommandations de la CEPALC *Mesure des résultats* 2010-2011 : 10 2012-2013 (estimation) : 11 2014-2015 (objectif) : 12
c) Renforcement de la capacité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de mettre en œuvre les mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, en particulier par des politiques d'investissement et des politiques budgétaires	c) i) Augmentation du nombre de politiques et mesures étudiées ou adoptées par les pays de la région en matière d'adaptation aux changements climatiques, d'atténuation de leurs effets et de réduction des risques qu'ils représentent, conformément aux recommandations de la CEPALC *Mesure des résultats* 2010-2011 : sans objet 2012-2013 (estimation) : 4 2014-2015 (objectif) : 5 ii) Pourcentage de lecteurs disant avoir bénéficié des analyses et recommandations relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation de leurs effets et à la réduction des risques qu'ils représentent, figurant dans des publications relevant du sous-programme *Mesure des résultats* 2010-2011 : 75 % 2012-2013 (estimation) : 80 % 2014-2015 (objectif) : 82 %

Facteurs externes

21.129 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les institutions sont suffisamment stables pour que les activités du sous-programme puissent être menées à bien. Si les institutions chargées des questions d'environnement changent souvent, en particulier lorsque ces changements s'accompagnent d'une redéfinition des priorités, il risque d'être difficile de parvenir à des résultats politiques; et b) la communauté internationale continue de s'employer à obtenir des résultats concrets dans les négociations internationales sur l'environnement consacrées au développement

durable et aux établissements humains, en particulier en matière de réduction des risques liés aux changements climatiques et d'adaptation à ces phénomènes.

Produits

21.130 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Forum régional sur la réalisation du développement durable organisé suite aux dispositifs institutionnels arrêtés à la Conférence Rio +20, ou autres instances régionales créées en application d'accords conclus dans le cadre de cette conférence (1);

ii) Services fonctionnels pour les réunions : Réunion régionale des ministres et des hauts responsables chargés du secteur du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et dans les Caraïbes (1);

iii) Groupes spéciaux d'experts : réunion d'experts chargés d'examiner les politiques en faveur du développement durable des établissements humains (1); réunion d'experts représentant les différentes parties prenantes (pouvoirs publics, organisations non gouvernementales, institutions internationales, organismes d'aide sociale, bailleurs de fonds, entités du secteur privé et universités) et chargés d'élaborer pour la région des politiques publiques sur des questions d'environnement, compte tenu de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (1); réunion d'experts chargés d'analyser les priorités de la région en ce qui concerne les changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et l'adaptation à ces phénomènes (1); réunion d'experts chargés d'examiner les tendances, les questions nouvelles et les enseignements qui se sont dégagés lors de l'application des politiques et des instruments relatifs au développement durable de l'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que leurs conséquences sur la prise en compte du développement durable dans les politiques et institutions publiques (1); réunion d'experts intitulée Forum régional sur la réalisation du développement durable (2014) (1); réunion d'experts intitulée Forum régional sur la réalisation du développement durable (2015) (1); réunion d'experts sur une convention régionale sur le droit d'accès à l'information, la participation et l'équité environnementale (2014) (1); réunion d'experts sur une convention régionale sur le droit d'accès à l'information, la participation et l'équité environnementale (2015) (1);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Publications en série : bilan des conséquences des changements climatiques pour la région (1); étude sur le financement du développement durable (1); étude sur les progrès accomplis sur la voie du développement durable ou de la réalisation des objectifs arrêtés sur le plan international (1); étude sur l'intégration des politiques publiques en faveur du développement durable et du renforcement des institutions (1);

ii) Publications isolées : analyse sectorielle des conséquences des changements climatiques dans un pays de la région (1); recueil de bonnes pratiques concernant l'accès à l'information et la participation aux délibérations relatives à l'environnement, compte tenu de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (1); étude des conséquences sur l'environnement des politiques publiques visant à prendre en compte les problèmes écologiques dans les décisions économiques (1); étude d'exemples de transitions vers une économie à faible émission de carbone fondées sur les principes de la sensibilisation aux problèmes d'environnement et de la lutte contre l'exclusion sociale (1); étude sur la gouvernance des grandes agglomérations urbaines dans le

domaine de l'aménagement du territoire dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes (1); étude sur les politiques publiques favorables à des villes à faible émission de carbone (1); évaluation des coûts et des avantages des projets d'infrastructure pour l'environnement et pour les villes, dans l'optique du développement durable (1); étude sur les questions d'environnement du point de vue de leurs incidences en termes d'équité (1); étude sur les retombées de la Conférence Rio +20, organisée au Brésil en 2012, sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques en faveur du développement durable (1); étude sur le commerce et les changements climatiques (1); études sur les questions à traiter en priorité dans le domaine de l'économie des changements climatiques, notamment les marchés de droits d'émission de carbone, les estimations des besoins de la région en termes d'adaptation, le financement des mesures d'atténuation des effets des changements climatiques et d'adaptation à ces phénomènes, et les incidences des problèmes posés par les changements climatiques sur les échanges et les investissements dans la région (4); études sur les stratégies d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques qu'ils représentent (2);

iii) Activités ou documentation techniques : mise au point, promotion et mise à jour d'applications permettant l'évaluation quantitative du développement durable (2); préparation, sur demande, de contributions techniques en vue de la Réunion régionale des ministres et des hauts responsables chargés du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et dans les Caraïbes (1); mise à jour et perfectionnement permanent d'une base de données sur les changements climatiques et les catastrophes naturelles, la réduction des risques liés à ces phénomènes et l'adaptation aux changements climatiques en Amérique latine et dans les Caraïbes (2); mise à jour et perfectionnement permanent d'une base de données sur la prise en compte du développement durable dans les politiques publiques des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (2);

iv) Apport à des produits communs : exploitation de bases de données sur les variables et les indicateurs économiques, sociaux, urbains et environnementaux permettant d'évaluer, en collaboration avec la Division de statistique, les progrès du développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes (1);

c) Coopération technique (ressources extrabudgétaires) :

i) Services consultatifs : services de coopération technique fournis aux pays de la région qui en font la demande : a) dans les domaines liés au développement durable et à la viabilité de l'aménagement urbain (1); b) dans les domaines liés à la réduction des risques et à l'adaptation (1); c) sur l'accès à l'information et la participation aux délibérations relatives à l'environnement, compte tenu de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (1); d) sur les méthodes utilisées pour évaluer les progrès accomplis sur la voie du développement durable (1); e) dans le domaine des changements climatiques (1); et f) avec les négociateurs régionaux, dans l'optique des sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (1);

ii) Stages, séminaires et ateliers : stage régional sur le développement durable et l'économie de l'environnement (1); coopération avec les organismes publics et intergouvernementaux, les universités, les organisations non gouvernementales et les organisations régionales et sous-régionales qui en font la demande, pour les aider à organiser des activités de formation sur les changements climatiques (1) et sur le développement durable (1); stage régional sur les évaluations et les politiques relatives à l'atténuation des effets des changements climatiques et à l'adaptation à ces phénomènes (1);

iii) Projets opérationnels : adaptation aux changements climatiques et atténuation de leurs effets, notamment par la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts et par l'aménagement urbain durable (1).

21.131 La répartition des ressources pour le sous-programme 8 est indiquée dans le tableau 21.28.

Tableau 21.28 **Ressources nécessaires : sous-programme 8**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	4 884,4	4 669,6	18	17
Autres objets de dépense	449,9	440,6	–	–
Total partiel	**5 334,3**	**5 110,2**	**18**	**17**
Ressources extrabudgétaires	3,543,1	3,447,0	–	2
Total	8 877,4	8 557,2	18	19

21.132 Le montant de 5 110 200 dollars, qui représente une diminution nette de 224 100 dollars, servira à financer 17 postes (1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 3 P-2 et 5 AL) (4 669 600 dollars) et d'autres objets de dépense (440 600 dollars). La diminution nette de 224 100 dollars s'explique par le transfert proposé d'un poste P-2 au sous-programme 11 (214 800 dollars) et une baisse nette des ressources nécessaires au titre des objets de dépense autres que les postes (9 300 dollars).

21.133 Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, les ressources extrabudgétaires, d'un montant de 3 447 000 dollars, permettront de mener des travaux de recherche appliquée, de fournir des services consultatifs et d'organiser des activités de renforcement des capacités afin de développer les connaissances et les institutions des pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans trois domaines : a) le développement durable : textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), notamment l'état des lieux sur l'objectif 7 (progrès accomplis et obstacles à surmonter) établi à l'issue d'une consultation régionale, et réunions et documentation de la Commission du développement durable sur les cycles thématiques; b) l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets : initiatives visant à réduire les émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement (initiatives REDD), évaluation des incidences socioéconomiques des changements climatiques et des catastrophes naturelles et de la vulnérabilité des pays à ces phénomènes; recommandations sur les mesures à prendre en faveur d'une réforme budgétaire, comme des mesures incitatives originales préconisant la maîtrise de la consommation d'énergie et de combustibles; et c) la viabilité de l'aménagement urbain : études en cours sur les mesures et les bonnes pratiques adoptées à l'échelle internationale dans le domaine des transports urbains et des infrastructures à faible émission de carbone, le but étant de les transposer, en les adaptant, dans les pays d'Amérique latine. Les États membres qui en font la demande recevront un appui sous forme de conseils spécialisés et de services de coopération technique. La CEPALC organisera également des formations, stages et séminaires à leur intention.

21.134 Les ressources extrabudgétaires, qui complètent celles du budget ordinaire, serviront à financer les activités opérationnelles prioritaires approuvées par les pays de la région à l'occasion de la trente-quatrième session de la CEPALC, qui s'est tenue à San Salvador en août 2012. Dans le cadre du

sous-programme, on s'intéressera de près à certaines dispositions des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment à celles de l'objectif 7 (Préserver l'environnement), et plus précisément à la cible 9, sur l'intégration des principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et à la cible 11, sur l'amélioration sensible des conditions de vie des habitants de taudis. Les ressources extrabudgétaires permettront à la Commission de suivre l'application des accords internationaux sur la question, en particulier ceux qui ont été adoptés dans le cadre du Programme pour l'habitat (Habitat II), de la Convention-cadre et de Rio +20.

Sous-programme 9
Ressources naturelles et infrastructures

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 566 700 dollars

21.135 La responsabilité du sous-programme incombe à la Division de l'infrastructure et des ressources naturelles. Celle-ci s'emploiera en priorité à organiser des campagnes de sensibilisation, à mener des travaux de recherche appliquée et à fournir des services consultatifs et des recommandations concrètes aux États de la région et aux autres parties concernées par la gestion durable des ressources naturelles et la prestation de services publics de distribution et d'infrastructure, en particulier dans les secteurs de l'énergie, de l'eau, de l'exploitation minière et des transports, dans l'optique de la réalisation des objectifs de développement arrêtés lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU dans les domaines économique et social, notamment des objectifs définis dans la Déclaration du Millénaire et le Document final du Sommet mondial de 2005, et compte tenu des textes issus de Rio +20 et des progrès des négociations sur les priorités de développement pour l'après-2015.

21.136 Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 9 du programme 18 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 21.29 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Favoriser la compétitivité et le développement socioéconomique dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes au moyen d'une gestion durable des ressources naturelles et des services publics d'infrastructure

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement des capacités institutionnelles des pays de la région de formuler et d'appliquer des politiques et des cadres réglementaires propres à accroître l'efficacité de la gestion durable des ressources naturelles et des services publics de distribution et d'infrastructure	a) i) Augmentation du nombre de nouvelles mesures relatives à la gestion durable des ressources naturelles et aux services publics de distribution et d'infrastructure prises par des pays de la région conformément aux recommandations de la CEPALC *Mesure des résultats* 2010-2011 : 8 2012-2013 (estimation) : 9 2014-2015 (objectif) : 10 ii) Augmentation du nombre de parties prenantes disant avoir bénéficié des services de coopération technique de la Commission

	dans leurs travaux concernant la gestion durable des ressources naturelles et les services publics de distribution et d'infrastructure *Mesure des résultats* 2010-2011 : 4 2012-2013 (estimation) : 6 2014-2015 (objectif) : 7
b) Amélioration de l'harmonisation et de la coordination des politiques, et échange, aux niveaux sous-régional et régional, de bonnes pratiques en matière de gestion durable des ressources naturelles et de prestation de services publics de distribution et d'infrastructure	b) Augmentation du nombre d'entités publiques, régionales, universitaires et commerciales suivant les recommandations de la CEPALC lorsqu'elles prennent des mesures pour harmoniser ou coordonner les politiques relatives à la gestion des ressources naturelles ou à la prestation de services publics de distribution et d'infrastructure *Mesure des résultats* 2010-2011 : 24 2012-2013 (estimation) : 26 2014-2015 (objectif) : 27

Facteurs externes

21.137 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) l'environnement socioéconomique et institutionnel de la région reste suffisamment stable ou s'améliore, et il ne se produit pas de choc extérieur ou de perturbation majeure nécessitant de redéfinir radicalement les priorités; et b) la communauté internationale prête attention et donne la priorité aux préoccupations et aux besoins des États membres de la Commission en matière de gestion durable des ressources naturelles et de prestation de services publics de distribution et d'infrastructure, dans la perspective des priorités de développement régionales et internationales. À cette fin, il faudra continuer à appliquer strictement les directives adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, et à réaliser les objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire et les accords conclus lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées dans les domaines économique et social.

Produits

21.138 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Groupes spéciaux d'experts : réunion d'experts chargés de formuler des politiques publiques de gestion des ressources en eau et de prestation de services connexes qui répondent à un souci de rentabilité économique, d'équité sociale et de protection de l'environnement, dans la perspective des objectifs du Millénaire pour le développement (1); réunion d'experts chargés de faire le point sur la sécurité énergétique et les marchés de l'énergie durable, en examinant notamment les résultats et les perspectives des partenariats public-privé consacrés à la mise en place de projets sur l'énergie durable (1); réunion régionale d'experts sur les politiques publiques relatives à

la gestion des ressources naturelles et des recettes budgétaires (1); réunions d'experts de haut niveau ayant pour objet d'examiner les nouveaux problèmes que posent les politiques menées en faveur de transports et d'infrastructures écologiquement viables dans le cas particulier de l'Amérique latine et des Caraïbes (2);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications isolées : étude d'une question concernant les politiques relatives à la logistique et au transport combiné ou multimodal dans la région (1); étude d'une question concernant le transport maritime, dans le cadre d'une politique sur la viabilité des transports et des infrastructures (1); étude d'une question concernant l'intégration physique régionale (1); étude d'une question concernant la réglementation des services publics de distribution dans la région, sous l'angle particulier de la problématique hommes-femmes (1); étude d'une question concernant les incidences sur la région de l'évolution de la géographie économique (1); étude des progrès réalisés en matière de gestion intégrée des ressources en eau dans les pays de la région, dans la perspective des objectifs du Millénaire pour le développement (1); étude sur l'économie minière, axée sur la contribution des investissements à la croissance économique dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes (1); étude sur les politiques publiques menées dans le domaine des services d'infrastructure économique (1); études sur les progrès réalisés dans la distribution d'eau potable et les services d'assainissement dans les pays de la région, dans la perspective des objectifs du Millénaire pour le développement (2); études sur les politiques publiques de gestion durable des ressources naturelles (3); études des tendances des marchés de l'énergie durable dans la région, sous l'angle de la législation, de l'économie et des technologies (2); études sur les retombées, en termes de sécurité énergétique, des politiques favorisant les investissements dans le secteur de l'énergie menées dans la région (2);

ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : *FAL Bulletin on Facilitation of Trade and Transport in Latin America and the Caribbean* (16 numéros dans l'exercice biennal) (2); bulletin du Réseau de coopération pour la gestion intégrée des ressources en eau dans la perspective du développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes (4);

iii) Activités ou documentation techniques : mise à jour, exploitation et développement de la base de données de la publication *Maritime Profile* sur les transports dans la région (2);

c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Services consultatifs : services de coopération technique fournis aux autorités nationales et locales des pays de la région qui en font la demande, dans les domaines suivants : gestion des ressources en eau (1); énergie, énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie (1); et ressources naturelles, notamment les industries extractives (1); services de coopération technique fournis aux mécanismes régionaux de coopération qui en font la demande, notamment la Commission de l'énergie et des mines du Parlement latino-américain, l'Organisation latino-américaine de l'énergie (OLADE), l'UNASUR et le MERCOSUR, sur des questions qui les intéressent (1); services de coopération techniques fournis aux pays de la région qui en font la demande sur les services publics de distribution et d'infrastructure (1);

ii) Stages, séminaires et ateliers : organisation, à l'échelon régional, d'un cours d'une semaine à l'intention de représentants des secteurs public et privé participant à la prestation et à la gestion des services d'infrastructure (1); organisation, en concertation

avec l'ILPES, d'un stage régional sur la gestion des ressources naturelles à l'intention des représentants des secteurs public et privé (1);

iii) Projets opérationnels : prestation de services publics de distribution fondée sur les principes de la rentabilité économique, de l'équité sociale et de la protection de l'environnement (1); énergies renouvelables, sécurité énergétique et maîtrise de l'énergie (1).

21.139 La répartition des ressources pour le sous-programme 9 est indiquée dans le tableau 21.30

Tableau 21.30 **Ressources nécessaires : sous-programme 9**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	4 442,6	4 297,3	18	17
Autres objets de dépense	313,8	269,4	–	–
Total partiel	**4 756,4**	**4 566,7**	**18**	**17**
Ressources extrabudgétaires	739,3	733,0	–	–
Total	**5 495,7**	**5 299,7**	**18**	**17**

21.140 Le montant de 4 566 700 dollars, en baisse de 189 700 dollars, servira à financer 17 postes (1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 3 P-2 et 5 AL) (4 297 300 dollars) et d'autres objets de dépense (269 400 dollars).

21.141 La baisse de 189 700 dollars s'explique par la suppression proposée d'un poste d'agent local, en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale (145 300 dollars), comme on le voit au point 2 du tableau 21.6, et par la baisse des ressources nécessaires au titre des consultants, qui résulte de l'élimination de dépenses non renouvelables pour 2013, les activités de Rio +20 ayant été menées au cours de l'exercice biennal 2012-2013 (44 400 dollars).

21.142 Pendant l'exercice 2014-2015, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 733 000 dollars permettront de financer des activités de recherche appliquée, d'assistance technique et de renforcement des capacités destinées à aider les États d'Amérique latine et des Caraïbes à se doter des institutions nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre des politiques publiques et des cadres réglementaires de gestion des ressources naturelles et de prestation de services publics de distribution et d'infrastructure. Dans le domaine de la sécurité énergétique, on aidera les pays à se doter de moyens accrus pour mettre en œuvre des politiques budgétaires et réglementaires et des mesures incitant à réduire les émissions de carbone dans le domaine de la production et de la consommation d'énergie et celui des infrastructures et des services de transport terrestre et maritime, pour appliquer un tableau de bord de gestion durable des biocarburants et pour promouvoir la maîtrise de l'énergie au moyen de réseaux électriques intelligents exploitant des sources d'énergie renouvelables et reposant sur les nouvelles technologies. Par ailleurs, la CEPALC continuera à participer aux instances politiques de haut niveau consacrées à l'intégration énergétique en Amérique centrale et du Sud, et à encourager le développement des compétences régionales et des réseaux d'experts pour stimuler la coopération Sud-Sud. Elle aide également les

pays, par un appui technique, à réformer leurs systèmes juridiques et réglementaires dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et à se doter de moyens accrus pour produire et recueillir des statistiques et une comptabilité de l'eau qui serve de base à l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et à une gestion intégrée des ressources en eau.

21.143 Des études et des publications techniques seront élaborées en vue des réunions d'experts qui se tiendront aux niveaux national, régional et international, et en vue des rapports de suivi, en particulier sur les transports maritimes, l'intégration régionale par le transport multimodal, et les infrastructures. Par ailleurs, des réunions et des séminaires seront organisés pour promouvoir les débats d'orientation, créer des réseaux de partage du savoir qui favoriseront les échanges de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de l'expérience, et traiter les nouveaux problèmes.

21.144 Les ressources extrabudgétaires, complément essentiel de celles du budget ordinaire, serviront à financer les activités opérationnelles prioritaires approuvées par les pays de la région à l'occasion de la trente-quatrième session de la CEPALC, qui s'est tenue à San Salvador en août 2012. Dans le cadre du sous-programme, on s'intéressera de près aux objectifs du Millénaire pour le développement arrêtés au niveau international, en particulier à l'objectif 7 (Préserver l'environnement), et plus précisément à la cible 9, sur l'intégration des principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux, et à la cible 10, sur la réduction du nombre de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable.

Sous-programme 10
Planification de l'administration publique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 329 500 dollars

21.145 La responsabilité de ce sous-programme incombe à l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ILPES), qui fait office de centre de formation pour le système de la Commission. Outre les stages et ateliers qu'il organise en permanence, l'Institut participe au renforcement des capacités des États membres de la Commission dans le domaine de l'administration publique, nationale comme locale, en ce qui concerne la modernisation des institutions, la planification économique et sociale et les politiques relatives aux budgets, à l'investissement public et au développement local.

21.146 La Division exécutera le sous-programme en tenant compte des nouvelles demandes formulées par les pays membres et des dispositions pertinentes des objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris ceux qui ont été énoncés dans les documents finaux des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social, comme la Conférence Rio +20, ou découlant de la Déclaration du Millénaire et du Document final du Sommet mondial de 2005. Les activités menées par l'Institut comprendront la prestation de services complets de formation et de coopération technique aux gouvernements et aux autres parties prenantes intéressées, la recherche appliquée et la création de réseaux d'échange de connaissances entre les parties prenantes, en particulier en ce qui concerne la planification de l'administration publique, la gestion publique et l'évaluation des politiques.

21.147 Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 10 du programme 18 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 21.31 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Améliorer la gestion du secteur public dans les pays de la région pour ce qui est de la planification économique et sociale, de l'établissement des budgets et des stratégies de développement local

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des pays membres de la Commission d'adopter de nouvelles approches et de traiter les questions nouvelles concernant la planification du développement aux échelons national et infranational, la budgétisation axée sur les résultats et l'administration publique	a) i) Augmentation du nombre d'organismes publics et d'autres entités publiques de la région (aux échelons national ou infranational) bénéficiant de services de coopération technique et suivant les recommandations de la Commission lorsqu'ils adoptent des politiques et mesures relatives à la planification du développement, à la budgétisation et à l'administration publique *Mesure des résultats* 2010-2011 : 10 organismes publics et autres entités publiques de la région 2012-2013 (estimation) : 12 organismes publics et autres entités publiques de la région 2014-2015 (objectif) : 14 organismes publics et autres entités publiques de la région ii) Augmentation du nombre de participants disant avoir bénéficié des activités de formation organisées dans le cadre du sous-programme et avoir ainsi amélioré leur travail concernant la planification du développement, l'administration publique et la budgétisation *Mesure des résultats* 2010-2011 : 200 participants 2012-2013 (estimation) : 250 participants 2014-2015 (objectif) : 300 participants iii) Pourcentage d'usagers disant avoir bénéficié des analyses et des recommandations de politique générale figurant dans la publication intitulée *Public Management and Development in Latin America and the Caribbean* et dans d'autres publications relevant du sous-programme *Mesure des résultats* 2010-2011 : 75 % 2012-2013 (estimation) : 78 % 2014-2015 (objectif) : 82 %

b) Renforcement, aux échelons national et infranational, de la coordination et des échanges entre les parties prenantes et les gouvernements de la région sur les pratiques optimales et les analyses comparatives concernant la gestion publique des stratégies de développement, l'accent étant mis sur la planification, la budgétisation et l'évaluation	b) i) Augmentation du nombre d'organismes publics et d'autres parties prenantes importantes de la région (aux échelons national ou infranational) qui participent aux réseaux et séminaires organisés dans le cadre du sous-programme et au sein desquels sont diffusées les recommandations de la Commission concernant la planification du développement, la budgétisation et l'administration publique *Mesure des résultats* 2010-2011 : 8 organismes publics 2012-2013 (estimation) : 10 organismes publics 2014-2015 (objectif) : 12 organismes publics ii) Pourcentage accru de participants aux réunions organisées dans le cadre du sous-programme considérant que les activités et recommandations de la Commission les ont aidés à améliorer leur travail dans les domaines de la planification du développement, de la gestion budgétaire et de l'administration publique aux échelons national et infranational *Mesure des résultats* 2010-2011 : sans objet 2012-2013 (estimation) : 75 % 2014-2015 (objectif) : 78 %

Facteurs externes

21.148 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) la communauté internationale, et en particulier les pays membres du Conseil régional de planification, continuent d'accorder un rang de priorité élevé à la planification du développement, à la gestion budgétaire et à l'administration publique aux niveaux national et infranational, en tenant compte des orientations fournies par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, ainsi que des objectifs de développement adoptés au niveau international, dont ceux qui découlent de la Déclaration du Millénaire et d'autres instruments adoptés au cours des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social; et b) l'environnement socioéconomique et institutionnel de la région demeure stable ou s'améliore et il ne se produit pas de grave crise ou perturbation externe susceptible d'avoir des incidences sur les priorités fixées pour le programme de travail.

Produits

21.149 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Services fonctionnels pour les réunions : réunions du Bureau directeur du Conseil régional de planification en 2014 et 2015 (2);

ii) Groupes spéciaux d'experts : réunions d'experts chargés d'examiner les pratiques et les politiques des pays de la région en matière de planification de l'action gouvernementale et du développement régional et local (2);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications en série : édition de 2015 de *Public Management and Development in Latin America and the Caribbean* et édition de 2014 de *Territorial Development Overview in Latin America and the Caribbean* (2); études sur la politique budgétaire, les méthodes de budgétisation et d'évaluation, la planification des politiques publiques et les processus de développement local et régional en Amérique latine et dans les Caraïbes (6);

ii) Publications isolées : étude sur les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement aux niveaux national et infranational dans certains pays de la région (1); études sur l'élaboration des politiques publiques, les perspectives économiques et sociales à long terme, et les processus de développement local et régional en Amérique latine et dans les Caraïbes (3);

iii) Activités ou documentation techniques : mise à jour et amélioration permanentes des manuels techniques et logiciels appuyant les activités de formation, des bases de données sur la budgétisation, des stratégies de développement local et des instruments de politique générale connexes en Amérique latine et dans les Caraïbes (2);

c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Services consultatifs : prestation de services de coopération technique aux pays de la région qui en font la demande sur des questions relatives aux politiques de développement local et régional (1); ou à la planification, à la budgétisation et à l'évaluation des politiques, programmes et projets (1);

ii) Stages, séminaires et ateliers : ateliers internationaux sur la planification du développement, la budgétisation et les finances publiques et sur les politiques de développement économique, social et durable pour les responsables de l'action gouvernementale (2); conclusion, avec au moins un établissement d'enseignement ou une entité éducative, d'un partenariat visant la mise en place d'un programme de troisième cycle dans le domaine de la planification et de l'administration publique au service du développement (1); organisation de 12 cours nationaux et internationaux sur les thèmes suivants : planification et développement, finances publiques, budgétisation, préparation, gestion et évaluation de projets et du cadre logique, développement économique local, compétitivité territoriale et décentralisation fiscale, et politiques de développement économique, social et durable et leurs incidences (12);

iii) Projets opérationnels : projet sur la planification publique et l'évaluation et les stratégies de développement local, y compris les progrès accomplis vers la réalisation des cibles des objectifs du Millénaire pour le développement fixées pour 2015 (1).

21.150 La répartition des ressources pour le sous-programme 10 est indiquée dans le tableau 21.32.

Tableau 21.32 **Ressources nécessaires : sous-programme 10**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	2 237,5	2 237,5	11	11
Autres objets de dépense	116,8	92,0	–	–
Total partiel	**2 354,3**	**2 329,5**	**11**	**11**
Ressources extrabudgétaires	5 594,7	5 590,0	10	9
Total	**7 949,0**	**7 919,5**	**21**	**20**

21.151 Le montant prévu au titre des postes, 2 329 500 dollars, en diminution nette de 24 800 dollars, permettra de financer 11 postes (1 P-5, 2 P-4 et 8 AL) (2 237 500 dollars) et les autres objets de dépense (92 000 dollars). La diminution provient intégralement des autres objets de dépense.

21.152 Les ressources extrabudgétaires attendues pour l'exercice biennal 2014-2015, s'établissant à 5 590 000 dollars, serviront au renforcement des capacités et au partage des connaissances entre les responsables nationaux de la région sur des sujets tels que les politiques budgétaires, l'administration publique axée sur les résultats, la gestion stratégique du développement local et régional ou encore l'évaluation des programmes et projets du secteur public. Ces ressources seront également utilisées pour améliorer la gestion du secteur public dans les domaines de la planification économique et sociale, de la budgétisation et du développement local.

21.153 La prestation de conseils techniques aux autorités publiques locales et nationales se poursuivra, sur demande, dans divers domaines relatifs à la planification, aux politiques fiscales et budgétaires, à la modernisation de l'administration publique et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et au suivi des progrès accomplis en la matière. Par ailleurs, des recherches appliquées porteront sur certains outils et certaines pratiques employés pour la planification des politiques et programmes publics, une attention toute particulière étant accordée aux plans de développement aux niveaux national, sous-régional, sectoriel et institutionnel. Les résultats de ces recherches seront largement diffusés dans des publications, ou lors de séminaires et de stages.

21.154 Les ressources extrabudgétaires sont essentielles pour appuyer les activités opérationnelles prioritaires approuvées par les pays membres à la trente-quatrième session de la Commission, tenue à San Salvador en août 2012, et pour répondre aux nouvelles demandes des pays membres, qui sont plus nombreuses dans les périodes d'instabilité économique et sociale. Une attention particulière sera accordée aux dispositions pertinentes des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier celles qui concernent le niveau local et se rapportent à l'objectif 8.

Sous-programme 11
Statistiques

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 181 500 dollars

21.155 La responsabilité de ce sous-programme incombe à la Division de statistique. Elle assurera des services de secrétariat pour les réunions et le Comité directeur de la Conférence statistique des Amériques, l'organe intergouvernemental de la Commission qui établit les priorités en matière de coopération pour le développement des statistiques dans la région. Dans le cadre du sous-programme, la Division fournit des services consultatifs spécialisés et de coopération technique pour renforcer les capacités techniques et institutionnelles des pays dans le domaine de la statistique et organise des réunions et séminaires pour favoriser le partage des expériences et promouvoir la coopération entre acteurs de même niveau. Elle favorisera également le renforcement de l'harmonisation et de la coordination des données statistiques entre les pays, en particulier dans le cadre des mécanismes d'intégration régionale et sous-régionale. Elle accordera une attention particulière à la comptabilité nationale, aux statistiques économiques et environnementales, aux indicateurs et statistiques sociaux, aux projections sociales et à la diffusion des informations.

21.156 Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 11 du programme 18 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 21.33 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Améliorer l'établissement, la diffusion et l'utilisation de statistiques fiables et actuelles, qui aident à prendre des décisions fondées sur des données factuelles dans les domaines économique, social et environnemental dans la région

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Progrès dans la mise en œuvre du Plan stratégique de la Conférence statistique des Amériques pour 2005-2015	a) i) Augmentation du pourcentage de pays appliquant le Système de comptabilité nationale de 1993 et 2008 et ses comptes satellites, conformément aux recommandations internationales et selon leurs propres besoins, après avoir obtenu l'appui technique nécessaire de la part de la Commission *Mesure des résultats* 2010-2011 : 70 % 2012-2013 (estimation) : 75 % 2014-2015 (objectif) : 80 % ii) Augmentation du nombre de directives et de recommandations établies par les groupes de travail de la Conférence statistique des Amériques avec l'aide de la Commission *Mesure des résultats* 2010-2011 : sans objet 2012-2013 (estimation) : 5 directives 2014-2015 (objectif) : 6 directives

b) Renforcement de la capacité technique des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de suivre la situation économique et sociale et l'état de l'environnement et d'adopter des politiques fondées sur des données factuelles	b) i) Augmentation du nombre d'initiatives prises par les pays ayant pour objet la mise en œuvre des recommandations de la Commission relatives au suivi de la situation économique et sociale et de l'état de l'environnement *Mesure des résultats* 2010-2011 : 7 initiatives 2012-2013 (estimation) : 8 initiatives 2014-2015 (objectif) : 9 initiatives ii) Augmentation du nombre de téléchargements à partir de l'*Annuaire statistique de l'Amérique latine et des Caraïbes* et de CEPALSTAT, système en ligne de la Commission qui regroupe les bases de données économiques, sociales et environnementales de la région *Mesure des résultats* 2010-2011 : 1 000 000 téléchargements 2012-2013 (estimation) : 1 100 000 téléchargements 2014-2015 (objectif) : 1 200 000 téléchargements iii) Augmentation du pourcentage d'usagers disant avoir bénéficié des informations pouvant être consultées par l'intermédiaire du système CEPALSTAT *Mesure des résultats* 2010-2011 : 70 % 2012-2013 (estimation) : 75 % 2014-2015 (objectif) : 77 %

Facteurs externes

21.157 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) la stabilité règne sur les plans socioéconomique et institutionnel dans la région, permettant ainsi le fonctionnement normal des bureaux de statistique nationaux et le bon déroulement de leurs travaux; b) la communauté internationale continue d'appuyer les travaux de la Conférence statistique des Amériques de la Commission et les priorités fixées par celle-ci aux fins du développement de la statistique dans la région, en réponse aux besoins et aux préoccupations spécifiques des États membres de la Commission dans ce domaine. À cette fin, les orientations définies par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, ainsi que les objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, sont pris en compte; c) les organisations et organismes internationaux présents dans la région soutiennent les efforts de la Division de statistique de la Commission destinés à accroître l'efficacité et l'utilité des activités statistiques.

Produits

21.158 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Conférence statistique des Amériques :

Services fonctionnels pour réunions : huitième réunion de la Conférence statistique des Amériques de la Commission, y compris la coordination et le suivi des accords de coopération technique ayant trait au développement de la statistique dans la région, l'établissement de rapports sur les activités du secrétariat de la Commission et sur les résultats et progrès accomplis dans les domaines du développement de la statistique et de la coopération internationale et l'élaboration des documents de fond devant être soumis à la Conférence (1); réunions du Comité directeur de la Conférence, y compris l'établissement de rapports sur les progrès réalisés et les résultats obtenus dans le cadre du programme de travail défini par la Conférence (2);

ii) Groupes spéciaux d'experts : réunions d'experts chargés : d'analyser les progrès réalisés dans les domaines des statistiques et de la comptabilité environnementales (1); de formuler des recommandations pour améliorer l'harmonisation et l'homogénéisation des statistiques concernant les indicateurs sociaux, en mettant l'accent sur le suivi des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de la cohésion sociale (2); d'évaluer l'intérêt d'inclure de nouvelles recommandations internationales sur l'application du Système de comptabilité nationale et son adaptation aux caractéristiques des économies de la région, dans le cadre constitué par le Réseau d'experts de la comptabilité nationale des pays d'Amérique latine (2); de formuler des recommandations pour l'amélioration des techniques et méthodes appliquées aux systèmes d'information sociale et aux enquêtes auprès des ménages (2); et réunions du Comité directeur de la Conférence, y compris l'élaboration de rapports sur les progrès réalisés et les résultats obtenus dans le cadre du programme de travail défini par la Conférence (2);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications en série : *Cuadernos Estadísticos de la CEPAL*, deux numéros pour l'exercice biennal, consacrés aux statistiques économiques (2); éditions 2014 et 2015 du *Statistical Yearbook for Latin America and the Caribbean* (2);

ii) Publications isolées : étude des progrès réalisés dans la région concernant l'application des nouvelles recommandations internationales relatives au Système de comptabilité nationale (1993 ou 2008) ou les statistiques du secteur extérieur (1); travaux méthodologiques et analytiques sur la pauvreté, les inégalités de revenu et la cohésion sociale dans la région (3); études des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement adoptés au niveau international (2); études de l'application au niveau régional des recommandations internationales relatives aux statistiques économiques, y compris les statistiques de base, la comptabilité nationale et ses comptes satellites, le commerce international des biens et services, et les indices des prix (2); études de la situation dans la région en matière de statistiques environnementales et de l'utilisation de la comptabilité environnementale (2);

iii) Activités ou documentation techniques : compilation et harmonisation des enquêtes auprès des ménages réalisées dans les pays de la région à des fins d'analyser et d'élaborer des indicateurs sociaux pour la Division de statistique et d'autres divisions

de la Commission (1); enrichissement, gestion et mise à jour du système CEPALSTAT et des bases de données relevant directement de la Division de statistique et coordination avec les autres divisions des activités liées à la gestion de leurs bases de données (2);

iv) Apports à des produits communs : établissement de l'état récapitulatif statistique pour les éditions 2014 et 2015 de l'*Economic Survey of Latin America and the Caribbean* (2), du *Macroeconomic Report of Latin America and the Caribbean* (2), et du *Preliminary Overview of the Economies of Latin America and the Caribbean* (2); élaboration, en collaboration avec la Division du développement social, d'indicateurs statistiques pour les éditions 2014 et 2015 du *Social Panorama of Latin America* (2); et d'un ou de plusieurs chapitres sur la pauvreté, la vulnérabilité sociale et la répartition des revenus dans la région pour les éditions 2014 et 2015 du *Social Panorama of Latin America* (2);

c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Services consultatifs : prestation aux États membres et aux organismes régionaux qui le demandent de services de coopération technique pour : l'harmonisation des statistiques économiques de base et l'adoption de la dernière version révisée de la nomenclature internationale ainsi que du Système de comptabilité nationale de 1993 ou de 2008 et des comptes satellites (1); la conduite d'enquêtes sur les ménages, les indicateurs et statistiques sociaux ainsi que la quantification et l'analyse de la pauvreté dans le cadre du suivi des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (1); l'appui à l'élaboration de statistiques environnementales (1);

ii) Stages, séminaires et ateliers : coopération avec les pouvoirs publics, les universités, les organisations non gouvernementales et les organismes régionaux et sous-régionaux en vue d'appuyer l'organisation de formations portant sur : les statistiques économiques, y compris les statistiques de base, la comptabilité nationale et ses comptes satellites, le commerce international des biens et services, et les indices des prix (1); des sujets liés aux objectifs du Millénaire pour le développement, à la pauvreté, à la répartition des revenus et à la cohésion et à la vulnérabilité sociales (1); l'élaboration de statistiques environnementales (1);

iii) Projets opérationnels : projets dans le domaine des statistiques environnementales (1); programme d'aide aux pays de la région pour l'application de la version de 2008 du Système de comptabilité nationale et l'amélioration des statistiques économiques de base grâce à l'application des Recommandations de Luxembourg sur la mise en œuvre et la divulgation globale du Système de comptabilité nationale en coordination avec les travaux du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (1).

21.159 La répartition des ressources pour le sous-programme 10 est indiquée dans le tableau 21.34.

Tableau 21.34 **Ressources nécessaires : sous-programme 11**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	5 232,0	5 661,6	24	26
Autres objets de dépense	459,3	519,9	–	–
Total partiel	**5 691,3**	**6 181,5**	**24**	**26**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Ressources extrabudgétaires	1,327,5	1,321,0	2	3
Total	**7 018,8**	**7 502,5**	**26**	**29**

21.160 Le montant de 6 181 500 dollars, en augmentation de 490 200 dollars, permettra de financer 26 postes (1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 2 P-2 et 15 AL) (5 661 600 dollars) et les autres objets de dépense (519 900 dollars).

21.161 L'augmentation de 490 200 dollars s'explique par le gain par transfert de deux postes P-2 (1 du sous-programme 1 et 1 du sous-programme 8) (429 600 dollars) et une hausse non récurrente des dépenses relatives au personnel temporaire (autre que pour les réunions), aux fins de l'exécution pendant l'exercice biennal 2014-2015 des activités découlant de la Conférence Rio +20, conformément aux dispositions de la résolution 66/288 de l'Assemblée générale (60 600 dollars).

21.162 Les ressources extrabudgétaires attendues pour l'exercice biennal 2014-2015 (1 321 000 dollars) serviront à aider les pays à élaborer, à renforcer et à harmoniser leurs systèmes nationaux de statistique, y compris en répondant à leurs demandes concernant le renforcement des activités de production, d'analyse et de diffusion des statistiques, indicateurs et comptes essentiels à la formulation et au suivi des politiques de développement économique, social et environnemental. Elles devraient également permettre de fournir une assistance technique et des services consultatifs sur les questions suivantes :

a) Méthodes en matière de statistiques économiques, sociales et environnementales (comptabilité nationale, enquêtes auprès des ménages, statistiques sur les prix, mesures de la pauvreté selon une approche multidimensionnelle, cohésion sociale, calcul des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et des indicateurs environnementaux);

b) Stages, séminaires et ateliers visant à renforcer les capacités statistiques des pays de la région en matière d'établissement de la comptabilité nationale, de statistiques sur les prix, d'indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et de statistiques environnementales;

c) Perfectionnement des méthodes de travail relatives aux statistiques économiques, sociales et environnementales, notamment celles qui concernent la mesure multidimensionnelle de la pauvreté;

d) Enrichissement des bases de données statistiques et perfectionnement des systèmes d'information correspondants.

21.163 Les ressources extrabudgétaires seront utilisées pour financer des activités opérationnelles hautement prioritaires, approuvées par les pays de la région à la trente-quatrième session de la Commission tenue à San Salvador, en août 2012. Une attention particulière sera accordée aux activités d'appui à la Conférence statistique des Amériques, l'organe subsidiaire de la Commission qui fait office de secrétariat technique, et aux priorités qu'elle a fixées pour le développement de la statistique dans la région.

Sous-programme 12
Activités sous-régionales concernant l'Amérique centrale, Cuba, Haïti, le Mexique et la République dominicaine

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 8 853 400 dollars

21.164 L'exécution du sous-programme incombe au bureau sous-régional de la CEPALC au Mexique. Celui-ci axera son action sur le renforcement des capacités d'analyse et des capacités techniques des États membres de la CEPALC dans la sous-région et favorisera la coopération s'agissant de la formulation de stratégies et de politiques dans des domaines tels que la croissance et l'intégration économiques, la lutte contre la pauvreté extrême et la faim, la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la viabilité du point de vue écologique, la poursuite d'un développement tenant compte de la productivité et de la compétitivité, notamment dans le secteur agricole et dans ceux du commerce international et des énergies renouvelables, et prendra en considération les besoins liés à l'adaptation, à l'atténuation de la vulnérabilité et à l'atténuation des risques relatifs aux changements climatiques et aux phénomènes naturels extrêmes. Le bureau sous-régional fera porter ses efforts sur la mise au point, la diffusion et la mise en œuvre de démarches novatrices de qualité permettant de s'attaquer aux problèmes de développement de la sous-région et, sur cette base, présentera des solutions pouvant être envisagées par les pouvoirs publics et des recommandations à l'intention des autorités sectorielles et d'autres décideurs.

21.165 Le bureau sous-régional tiendra aussi tout particulièrement compte des éléments pertinents des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire et ceux qui figureront dans le programme de développement pour l'après-2015, en particulier en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté extrême et de la faim, la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes, la préservation de l'environnement et la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement. Dans le cadre du sous-programme, le bureau continuera de renforcer les capacités des pays de formuler des stratégies et des politiques en vue de faciliter la coopération aux niveaux sous-régional et régional. Il s'attachera essentiellement à concevoir, diffuser et mettre en œuvre des moyens novateurs et rationnels en vue de s'attaquer aux problèmes de développement de la sous-région. Il mènera aussi des travaux d'analyse et formulera, pour examen par les États membres, des recommandations qui tiendront compte des particularités nationales.

21.166 Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 12 du programme 18 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 21.35 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Favoriser une croissance dynamique et un développement durable, bénéficiant à tous et équitable, dans un cadre institutionnel et démocratique solide, et atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement des capacités institutionnelles des pays de la sous-région en ce qui concerne le traitement des problèmes économiques et sociaux, en particulier ceux relatifs à l'égalité et à la réduction de la pauvreté	a) i) Augmentation du nombre d'institutions gouvernementales, d'institutions du secteur privé et d'établissements universitaires de la sous-région qui tiennent compte des analyses et recommandations de la Commission

	lorsqu'ils formulent des politiques et des mesures dans le domaine du développement économique et social, en particulier en ce qui concerne l'égalité et la réduction de la pauvreté *Mesure des résultats* 2010-2011 : 6 institutions 2012-2013 (estimation) : 8 institutions 2014-2015 (objectif) : 10 institutions ii) Augmentation du nombre de parties prenantes clefs disant avoir bénéficié des produits et des services de la Commission en matière de formulation de politiques économiques et sociales, particulièrement en ce qui concerne l'égalité et la réduction de la pauvreté *Mesure des résultats* 2010-2011 : 8 parties prenantes clefs 2012-2013 (estimation) : 10 parties prenantes clefs 2014-2015 (objectif) : 12 parties prenantes clefs
b) Renforcement des capacités techniques des pays de la sous-région s'agissant de la conception ou de l'évaluation de politiques et de mesures dans les domaines du développement économique et du changement structurel, du commerce, de l'intégration et du développement durable, y compris en ce qui concerne l'énergie, l'agriculture et les changements climatiques	b) i) Augmentation du nombre d'institutions de la sous-région qui tiennent compte des analyses et recommandations de la Commission lorsqu'elles adoptent des politiques et des mesures dans le domaine du développement économique, du changement structurel, du commerce, de l'intégration et du développement durable, y compris en ce qui concerne l'énergie, l'agriculture et les changements climatiques *Mesure des résultats* 2010-2011 : 12 institutions 2012-2013 (estimation) : 16 institutions 2014-2015 (objectif) : 20 institutions ii) Augmentation du nombre de parties prenantes clefs disant avoir bénéficié des produits et des services de la Commission dans les domaines du développement économique et du changement structurel, du commerce, de l'intégration et du développement durable, y compris en ce qui concerne l'énergie, l'agriculture et les changements climatiques

Mesure des résultats
2010-2011 : 16 parties prenantes clefs
2012-2013 (estimation) : 20 parties prenantes clefs
2014-2015 (objectif) : 24 parties prenantes clefs

Facteurs externes

21.167 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) la stabilité socioéconomique et institutionnelle de la région se maintient et il n'y a pas de chocs extérieurs ni de grands bouleversements qui exigeraient de réaménager les priorités en profondeur; b) la communauté internationale se montre sensible aux besoins et aux préoccupations des pays membres de la CEPALC et leur apporte son soutien, conformément aux directives établies par l'Assemblée générale et par le Conseil économique et social ainsi qu'aux objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans les documents issus des grandes conférences et réunions au sommet consacrées aux questions économiques et sociales.

Produits

21.168 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Groupes spéciaux d'experts : réunion d'experts chargés d'examiner les possibilités et les problèmes découlant des nouveaux secteurs en plein essor dans la sous-région et les politiques visant à tirer parti du dynamisme de la région pour encourager des changements structurels (1); réunion d'experts chargés d'examiner les priorités en vue de renforcer le développement social de la sous-région et d'aller au-delà des objectifs du Millénaire pour le développement, l'accent étant mis sur les peuples autochtones (1); réunion d'experts chargés d'examiner des politiques d'adaptation aux changements climatiques qui soient viables et qui profitent à tous, notamment aux populations rurales vulnérables de la sous-région (1); réunion d'experts chargés d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie Énergie durable pour l'Amérique centrale (1); réunion d'experts chargés d'examiner des mesures de mise en œuvre de politiques axées sur les changements climatiques qui bénéficient à tous et qui prennent en considération la viabilité et la transition vers des économies à faible émission de carbone dans certains secteurs et pays de la sous-région (1); réunion d'experts chargés d'examiner l'intégration et les marchés de l'énergie renouvelable dans la sous-région (1); réunion d'experts chargés d'examiner des initiatives d'intégration et de nouvelles politiques d'intégration et de faire connaître les avantages de l'intégration (1); réunion d'experts chargés d'examiner les questions de développement et les nouvelles tendances relatives à l'intégration de la sous-région au niveau international (1); réunion d'experts chargés d'examiner les tendances économiques récentes et les perspectives pour le Mexique, l'Amérique centrale et certains pays de la sous-région (1); réunion des autorités monétaires en vue d'examiner les instruments d'intégration financière dans le contexte du Cadre réglementaire international du secteur bancaire (Bâle III) (1);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications en série : étude sur les tendances et les problèmes dans le secteur agricole de certains pays de la sous-région, l'accent étant mis sur la sécurité alimentaire (1); étude sur les tendances en matière d'intégration régionale et d'accords commerciaux au Mexique, en Amérique centrale et dans certains pays de la sous-région (1); études sur l'évolution récente de la situation économique et les perspectives pour la sous-région de l'Amérique centrale en 2013-2014 et en 2014-2015 (la première étude devrait être achevée en 2014 et la seconde en 2015) (2);

ii) Publications isolées : étude sur l'accès à l'éducation, aux services de santé, au logement et aux services sociaux et évaluation des politiques visant à renforcer la garantie que l'État fournira ces services (1); étude sur les problèmes qui se font jour, le développement économique et les perspectives et politiques macroéconomiques au Mexique, en Amérique centrale et dans certains pays de la sous-région (1); étude sur les politiques de développement industriel dans certains pays de la sous-région (1); étude sur l'intégration et les marchés de l'énergie renouvelable dans certains pays de la région (1); étude sur les grands problèmes de développement économique et social et les solutions possibles en Haïti, à Cuba ou dans un autre pays de la sous-région (1); étude sur les possibilités offertes par de nouveaux services dans les secteurs exportateurs de certains pays de la sous-région (1); étude sur les politiques et mesures incitatives visant à promouvoir l'indépendance économique des femmes et l'égalité des sexes sur le marché du travail, y compris en ce qui concerne les secteurs des services aux personnes dans certains pays de la sous-région (1); étude sur des questions relevant de la stratégie Énergie durable pour l'Amérique centrale (sources d'énergie renouvelable, efficacité énergétique et accès viable et équitable à l'énergie, diversification et politiques énergétiques axées sur les changements climatiques) (1); étude sur les politiques de nature à renforcer l'intégration des marchés sous-régionaux (1); étude sur certaines chaînes de valorisation dans la sous-région (1); étude sur les écarts en matière de développement social et sur les problèmes qui subsisteront dans la sous-région après 2015, l'accent étant mis sur l'exclusion sociale et les inégalités en milieu urbain et dans les grandes villes (1); étude sur des mesures d'adaptation aux changements climatiques qui soient viables et qui ne fassent pas de laissés pour compte parmi les petits exploitants agricoles dans certains pays de la sous-région (1); étude sur la mise au point de politiques anticycliques de protection sociale de nature à mettre automatiquement le développement économique et social à l'abri des chocs externes (1); étude sur le rôle des flux d'investissements régionaux dans l'intégration sous-régionale (1); étude consacrée à l'évaluation de mesures de mise en œuvre de politiques axées sur les changements climatiques qui bénéficient à tous et prennent en considération la viabilité et le passage à des économies à faible émission de carbone dans certains secteurs et pays de la sous-région (1); étude consacrée à l'évaluation des effets des changements climatiques sur les populations vulnérables dans certains pays de la sous-région (1); études sur certains aspects de la croissance économique et de la stabilisation financière dans certains pays de la sous-région (2);

iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : rapport annuel du bureau sous-régional de la CEPALC au Mexique et en Amérique centrale (2); notes sur le développement économique des pays de la sous-région en 2013 et les perspectives pour 2014, qui faciliteront l'établissement des publications intitulées *Economic Survey of Latin America and the Caribbean, 2014* et *Preliminary Overview of the Economies of Latin America and the Caribbean, 2014* (10); notes sur le développement économique des pays de la sous-région en 2014 et les perspectives pour

2015, qui faciliteront l'établissement des publications intitulées *Economic Survey of Latin America and the Caribbean, 2015* et *Preliminary Overview of the Economies of Latin America and the Caribbean, 2015* (10);

iv) Activités ou documentation techniques : poursuite de la mise en œuvre à grande échelle de la stratégie de gestion des connaissances et du suivi annuel des résultats, l'objectif étant d'actualiser et d'étoffer ladite stratégie (1); enrichissement, gestion et mise à jour régulière d'une base de données sur les changements climatiques dans la sous-région (2); mise au point et actualisation d'un cours en ligne sur l'élaboration et l'évaluation de politiques sociales axées sur les droits de l'homme (1); gestion, actualisation et enrichissement des bases de données de la CEPALC (1); gestion, actualisation et enrichissement de la base de données sur les indicateurs sociaux des pays de la sous-région, l'accent étant mis sur les indicateurs multidimensionnels du développement social (2); gestion, actualisation et enrichissement de la base de données sur les statistiques économiques et la comptabilité nationale des pays de la sous-région (2); gestion, actualisation et enrichissement de la base de données sur le secteur de l'énergie électrique dans les pays de la sous-région (2); gestion, actualisation et enrichissement de la base de données sur le secteur des hydrocarbures dans les pays de la sous-région (2); gestion, actualisation et enrichissement de la base de données sur le commerce et l'intégration des pays de la sous-région (2); gestion, actualisation et enrichissement de la base de données sur le secteur agricole et la sécurité alimentaire dans les pays de la sous-région (2);

c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Services consultatifs : fourniture, aux pays de la région et à d'autres parties concernées qui en font la demande, de services de coopération technique portant sur : des questions liées à la viabilité économique, environnementale et sociale dans le secteur de l'énergie (1); le commerce international, les mécanismes d'intégration, le contrôle du commerce et la formation aux bases de données de la CEPALC (1); des questions touchant le renforcement des capacités d'élaboration et de mise en œuvre de politiques macroéconomiques et prudentielles, l'intégration économique et le développement (1); des politiques visant à renforcer les capacités institutionnelles et techniques dans les domaines de la protection sociale, de l'égalité des sexes et de l'insertion sociale axée sur les droits, l'accent étant mis sur les peuples autochtones (1); des politiques sectorielles, notamment des stratégies et des programmes visant à renforcer le développement industriel, les réformes structurelles, la productivité et les instruments d'analyse connexes (1); la sécurité alimentaire, l'intégration et la viabilité, les changements climatiques et d'autres questions liées à l'agriculture et aux zones rurales (1); les organismes et mécanismes de coopération régionale, les forums sur l'énergie du Système d'intégration de l'Amérique centrale, le projet méso-américain et l'Organisation latino-américaine de l'énergie (1); la prévention, l'atténuation et l'évaluation des conséquences économiques, sociales et environnementales des phénomènes naturels extrêmes (1); les conséquences et le coût des changements climatiques ainsi que les moyens pouvant être mis en œuvre pour s'y adapter de manière équitable et viable, y compris la transition vers des économies à faible émission de carbone (1);

ii) Stages, séminaires et ateliers : renforcement des institutions et des capacités grâce à des stages et ateliers organisés à l'intention des pays de la sous-région et d'autres parties prenantes sur les thèmes suivants : les conséquences et le coût des changements climatiques et les moyens pouvant être mis en œuvre aux niveaux national et sous-

régional pour s'y adapter de manière équitable et viable, y compris la transition vers une économie à faible émission de carbone (1);

iii) Projets opérationnels : programmes permettant de compléter les revenus, y compris par des politiques portant sur le revenu minimum en vue de faciliter le développement social, d'atténuer la pauvreté et de réduire les inégalités (1); intégration financière et intégration régionale : expérience du Mexique, de l'Amérique centrale ou de certains pays de la région (1); intégration et obligation mutuelle en ce qui concerne l'accès à l'éducation et les normes d'éducation en Amérique centrale (1); politiques productives, en vue de l'établissement d'une analyse approfondie des liens commerciaux dans la sous-région (1).

21.169 La répartition des ressources pour le sous-programme 12 est indiquée dans le tableau 21.36.

Tableau 21.36 **Ressources nécessaires : sous-programme 12**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	8 274,9	8 337,1	43	44
Autres objets de dépense	516,3	516,3	–	–
Total partiel	**8 791,2**	**8 853,4**	**43**	**44**
Ressources extrabudgétaires	2 167,9	2 173,0	1	3
Total	**10 959,1**	**11 026,4**	**44**	**47**

21.170 Le montant prévu (8 853 400 dollars) fait apparaître une augmentation nette de 62 200 dollars et permettra de financer 44 postes (1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 7 P-3, 6 P-2 et 21 AL) (8 337 100 dollars) et des objets de dépense autres que les postes (516 300 dollars).

21.171 L'augmentation de 62 200 dollars est le résultat net du transfert d'un poste P-2 (206 800 dollars) et d'un poste d'agent local (97 400 dollars) précédemment rattachés à la composante appui au programme et par la suppression d'un poste P-3 (242 000 dollars) qui serait opérée comme suite à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale (voir point 2 du tableau 21.6).

21.172 Pendant l'exercice 2014-2015, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 2 173 000 dollars serviront à renforcer les capacités institutionnelles et techniques des pays dans le cadre d'études, de services consultatifs et d'activités de formation. Les projets envisagés portent sur des questions telles que la prévention, d'un point de vue interculturel, de la violence sexiste parmi les populations autochtones au Mexique, la gestion démocratique et efficace des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement au Mexique à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement, l'évaluation économique des conséquences et des coûts des changements climatiques, la viabilité du développement et de la gestion des ressources naturelles et la capacité de répondre aux problèmes posés par les changements climatiques, la crise économique et l'endémie de VIH dans certains pays.

21.173 Les ressources extrabudgétaires appuient les activités opérationnelles de haut niveau approuvées par les pays de la région à la trente-quatrième session de la Commission, qui s'est tenue à San Salvador en août 2012.

Sous-programme 13
Activités sous-régionales dans les Caraïbes

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 651 500 dollars

21.174 L'exécution du sous-programme incombe au bureau sous-régional de la CEPALC pour les Caraïbes. Le bureau assure également le secrétariat du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes. Il mène des travaux analytiques et procède à des études portant sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques par les pouvoirs publics et propose des services consultatifs techniques, des activités de renforcement des capacités et des activités de formation consacrés aux aspects économiques et sociaux du développement et à la viabilité. Le bureau sous-régional s'attache également à renforcer le Comité pour le développement et la coopération dans les Caraïbes de sorte qu'il devienne une instance de débat où les gouvernements fixeront les priorités concernant les principaux enjeux de développement de la sous-région et où ils évalueront et examineront les progrès accomplis par la région dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le sous-programme sera également axé sur la promotion des débats et des concertations sur l'action à mener pour s'attaquer aux problèmes de développement cruciaux que connaissent les Caraïbes, à l'aide de travaux analytiques et de recherches en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques par les pouvoirs publics, de services consultatifs techniques, d'activités de renforcement des capacités et d'activités de formation consacrées aux aspects économiques et sociaux du développement et à la viabilité.

21.175 Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 13 du programme 18 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 21.37 **Objectifs pour l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Renforcer le développement dans les Caraïbes dans les domaines économique, social et environnemental, et resserrer la coopération entre la sous-région et l'Amérique latine

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des pays de la sous-région de venir à bout des problèmes de développement économique, social et environnemental	a) i) Augmentation du nombre de pays qui s'inspirent des analyses ou suivent les recommandations de la Commission lorsqu'ils élaborent ou adoptent des politiques et des mesures dans les domaines du développement économique et social et de l'environnement *Mesure des résultats* 2010-2011 : 9 politiques ou mesures 2012-2013 (estimation) : 10 politiques ou mesures 2014-2015 (objectif) : 11 politiques ou mesures ii) Augmentation du nombre d'institutions gouvernementales, de décideurs et d'autres parties prenantes disant avoir bénéficié des

	produits et des services de la Commission dans leurs efforts de promotion du développement dans les domaines économique, social et environnemental *Mesure des résultats* 2010-2011: 6 2012-2013 (estimation) : 8 2014-2015 (objectif) : 9
b) Renforcement des capacités institutionnelles des pays de la sous-région de donner suite aux programmes d'action internationaux concernant les domaines économique, social et environnemental	b) i) Augmentation du nombre de politiques, de programmes et de mesures qui s'inspirent des analyses et des recommandations de la Commission et qui sont adoptées pour donner suite aux programmes d'action internationaux concernant les domaines économique, social et environnemental *Mesure des résultats* 2010-2011 : 7 politiques, programmes ou mesures 2012-2013 (estimation) : 9 politiques, programmes ou mesures 2014-2015 (objectif) : 10 politiques, programmes ou mesures
c) Renforcement de la concertation, de la coopération et de la collaboration dans la région des Caraïbes pour régler les problèmes de développement économique, social et environnemental	c) i) Augmentation du nombre d'institutions et de gouvernements des pays des Caraïbes activement engagés dans la concertation ou dans les mécanismes de coopération et de collaboration coordonnés par la Commission dans la région *Mesure des résultats* 2010-2011 : 6 institutions ou gouvernements 2012-2013 (estimation) : 8 institutions ou gouvernements 2014-2015 (objectif) : 9 institutions ou gouvernements ii) Augmentation du nombre d'initiatives régionales reflétant les avis techniques de la Commission qui ont été adoptées en vue de promouvoir la coopération et l'intégration *Mesure des résultats* 2010-2011: 6 initiatives 2012-2013 (estimation) : 8 initiatives 2014-2015 (objectif) : 9 initiatives

Facteurs externes

21.176 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les relations qu'entretiennent la CEPALC et les principales autorités nationales et la confiance qu'ils se témoignent sont maintenues et renforcées de façon notable; b) la collaboration et la coopération entre les organisations régionales et les organisations internationales intervenant dans la sous-région, qui sont essentielles au succès du sous-programme, sont renforcées.

Produits

21.177 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes :

a. Services fonctionnels pour les réunions : réunion du Comité de suivi (1); session du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes (1);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport sur des questions devant être examinées par le Comité de suivi en 2015 (1);

ii) Groupes spéciaux d'experts : réunion d'experts chargés d'examiner une stratégie intégrée de gestion des ressources dans les Caraïbes (1); réunion d'experts chargés d'examiner les nouvelles technologies, y compris celles relatives à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables (1); réunion d'experts chargés d'examiner certaines questions liées aux statistiques sociales, économiques et environnementales dans les Caraïbes (1); réunion d'experts chargés d'examiner certaines questions liées à la société de l'information et à l'économie du savoir dans les Caraïbes (1); réunion d'experts chargés d'examiner les difficultés posées par la gestion des systèmes statistiques dans les Caraïbes (1); réunion d'experts chargés d'examiner la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (2004-2014) (1); réunion d'experts chargés d'examiner les questions liées au financement du développement dans les Caraïbes dans le contexte du Consensus de Monterrey (1); réunion d'experts chargés d'examiner les résultats du commerce, la diversification des marchés, l'intégration et les débouchés en matière de commerce dans les Caraïbes dans le contexte du Programme de Doha pour le développement (1); réunion d'experts chargés d'examiner les progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les Caraïbes entre 2000 et 2015 (1); réunion d'experts chargés d'examiner des questions liées à la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing dans les Caraïbes entre 1995 et 2015 (1); réunion d'experts chargés d'examiner des questions liées à la mise en œuvre du Programme d'action du Caire sur la population et le développement dans les Caraïbes (1); réunion d'experts chargés de renforcer la conception et l'utilisation des réseaux de connaissances dans les Caraïbes (1); réunion de la Table ronde sur le développement des Caraïbes (1);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications en série : publication annuelle du *Economic Survey of the Caribbean* (éditions 2014 et 2015) (2); publication du *Caribbean Development Report* (1);

ii) Publications isolées sur les sujets suivants : stratégie intégrée de gestion des ressources dans les Caraïbes (1); examen des résultats du commerce, de la diversification des marchés, de l'intégration et des débouchés commerciaux dans les Caraïbes dans le contexte du Programme de Doha pour le développement (1); nouvelles technologies, y compris celles relatives à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables (1); questions liées aux statistiques sociales, économiques et environnementales dans les Caraïbes (1); questions liées à la société de l'information et à l'économie du savoir dans les Caraïbes (1); questions liées au financement du développement dans les Caraïbes dans le contexte du Consensus de Monterrey (1); questions liées à la mise en œuvre du Programme d'action et de la Déclaration de Beijing dans les Caraïbes entre 1995 et 2015 (1); renforcement de la conception et de l'utilisation des réseaux de connaissances dans les Caraïbes (1); difficultés posées par la gestion des systèmes statistiques dans les Caraïbes (1); mise en œuvre du Programme d'action du Caire sur la population et le développement dans les Caraïbes (1); mise en œuvre de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (2004-2014) (1); progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les Caraïbes entre 2000 et 2015 (1);

iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : publication du bulletin trimestriel *ECLAC Focus on the Caribbean* (en anglais seulement) (8); publication de bulletins d'information (*ECLAC Newsletter*) sur des questions économiques et sociales, les statistiques, la gestion du savoir et les questions de développement durable (24 numéros pendant l'exercice) (2); notes d'information semestrielles sur des questions de développement dans les Caraïbes (4);

iv) Activités ou documentation techniques : mise au point et déploiement d'une banque de connaissances pour les Caraïbes (1); mise au point d'outils permettant d'évaluer la société du savoir (1); établissement de supports d'information sur les questions mises en évidence dans le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (Programme d'action de la Barbade) et la Stratégie de Maurice, l'accent étant mis sur l'agriculture, l'énergie, le tourisme, l'eau et la gestion des déchets, et mise à jour des renvois à des sites Web portant sur le développement durable (1); mise à jour et gestion de bases de données sur le développement durable (2); mise à jour d'indicateurs statistiques, notamment ceux relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement (2);

c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Services consultatifs : fourniture aux pays qui en font la demande d'une coopération et d'une assistance techniques sur : des questions relatives à la gestion, à l'économie et à la société du savoir (1); les politiques macroéconomiques et l'intégration régionale (1); les politiques visant à promouvoir les technologies environnementales, la préparation aux catastrophes et l'atténuation des risques (1); les questions relatives au développement social, à la population et à la problématique hommes-femmes dans la région (1); les statistiques et les problèmes d'ordre statistique (1);

ii) Stages, séminaires et ateliers : séminaire régional consacré à des questions de développement économique dans les Caraïbes (1); séminaire régional consacré à des questions portant sur les statistiques économiques, sociales et environnementales dans les Caraïbes (1); séminaire régional sur des questions relatives à la gestion du savoir dans les Caraïbes (1); séminaire régional sur des questions relatives au développement

social dans les Caraïbes (1); séminaire régional sur des questions relatives au développement durable dans les Caraïbes (1).

21.178 La répartition des ressources pour le sous-programme 13 est indiquée dans le tableau 21.38.

Tableau 21.38 **Ressources nécessaires : sous-programme 13**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	6 348,7	6 137,4	36	35
Autres objets de dépense	595,3	514,1	–	–
Total partiel	**6 944,0**	**6 651,5**	**36**	**35**
Ressources extrabudgétaires	2,168,9	2,170,0	1	1
Total	**9 112,9**	**8 821,5**	**37**	**36**

21.179 Le montant prévu (6 651 500 dollars) accuse une réduction nette de 292 500 dollars et permettra de financer 35 postes (1 D-1, 1 P-5, 6 P-4, 5 P-3, 3 P-2 et 19 AL) (6 137 400 dollars) et d'autres objets de dépense (514 100 dollars).

21.180 La réduction nette de 292 500 dollars s'explique principalement par la suppression d'un poste P-2 (211 300 dollars), en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale (voir point 2 du tableau 21.6), et la diminution nette des ressources prévues au titre des objets de dépense autres que les postes (81 200 dollars).

21.181 Pendant l'exercice 2014-2015, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 2 170 000 dollars permettront de renforcer les capacités dans la région dans les domaines suivants : collecte, diffusion et analyse des statistiques économiques et sociales; évaluation des conséquences sociales, économiques et environnementales des catastrophes naturelles et des changements climatiques dans la sous-région des Caraïbes. Des stages, des séminaires et des ateliers seront consacrés aux sujets suivants : divers aspects du développement économique et de la modélisation économique; l'environnement et la technologie, tout particulièrement l'évaluation des conséquences des catastrophes et les stratégies d'atténuation des risques; les statistiques et le développement social, tout particulièrement l'utilisation de logiciels tels que REDATAM++ et CSPro, l'analyse démographique et l'élaboration d'indicateurs statistiques. Les ressources extrabudgétaires faciliteront aussi l'examen des questions nouvelles et la promotion de la coopération Sud-Sud. Elles serviront à financer des études et des réunions de groupes d'experts et à proposer, sur demande, des activités de renforcement des capacités (stages, séminaires et ateliers) et des services consultatifs techniques consacrés à l'élaboration de politiques axées sur les trois composantes du développement durable.

21.182 Les ressources extrabudgétaires compléteront le budget ordinaire et appuieront les activités opérationnelles ayant un rang de priorité élevé qui ont été adoptées par les pays membres du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes à sa vingt-quatrième session et par les États membres de la CEPALC à sa trente-quatrième session tenue à San Salvador du 27 au 31 août 2012. Elles faciliteront également la mise en œuvre des résolutions 77 (XXIV) (revitalisation des fonctions et responsabilités en matière de coordination du mécanisme de

coordination régional), 79 (XXIV) (appui aux activités de la CEPALC dans les Caraïbes) et 80 (XXIV) et les résolutions adoptées par la Commission à sa trente-quatrième session.

Sous-programme 14
Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 368 500 dollars

21.183 La création de ce nouveau sous-programme a d'abord été proposée par les États membres de la CEPALC à la vingt-sixième session du Comité plénier, tenue à New York le 28 mars 2012, puis approuvée à la trente-quatrième session de la Commission, tenue à San Salvador du 27 au 31 août 2012, par sa résolution 673 (XXXIV). Elle a ensuite été examinée et approuvée par le Comité du programme et de la coordination à sa cinquante-deuxième session (A/67/16, par. 301), puis approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/236.

21.184 La responsabilité du sous-programme incombe au Bureau du Secrétaire exécutif et au Secrétaire de la Commission, en étroite coordination avec les divisions opérationnelles de la CEPALC et ses bureaux sous-régionaux et nationaux. Le sous-programme consistera à fournir un appui technique et logistique aux organismes et mécanismes de coopération et d'intégration et aux dispositifs de coordination d'Amérique latine et des Caraïbes, tant pour leurs propres programmes et la convergence de leurs activités et initiatives que pour leur interaction avec des tierces parties, afin de faciliter le débat, la prise de décisions et la formation d'un consensus, dans la région et à l'extérieur.

21.185 Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 14 du programme 18 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 21.39 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Renforcer les mécanismes d'intégration régionale et sous-régionale, leur convergence et la participation des pays d'Amérique latine et des Caraïbes aux dialogues politiques interrégionaux et internationaux

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement des moyens dont disposent les mécanismes régionaux et sous-régionaux pour améliorer leur intégration et promouvoir leur convergence	a) i) Augmentation du nombre de recours à l'appui technique et opérationnel de la Commission pour faciliter le débat régional et parvenir à un consensus sur les questions de développement social et économique et de développement durable, comme demandé par les mécanismes régionaux et sous-régionaux *Mesure des résultats* 2010-2011 : sans objet 2012-2013 (estimation) : sans objet 2014-2015 (objectif) : 5 débats régionaux et activités favorisant le consensus demandés par les mécanismes régionaux et sous-régionaux

	ii) Augmentation du nombre d'activités ou d'initiatives auxquelles les divers dispositifs et mécanismes régionaux et sous-régionaux participent en vue de partager des connaissances et des données d'expérience et pour lesquelles ils bénéficient d'un appui logistique de la CEPALC *Mesure des résultats* 2010-2011 : sans objet 2012-2013 (estimation) : sans objet 2014-2015 (objectif) : 7 activités conjointes
b) Renforcement du dialogue politique entre les dispositifs régionaux et sous-régionaux, des tiers et les acteurs extrarégionaux	b) i) Augmentation du nombre de recours à l'appui technique et opérationnel de la CEPALC en vue de faciliter le dialogue régional avec des tiers, y compris des partenaires ou mécanismes extrarégionaux, sur des questions de développement social et économique et de développement durable, comme demandé par les mécanismes régionaux et sous-régionaux *Mesure des résultats* 2010-2011 : sans objet 2012-2013 (estimation) : sans objet 2014-2015 (objectif) : 3 positions arrêtées au niveau régional ii) Augmentation du nombre de fois où des positions arrêtées au niveau régional sont présentées dans le cadre de forums ou de sommets mondiaux avec l'appui technique de la CEPALC *Mesure des résultats* 2010-2011 : sans objet 2012-2013 (estimation) : sans objet 2014-2015 (objectif) : 3 fois

Facteurs externes

21.186 Le programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) la situation internationale demeure stable sur les plans politique, social et économique et favorise le dialogue politique, et la coopération est considérée comme une priorité pour ce qui est d'avancer sur les questions de développement; b) les pays d'Amérique latine et des Caraïbes continuent d'appuyer les mécanismes de coopération et d'intégration et les dispositifs de convergence régionaux et sous-régionaux, en leur accordant un haut degré de priorité, afin de parvenir à un développement socioéconomique viable du point de vue de l'environnement; et c) la Commission continue à inspirer confiance par ses compétences techniques et analytiques et sa capacité à soutenir la région, s'agissant de ses dispositifs de convergence et d'intégration régionale et sous-régionale.

Produits

21.187 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

Groupes spéciaux d'experts : rencontre entre des organisations chargées de l'intégration et des experts en la matière (issus du secteur privé et de la société civile), destinée à mettre en commun leurs expériences des politiques économiques et sociales menées au niveau régional et en débattre, conformément aux priorités établies dans les programmes de travail de ces organisations pour la période 2014-2015 (1); réunion d'experts nationaux des questions socioéconomiques et politiques d'Amérique latine et des Caraïbes, visant à examiner les résultats obtenus vis-à-vis des indicateurs de progrès vers les objectifs du Millénaire pour le développement et le programme de développement pour l'après-2015, ainsi que le rôle des processus et organisations régionaux et sous-régionaux en la matière (1); réunion avec d'autres parties prenantes régionales (issues du monde de l'entreprise et de la société civile) intéressées par le dialogue birégional avec d'autres interlocuteurs : Europe (réunions CELAC-Union européenne, sommet ibéro-américain), Amérique du Nord (Sommet des Amériques), Inde, Chine et autres régions ou pays avec lesquels les organisations souhaitent dialoguer en priorité (1); réunion d'experts nationaux des questions socioéconomiques et politiques d'Amérique latine et des Caraïbes en vue d'examiner les tendances régionales et sous-régionales et les résultats des organisations à la lumière de leurs indicateurs de succès (1);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Publications isolées : étude des processus, stratégies et résultats par secteur des organisations d'intégration régionales et sous-régionales (1); étude des relations entre la région d'Amérique latine et des Caraïbes et les régions ou pays à traiter en priorité dans les processus d'intégration régionaux ou sous-régionaux ou par les organisations d'intégration régionales et sous-régionales (1); étude de la portée potentielle des travaux de convergence des organisations d'intégration régionales et sous-régionales, et examen des processus correspondants (1);

ii) Activités ou documentation techniques : apport, à la demande d'États et d'organisations, de contributions de fond aux réunions intergouvernementales portant sur d'importantes activités d'intégration et de coopération (1); apport, à la demande, de contributions de fond aux réunions régionales ou sous-régionales avec des parties prenantes extérieures à la région et des tierces parties, en collaboration avec d'autres organismes (1);

c) Coopération technique (ressources extrabudgétaires) :

Services consultatifs : fourniture aux pays de la région, aux entreprises et à toute autre partie intéressée de services de coopération technique liés aux stratégies de convergence de tous les processus régionaux et sous-régionaux (1), y compris s'agissant de leur interaction avec des parties prenantes et tierces parties extérieures à la région (1); fourniture, sur demande, de services de coopération technique dans des domaines relevant du mandat de la Commission aux processus et organisations régionaux et sous-régionaux (1), et aux organisations régionales et sous-régionales pour ce qui concerne leurs rapports avec des parties prenantes et des tierces parties extérieures à la région (1).

21.188 La répartition des ressources pour le sous-programme 14 est indiquée dans le tableau 21.40.

Tableau 21.40 **Ressources nécessaires : sous-programme 14**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	–	245,0	–	2
Autres objets de dépense	–	123,5	–	–
Total partiel	**–**	**368,5**	**–**	**2**
Ressources extrabudgétaires	–	–	–	–
Total	**–**	**368,5**	**–**	**2**

21.189 Le montant de 368 500 dollars prévu couvrirait deux nouveaux postes (1 P-3, 1 AL) dépendant du Secrétaire de la Commission (245 000 dollars) et les autres objets de dépense, notamment les dépenses de personnel temporaire (en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale) citées à la rubrique 2 du tableau 21.6 (123 500 dollars).

21.190 Il incombera aux titulaires des nouveaux postes proposés de s'acquitter des tâches de plus en plus complexes à mener dans le cadre du sous-programme. La demande accrue a alourdi la charge de travail, étendu l'éventail des domaines thématiques à prendre en compte et rendu nécessaires des analyses plus approfondies dans le cadre des différentes zones géographiques couvertes par les organisations sous-régionales. Les organisations régionales et sous-régionales font de plus en plus appel aux services de la CEPALC pour obtenir des orientations, des études, des informations et de l'assistance technique leur permettant de concevoir et de mettre en œuvre leurs stratégies et plans de travail. Les nouveaux postes permettront de recueillir et coordonner des contributions et informations, d'assurer le suivi des différents processus enclenchés par l'intérêt des États membres, et de faciliter le dialogue et la conclusion d'accords entre les États membres. Leurs titulaires dépendront du Secrétaire de la Commission.

D. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 42 905 100 dollars

21.191 Les activités menées au titre de l'appui au programme comprennent des services de conférence, des services de bibliothèque, la gestion des activités de coopération technique, des services administratifs et des services communs.

21.192 L'appui au programme comprend les activités suivantes :

a) Services de conférence : services fonctionnels pour les réunions d'organes intergouvernementaux de la CEPALC; fourniture de services de conférence à la CEPALC et au programme de publications; distribution des publications de la CEPALC et du Siège de l'ONU;

b) Services de bibliothèque : fourniture d'informations au personnel de la CEPALC et aux utilisateurs externes, publication périodique de bulletins et de bibliographies et prestation de

services en ligne aux utilisateurs à distance. La bibliothèque de la CEPALC fait en outre office de bibliothèque dépositaire des publications des Nations Unies au Chili, concentrant toute la documentation officielle produite par l'Organisation;

c) Gestion des activités de coopération technique, qui sont conçues de façon à ce que des ressources extrabudgétaires permettent de compléter les travaux imputés sur le budget ordinaire. Cette composante a pour but de renforcer et d'élargir le programme de recherche sur les questions économiques et sociales, et d'assurer que les résultats de la recherche sont appliqués aux services consultatifs et de formation offerts aux États membres de la CEPALC;

d) Services administratifs et communs : gestion et coordination générale des services administratifs, élaboration de politiques et établissement des orientations de gestion et d'administration à la CEPALC, gestion des ressources humaines, gestion financière, services d'appui généraux, appui au système de gestion intégré et administration du système, formation linguistique et activités d'information en ligne.

Produits

21.193 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

a) *Services de conférence* (budget ordinaire). Ces activités relèvent du Groupe des services de conférence et de la Division des documents et publications, à Santiago, et du Groupe des services d'édition et de conférence, à Mexico. Il s'agit essentiellement : i) d'assurer des services techniques aux séances des organes directeurs de la CEPALC et à d'autres réunions intergouvernementales tenues sous ses auspices; ii) d'assurer des services de conférence aux séances des organes directeurs de la CEPALC et à d'autres réunions intergouvernementales tenues sous ses auspices, y compris traduction, interprétation, édition et rédaction des procès-verbaux de séance; iii) d'exécuter le programme de publication de la CEPALC et de distribuer ses publications; iv) de collaborer avec le Groupe des ventes de l'ONU pour la distribution commerciale des publications de l'Organisation;

b) *Services de bibliothèque* (budget ordinaire). Les services de bibliothèque sont fournis au personnel de la CEPALC et aux utilisateurs externes dans les bibliothèques de Santiago et de Mexico. Les activités concernées comptent : la publication de bulletins et de bibliographies, sur papier et sous forme électronique; la fourniture de services en ligne à des utilisateurs à distance; la gestion de la bibliothèque dépositaire des Nations Unies au Chili; le jumelage et la coopération avec d'autres bibliothèques de la sous-région; la diffusion de la documentation de fond de la CEPALC; le traitement des ressources bibliographiques et informations externes à l'appui des activités de fond de la Commission dans la sous-région; les réponses aux demandes de références; et la mise à jour quotidienne de la section du site de la CEPALC consacrée à la Bibliothèque;

c) *Gestion des activités de coopération technique* (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires). Ces activités sont menées par le Groupe de la gestion des projets de la Division des opérations et de la planification des programmes, laquelle gère également la partie du programme ordinaire de coopération technique (chapitre 23 du budget-programme) qui concerne la CEPALC. En effet, le programme de coopération technique de la CEPALC dans son ensemble est conçu de telle sorte que les ressources extrabudgétaires permettent de compléter les travaux imputés sur le budget ordinaire. Il y a donc cohérence, tant au niveau de la programmation que du fond, entre ces deux volets de la coopération technique, qui ont été conçus dans la même optique et partagent les mêmes priorités de fond, leurs sous-programmes appliquant le même cadre logique. Le programme est destiné à renforcer et élargir les recherches sur les questions économiques et sociales et à assurer que leurs résultats

sont appliqués aux services consultatifs et de formation offerts aux États membres de la CEPALC. Il facilite l'intégration des activités de fond financées par des ressources extrabudgétaires à celles qui sont imputées sur le budget ordinaire, et aide également à maintenir un équilibre entre la recherche de fond et les activités opérationnelles, afin qu'elles se renforcent mutuellement. Les produits prévus pour l'exercice biennal sont les suivants :

i) Publication de rapports sur les activités menées par les organes de la CEPALC afin de soutenir et promouvoir la coopération technique entre pays en développement aux niveaux régional, sous-régional et national; mise en place de mécanismes institutionnels relatifs aux activités de coopération technique en cours dans les pays en développement membres de la CEPALC; conduite dans la région d'activités opérationnelles visant à promouvoir la coopération interrégionale;

ii) Coordination avec les responsables de la coopération technique dans d'autres commissions régionales afin de promouvoir les activités de coopération interrégionale;

iii) Consultations avec d'autres organisations régionales qui assurent des activités de coopération technique en Amérique latine et dans les Caraïbes, afin de dégager les priorités à inscrire au programme régional;

iv) Collaboration avec les unités opérationnelles des organes de la CEPALC et des bureaux sous-régionaux, afin de promouvoir et soutenir la coopération technique entre composantes chargées des pays en développement dans le programme de travail de la CEPALC;

v) Fourniture d'assistance aux pouvoirs publics en vue de déterminer les demandes et possibilités de coopération technique et de mettre au point des propositions de projet;

vi) Mise au point d'accords et de propositions concernant des projets, dans le respect des règles et procédures financières de l'organisation, institution ou État fournissant des fonds, et de l'ONU;

vii) Établissement de budgets pour les activités extrabudgétaires;

viii) Suivi de la mise en œuvre de projets;

ix) Administration des ressources extrabudgétaires en étroite collaboration avec les unités opérationnelles chargées de la mise en œuvre des projets financés par des ressources extrabudgétaires;

d) *Services administratifs et communs* (budget ordinaire). Les activités principales de la Division de l'administration à la CEPALC (Santiago) sont les suivantes :

i) Gestion et coordination générales des services administratifs, élaboration de politiques et définition des orientations de gestion et d'administration à la CEPALC et supervision des activités administratives des deux sièges sous-régionaux de la CEPALC à Mexico et Port of Spain, de quatre bureaux nationaux et d'un bureau de liaison;

ii) Gestion des ressources humaines : recrutement, placement et organisation des carrières du personnel, administration et classement du personnel, tenue à jour du système de classement appliqué aux postes des services généraux selon l'instruction administrative ST/AI/410, gestion du programme de stages, fourniture de soins médicaux et d'assistance aux employés, prestation de conseils d'ordre général et individuel;

iii) Gestion et contrôle financiers moyennant l'établissement de procédures de contrôle et de gestion de ressources ordinaires et extrabudgétaires, application du règlement

financier, établissement de rapports financiers et comptabilité, y compris services de trésorerie;

iv) Services généraux d'appui, notamment communications et transports; achats, gestion et entretien des infrastructures, gestion des archives et dossiers;

v) Formation linguistique sur tous les lieux d'affection de la CEPALC, sauf les activités de formation financées de façon centrale et dirigées par le Bureau de la gestion des ressources humaines;

vi) Appui aux utilisateurs du Système intégré de gestion et maintenance de celui-ci;

vii) Activités liées aux informations sur support électronique menées par la Section de l'information électronique en consultation avec le Comité de gestion de l'information de la CEPALC, dont les activités principales consistent à conseiller le Secrétaire exécutif sur l'élaboration des politiques relatives aux processus d'automatisation à la CEPALC, notamment l'allocation de ressources matérielles et financières; fourniture de conseils techniques et de services d'appui au personnel opérationnel, en veillant au bon fonctionnement des outils techniques de la CEPALC, notamment le site Web, l'accès Internet, les services de communication et le SIG; supervision de la maintenance du matériel informatique de la CEPALC et de la sécurité de ses systèmes d'information.

21.194 La répartition des ressources affectées à l'appui au programme est indiquée dans le tableau 21.41.

Tableau 21.41 **Ressources nécessaires : appui au programme**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	32 487,0	29 654,3	190	171
Autres objets de dépense	13 582,4	13 250,8	–	–
Total partiel	**46 069,4**	**42 905,1**	**190**	**171**
Ressources extrabudgétaires	720,8	715,0	10	12
Total	**46 790,2**	**43 620,1**	**200**	**183**

21.195 Le montant de 42 905 100 dollars prévu au titre du budget ordinaire, en diminution nette de 3 164 300 dollars, couvrirait 171 postes (1 D-1, 6 P-5, 10 P-4, 10 P-3, 13 P-2, 2 AN, 129 AL) (29 654 300 dollars) et d'autres objets de dépense (13 250 800 dollars).

21.196 La diminution nette de 3 164 300 dollars s'explique par :

a) Une diminution des montants prévus au titre des postes (2 832 700 dollars) en raison des propositions suivantes :

i) Perte par transfert au sous-programme 2 d'un poste d'agent local (145 300 dollars);

ii) Perte par transfert au sous-programme 12 d'un poste P-2 (206 800 dollars) et d'un poste d'agent local (97 400 dollars);

iii) Suppression d'un poste P-2 (214 800 dollars) et de six postes d'agent local (871 800 dollars), en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, comme indiqué à la rubrique 3 du tableau 21.6 du présent rapport;

iv) Suppression d'un poste P-4 (340 300 dollars) et de huit postes d'agent local (956 300 dollars), découlant des propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour l'exercice 2014-2015, comme indiqué dans le tableau 21.7;

b) Diminution nette des montants prévus au titre des autres objets de dépense (331 600 dollars) en raison de la baisse intervenue aux rubriques Frais généraux de fonctionnement (385 000 dollars), Fournitures et accessoires (88 200 dollars) et Services contractuels (49 300 dollars), partiellement compensée par une augmentation aux rubriques Mobilier et matériel (177 500 dollars), Autres dépenses de personnel (9 200 dollars) et Voyages (4 200 dollars).

21.197 Pendant l'exercice 2014-2015, les ressources extrabudgétaires, d'un montant estimé à 715 000 dollars, seront utilisées pour couvrir les frais d'appui au programme liés à différents projets de coopération technique.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2014-2015

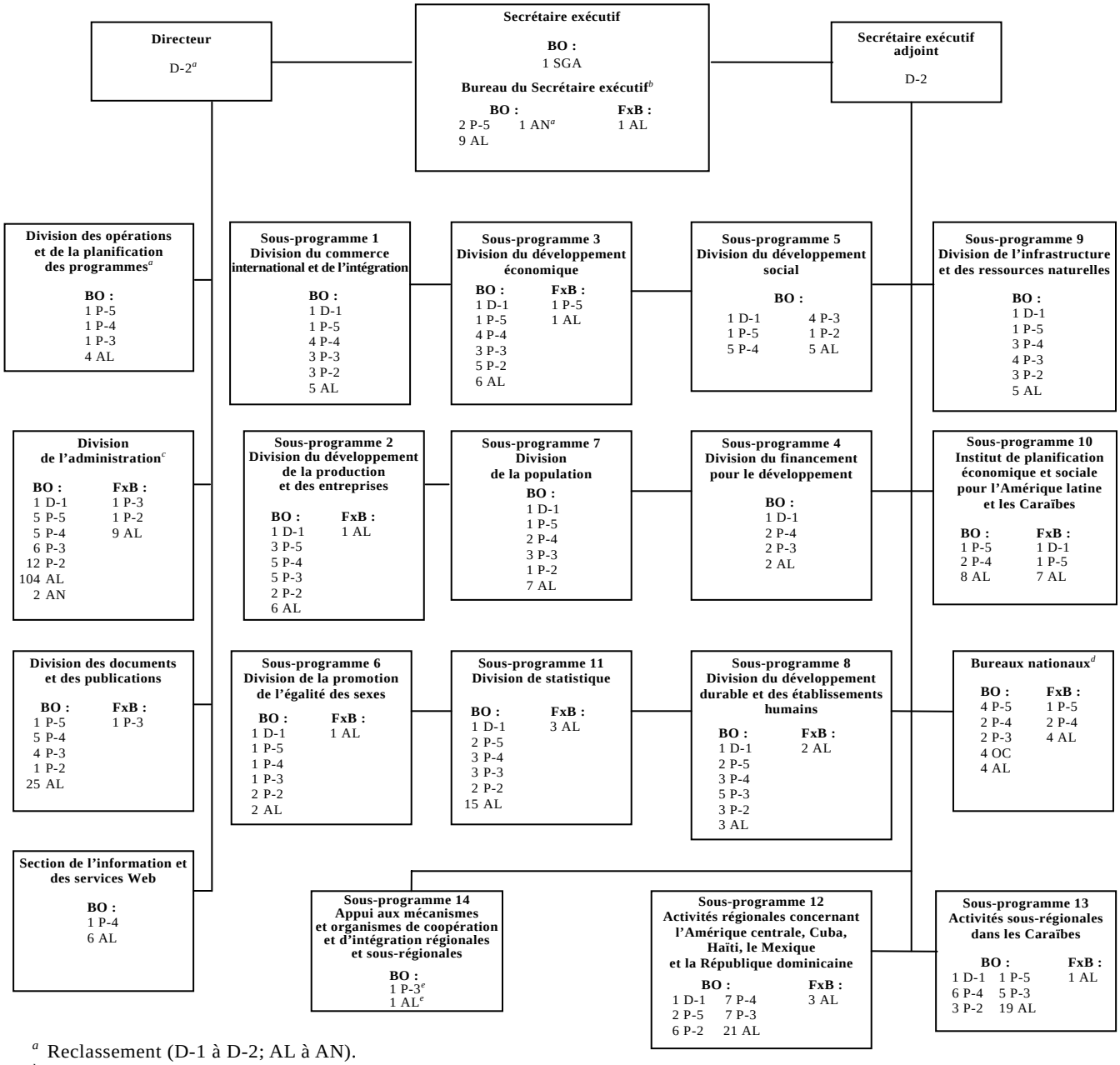

[a] Reclassement (D-1 à D-2; AL à AN).

[b] Comprend le Bureau de la Secrétaire exécutive de la Commission.

[c] Comprend les services administratifs de Santiago, Mexico, Port of Spain, Buenos Aires, Bogota, Brasilia, Montevideo et Washington; les bibliothèques de Santiago et Mexico; la Section de l'information électronique; l'appui et la gestion d'IMIS; la gestion des activités de coopération technique; le Groupe des services de conférence de Santiago et le Groupe des services de conférence de Mexico.

[d] Comprend les bureaux de la CEPALC à Buenos Aires, Bogota, Brasilia, Montevideo et Washington.

[e] Nouveaux postes.

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/66/7)	
Le Comité prend note de la baisse globale proposée des ressources allouées aux objets de dépense autres que les postes et se félicite des réductions obtenues, en particulier grâce au report du remplacement de matériel de bureautique. Le Comité estime cependant qu'il faut faire attention à la période de rétention afin de s'assurer qu'aucun coût supplémentaire ne soit induit, par exemple, par des frais d'entretien plus élevés (par. V.10).	La demande de la CEPALC [par. V.71, c)] fait référence au « report du remplacement du matériel informatique » plutôt qu'à celui du « matériel de bureautique » (par. V.10). La politique actuelle consistant à remplacer les ordinateurs tous les quatre ans est maintenue et, en fonction de la disponibilité des ressources humaines et financières, un quart des ordinateurs des postes financés par le budget ordinaire sont remplacés chaque année. Cet objectif a été partiellement atteint en 2012 et le remplacement se poursuit en 2013 à cause de retards pris dans l'acquisition de licences d'entreprise pour Windows 7 au cours du premier semestre de 2012. Par ailleurs, le remplacement de serveurs a été accéléré au cours du second semestre de 2012 avec la mise en place anticipée de serveurs virtuels. Dans le même temps, les anciens serveurs physiques sont mis hors service et leurs fonctions et services transférés vers des hébergeurs virtuels.
Compte tenu de l'appel à la retenue budgétaire lancé par le Secrétaire général, le Comité s'attendait à ce que les montants demandés pour les voyages soient en baisse au sein des commissions régionales. Il souhaite que l'on fasse le plus possible appel aux fonctionnaires des bureaux sous-régionaux des commissions pour limiter les déplacements ou, si le déplacement d'un fonctionnaire de rang supérieur est indispensable, pour fournir l'appui nécessaire et réduire au maximum les déplacements de collaborateurs (par. V.11).	La CEPALC s'emploie à réduire les voyages de ses fonctionnaires. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, les fonctionnaires de la Commission ont effectué moins de missions et l'Organisation a encouragé les fonctionnaires des bureaux sous-régionaux à participer à l'appui aux missions, afin de réduire les dépenses au titre des voyages pour les fonctionnaires de Santiago. Par ailleurs, la Commission a appliqué les directives révisées en matière de voyages communiquées par le Siège de New York pour mieux planifier et utiliser de manière plus rationnelle les ressources accordées à ce titre.
Le Comité (…) recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à s'assurer que les commissions régionales approfondissent leur coopération mutuelle et coordonnent leurs activités avec les coordonnateurs résidents des	Les Commissions approfondissent la coopération interrégionale en tenant régulièrement des réunions virtuelles des chefs de la planification des programmes et des communications, et en utilisant les services du Bureau des commissions régionales à New York. Les commissions régionales et le bureau de New York ont pris des mesures pour rationaliser la présentation des budgets

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Nations Unies et, le cas échéant, avec les opérations de maintien de la paix (par. V.16).	et coordonner des projets communs, comme par exemple le Compte pour le développement.
Les ressources désignées pour le financement des activités de suivi et d'évaluation en application de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale s'élèvent à 930 900 dollars (par. 21.17). (…) Le Comité note que le projet de budget-programme ne donne de renseignements ni sur les résultats des activités de suivi et d'évaluation menées à ce jour à la CEPALC ni sur le plan d'évaluation pour 2012-2013 dans le cadre duquel ces ressources seront utilisées. Le Comité compte que les futurs projets de budget contiendront des éléments d'information sur ces points (par. V.76).	Dans le cadre de la préparation de son budget, la CEPALC a établi pour l'exercice biennal un plan d'évaluation détaillé, ventilé par sous-programme technique. Le plan présente le montant des ressources nécessaires (humaines comme financières) et donne des renseignements sur la nature et les résultats des activités de suivi et d'évaluation, la manière dont les enseignements tirés de l'expérience ont été utilisés en vue d'améliorer l'exécution des programmes et, le cas échéant, leurs incidences sur l'affectation des ressources.
Le Comité consultatif note que les fonds extrabudgétaires représentent une augmentation de 500 000 dollars (soit 1,7 %) par rapport à 2010-2011 et que le nombre de postes financés au moyen de ces fonds doit également augmenter pour passer de 40 à 42. Le Comité espère que la CEPALC poursuivra les démarches qu'elle a entreprises pour élargir sa base de donateurs (par. V.78).	La CEPALC a continué d'élargir sa base de donateurs parmi ses partenaires bilatéraux et multilatéraux. En particulier, des efforts ont été faits pour à la fois consolider les relations avec les donateurs habituels au moyen de programmes pluriannuels en vue de garantir une base de ressources plus prévisible et d'attirer de nouveaux partenaires asiatiques.
Bureau des services de contrôle interne (AN2010/730/01)	
La CEPALC devrait engager la révision de la circulaire ST/SGB/2000/5 pour y intégrer les changements organisationnels intervenus depuis 2000 (recommandation 1).	La CEPALC a accepté cette recommandation et prévoyait à l'origine de s'y conformer au plus tard en juin 2011. Toutefois, de nouvelles propositions concernant la structure organisationnelle ayant été présentées pour examen par l'Assemblée générale en 2011 et 2012, il a été jugé préférable d'attendre 2013.
La Secrétaire exécutive de la CEPALC devrait évaluer le niveau des ressources nécessaires aux fonctions de direction exécutive et d'administration (nombre de postes ainsi que leur définition et classe), et faire le nécessaire pour obtenir les	La CEPALC a accepté cette recommandation. Pour l'exercice 2014-2015, elle propose de transférer un poste P-5 à la composante direction exécutive et administration pour répondre en partie à cette recommandation.

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
ressources supplémentaires éventuellement indispensables à l'exécution de ces fonctions (recommandation 2).	
La Secrétaire exécutive de la CEPALC devrait : a) limiter, dans la mesure nécessaire, le nombre de fonctionnaires placés sous sa responsabilité; et b) déléguer, selon qu'il conviendra, des responsabilités supplémentaires au Secrétaire exécutif adjoint (recommandation 3).	La CEPALC a accepté cette recommandation. Dans son projet de budget pour l'exercice biennal 2014-2015, elle propose de reclasser un poste D-1 à la classe D-2 pour limiter le nombre de fonctionnaires placés sous la responsabilité de la Secrétaire exécutive et permettre au Secrétaire exécutif adjoint d'assumer des responsabilités supplémentaires.
Le Cabinet du Secrétaire général devrait envisager de publier une directive exigeant l'inclusion des commissions régionales dans les différentes instances de coordination des interventions d'urgence afin d'assurer la prise en compte des questions de développement économique et social sur le long terme (recommandation 4).	Le Cabinet du Secrétaire général a accepté la recommandation et indiqué qu'il lui faudrait consulter les différentes parties concernées pour adapter les modalités de participation des commissions régionales aux spécificités régionales et examiner la manière de renforcer la collaboration en matière de relèvement pour ce qui est des aspects politiques et opérationnels.
La CEPALC devrait établir un plan d'action pour se conformer aux principales recommandations des rapports d'évaluation relatifs à la sous-région des Caraïbes afin de s'assurer de leur pertinence (recommandation 5).	La CEPALC a accepté cette recommandation et, pour donner suite aux rapports d'évaluation, le siège sous-régional de la Commission pour les Caraïbes, situé à Port of Spain, a préparé un plan d'action en coordination avec le Bureau de la Secrétaire exécutive et la Secrétaire exécutive de la Commission, portant sur chacune des recommandations formulées. Le deuxième rapport d'évaluation a ensuite été examiné lors de la réunion du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes tenue à Georgetown, le 31 mai 2012.
La CEPALC devrait veiller à disposer des ressources nécessaires pour mener des évaluations internes ciblées pour améliorer la pertinence de son plan d'évaluation biennal (recommandation 6).	La CEPALC a accepté cette recommandation et prévoit de mener 10 évaluations internes au cours de l'exercice 2014-2015, pour donner suite à son plan d'évaluation.
La CEPALC devrait clairement définir ses objectifs en matière de gestion des connaissances et son système de gouvernance, et chercher à obtenir les ressources nécessaires à sa mise en place (recommandation 12).	La CEPALC a accepté cette recommandation et, en 2012, élaboré une proposition relative à la gestion des connaissances destinée à garantir la fiabilité et la continuité de sa présence virtuelle, à accroître la portée et la visibilité de ses documents et publications et à garantir la conservation à long terme de son patrimoine intellectuel sous forme numérique. Cette proposition vise également à garantir la conformité des services de

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
	publication de la Commission aux exigences en matière de prestation de services, de restructuration, de perfectionnement du personnel et d'ouverture de crédits budgétaires. La proposition repose sur quatre éléments principaux : a) un système de gestion des contenus, fournissant la structure du contenu Web; b) des archives institutionnelles regroupant les publications de la Commission; c) un système intégré de bibliothèque assurant la diffusion des biens intellectuels de la Commission et l'accès à long terme à ceux-ci; et d) un moteur de recherche intégré permettant d'effectuer des recherches sur les pages Web et dans les publications et d'accéder à leur contenu au moyen d'une interface. L'infrastructure virtuelle destinée à accueillir ces applications a été définie en 2012.
La CEPALC devrait actualiser et adopter son plan de continuité des opérations contenant la liste récapitulative des enseignements tirés de l'expérience, et mettre en œuvre les recommandations issues de l'analyse du retour d'expérience (recommandation 13).	La CEPALC a accepté cette recommandation. En mai 2012, l'Organisation a entrepris de mettre à nouveau à jour son plan de continuité des opérations et poursuit ses efforts dans ce sens. Un certain nombre de recommandations formulées dans l'analyse du retour d'expérience (sur les mesures prises par la Commission à la suite du tremblement de terre du 27 février) ont déjà été appliquées, à savoir : intégration de procédures pour le traitement des communications et diagramme logique pour l'activation du plan de continuité des opérations; distribution de téléphones satellitaires; et intégration d'un plan de gestion des crises dans le plan de sécurité pour le pays. D'autres initiatives visant à appliquer d'autres recommandations sont en cours, et elles devraient être achevées en 2013.
La CEPALC devrait établir des plans de continuité des opérations pour ses bureaux sous-régionaux et nationaux (recommandation 14).	La CEPALC a accepté cette recommandation mais les résultats sont jusqu'à présent mitigés et des efforts sont encore nécessaires pour s'assurer que tous les bureaux nationaux et sous-régionaux ont mis leurs plans de continuité des opérations à jour. Des visites dans plusieurs bureaux ont été prévues en 2013, au cours desquelles la question du plan de continuité des opérations sera évoquée, en tant que de besoin.
La CEPALC devrait examiner l'organigramme de la Section des services généraux afin de séparer les fonctions de demande, d'achat et de réception et d'inspection (recommandation 15).	La CEPALC a accepté cette recommandation et fait savoir que l'organigramme de la Section des services généraux avait été revu depuis le 1er octobre 2010.

Annexe III

Produits de l'exercice 2012-2013 non reconduits en 2014-2015

A/60/6 (Sect. 21), paragraphe	*Produit*	*Quantité*	*Explication*
Financement du développement-			
21.64 b) i)	*Overview of Financial Development in Latin America and the Caribbean*, édition de 2011	1	Simplifié. L'expérience a montré qu'il était plus utile et efficace de combiner les deux documents intitulés respectivement *Overview of Financial Development in Latin America and the Caribbean* et *Report on Financing for Development to Latin America and the Caribbean*.
21.64 b) i)	*Overview of Financial Development in Latin America and the Caribbean*, édition de 2012	1	Simplifié. L'expérience a montré qu'il était plus utile et efficace de combiner les deux documents intitulés respectivement *Overview of Financial Development in Latin America and the Caribbean* et *Report on Financing for Development to Latin America and the Caribbean*.
Total partiel		**2**	
Institutionnalisation de l'égalité des sexes dans le développement régional			
21.77 b) iv)	Conférences électroniques au niveau ministériel pour réviser le projet d'Observatoire de la parité des sexes pour l'Amérique latine et les Caraïbes et décider de son contenu, l'accent étant mis sur les progrès réalisés dans les enquêtes sur l'emploi du temps	2	Remplacement. Le produit a été remplacé par deux réunions récurrentes d'experts chargés d'examiner les questions prioritaires issues de la douzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes.
Total partiel		**2**	
Statistique			
21.107 a) ii)	Réunion d'experts chargés d'étudier les progrès réalisés en matière de comptes satellites au regard des priorités de développement de la région	1	Simplifié et combiné avec d'autres réunions inscrites au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.
Total partiel		**1**	

A/60/6 (Sect. 21), paragraphe	*Produit*	*Quantité*	*Explication*
Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale			
21.113 a) i)	Services fonctionnels pour la réunion du Comité de coopération économique de l'Amérique centrale, y compris l'élaboration des documents et rapports de fond	1	Sans objet. Le Comité de coopération économique de l'Amérique centrale est inactif depuis les trois derniers exercices biennaux.
21.113 a) ii)	Réunion d'experts chargés d'envisager la politique sociale comme moyen de réduire la pauvreté et les inégalités et d'augmenter l'emploi et la croissance économique dans la sous-région	1	Sans objet. Le produit a été reformulé comme suit : « Réunion d'experts chargés d'examiner les priorités en matière de politique générale pour renforcer le développement social dans la sous-région au-delà des objectifs du Millénaire pour le développement, l'accent étant mis sur les peuples autochtones ».
Total partiel		**2**	
Activités sous-régionales dans les Caraïbes			
par. 21.119 b) iv)	Mise à jour et gestion des bases de données sur le développement durable	2	Autre – Ce produit a été reformulé pour mieux tenir compte des indicateurs statistiques. Il figure dans le programme de travail pour l'exercice biennal 2014-2015 sous l'intitulé « Mise à jour et gestion d'indicateurs statistiques choisis, y compris ceux concernant les OMD ».
par. 21.119 c) iii)	Projets de coopération technique relatifs à l'examen des conséquences économiques du changement climatique dans les Caraïbes	1	Achevé. Ce produit est un projet financé par des ressources extrabudgétaires. Il a commencé au cours de l'exercice biennal 2010-2011 et s'est poursuivi en 2012-2013. À ce jour, aucun donateur n'a manifesté son intention de poursuivre les travaux financés par les donateurs précédents.
Total partiel		**3**	
Total général		**10**	